

# LE CONGO

LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE  
SOCIALE ET CULTURELLE  
U. C. L.  
LOUVAIN

---

## QUATRE CONFÉRENCES PUBLIQUES

données par

**M. HUBERT DROOGMANS.**

---

I. — LE CONGO AU POINT DE VUE COLONIAL BELGE.

II. — L'EXPLORATION, LA GÉOGRAPHIE, LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES,  
MINIÈRES ET ANIMALES DU CONGO.

III. — LES POPULATIONS DU CONGO, LEUR ORGANISATION SOCIALE, LEURS MŒURS,  
LA QUESTION ARABE.

IV. — L'AGRICULTURE, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE INDIGÈNES,  
L'ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO.

—  
UNE CARTE

---

BIB. FAC. SC. ECON.  
SOC. ET POL.

Place Montesquieu, 1  
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

BRUXELLES

IMPRIMERIE VAN CAMPENHOUT, FRÈRES & SŒUR  
13, Rue de la Colline.

**ER. PAC. SC. ECON.**  
**SOC. ET POL.**  
Dekenstraat 2  
Van Even... 2 B  
3000 L... EN

## PREMIÈRE CONFÉRENCE

---

MESDAMES, MESSIEURS,

Ma première parole doit être une parole de remerciement à l'adresse de l'Administration communale de Bruxelles qui a eu la gracieuseté de mettre ce local (1) à ma disposition pour y faire quelques causeries sur la situation physique, économique et politique de l'État du Congo. Cette bienveillance de l'Administration — elle me permettra de le croire et de le dire — témoigne de l'importance qu'elle attache aux entreprises qui ont ouvert dans les régions équatoriales de l'Afrique des champs nouveaux à la science et à l'activité du monde, comme aussi de son désir de voir mettre le public au courant des travaux accomplis jusqu'à ce jour au centre du continent noir.

Les événements qui se produisent au Congo sont d'ailleurs de nature à intéresser vivement chez nous l'esprit public.

Et d'abord, personne n'ignore que c'est de notre petit pays, de Bruxelles même, qu'est partie l'impulsion de ce mouvement

---

(1) Ces causeries ont été lûtes en janvier et février 1894 au local de l'École Normale d'Instituteurs, boulevard du Hainaut.

d'exploration qui a engendré l'État Indépendant du Congo, et a porté en même temps un coup décisif à la traite des nègres en étendant la sphère d'action des peuples civilisés jusqu'au foyer même de cet odieux trafic.

C'est grâce, tout le monde le sait, aux encouragements généreux prodigués par le Roi Léopold II à une légion de voyageurs, qu'il a été possible d'arracher au cœur de l'Afrique ces secrets naturels qui y étaient restés si profondément cachés pendant des siècles.

Des représentants de toutes les nationalités ont contribué à amener ce résultat; à nos compatriotes, à notre armée surtout, en revient cependant la plus grande part.

Les territoires qui forment la majeure partie du bassin du Congo sont aujourd'hui placés sous la souveraineté du Roi des Belges; le personnel qui les administre est composé presque tout entier d'agents belges.

Les grandes compagnies commerciales qui y trafiquent sont alimentées, quasi exclusivement, par des capitaux belges.

On peut donc dire, à juste titre, que l'exploration, l'exploitation et l'organisation politique du bassin du Congo constituent une œuvre belge; elle forme dès à présent, et quoi qu'il arrive, une page ineffaçable de notre histoire nationale.

Il y a encore une autre raison pour laquelle le public ne peut rester indifférent à ce qui se passe au Congo : la Belgique a une population d'une densité excessive, ses industries sont florissantes, nos grands établissements manufacturiers écoulent leurs fabricats sur tous les points du globe; ils ont besoin de l'exportation pour prospérer. Malheureusement, dans ces dernières années, la place honorable qu'ils ont conquise à l'étranger, leur est vivement disputée par des concurrents qui deviennent de jour en jour plus nombreux et dont, disons-le entre parenthèse, le plus redoutable semble être les États-Unis de l'Amérique du Nord.

Nos artisans ainsi que nos industriels, ont partout le plus grand intérêt à voir s'ouvrir pour notre commerce des voies nouvelles.

Le Congo, à ce point de vue, est appelé à rendre des services sérieux à la Belgique.

Ce que nous savons déjà aujourd'hui des conditions physiques de l'Afrique centrale, nous permet d'entrevoir la transformation que cette contrée pourra subir, à notre profit et au bénéfice des populations indigènes, par l'introduction chez les noirs des instruments de notre civilisation.

Enfin, il y a un troisième motif qui doit engager le public à s'intéresser aux progrès des entreprises congolaises.

Le gouvernement belge a prêté plusieurs fois, dans ces dernières années, son concours pécuniaire à l'État du Congo.

Le peuple belge coopère donc, au moyen de ses propres deniers, au développement de l'œuvre poursuivie par son Souverain en Afrique; et il est raisonnable que nous cherchions tous à nous rendre compte des efforts tentés par nos compatriotes dans le continent noir.

Malheureusement, les moyens dont le public dispose pour s'instruire dans cette matière, sont fort peu nombreux et c'est ce qui explique l'ignorance qui règne encore relativement aux travaux entrepris dans le Congo Indépendant.

A part deux ou trois publications, qui renseignent admirablement leurs abonnés sur les choses du Congo, il n'a pas paru jusqu'ici d'études d'ensemble complètes sur l'Œuvre Africaine (1).

Les ouvrages que certains de nos vaillants explorateurs ont écrits traitent presque tous d'objets spéciaux et sont le résumé de leurs observations personnelles.

Ce sont plutôt des contributions, si je puis m'exprimer ainsi, à l'ethnographie et à la science géographique.

---

(1) Un ouvrage de ce genre a vu le jour depuis

Il y a lieu de remarquer aussi que les livres qui s'occupent de l'œuvre africaine se trouvent être, au bout de peu de temps fort incomplets.

Il y a encore tant de coins de terre à parcourir dans le bassin du Congo, les progrès de l'action civilisatrice de l'État sont si rapides, que chaque jour vient ajouter, pour ainsi dire, à la somme des connaissances que nous possédons sur cette région. De sorte que celui qui lirait aujourd'hui un ouvrage sur le Congo daté d'il y a deux ou trois ans, serait fort imparfaitement informé.

La presse, cette grande propagatrice des faits et des idées, nous renseigne aussi complètement qu'elle le peut, sur les événements marquants qui se produisent là-bas au fond de l'Afrique; mais, pour comprendre ce qu'elle publie, il faut avoir des notions premières sur le Congo; sinon, on juge mal ce qu'on lit, ou bien l'on exagère les faits, ou bien on en déduit, sans le savoir, des conclusions fausses.

Or ces notions, le journal ne peut évidemment pas les donner.

De tout cela il résulte que les ressources dont le public dispose pour s'instruire sur les choses d'Afrique sont fort restreintes, comme je le disais tantôt. Et puis, que de personnes n'y a-t-il pas, qui, après une journée bien remplie, ne se sentent pas d'humeur à s'adonner à de longues et arides lectures dans un but exclusif d'étude.

Pour celles-là les conférences et les cours publics sont d'excellents moyens d'instruction.

Toutes ces considérations réunies et le désir de répandre davantage la lumière sur une question qui intéresse si vivement notre pays, m'ont déterminé à vous parler de la situation physique, économique et politique du bassin du Congo.

Montrer, dans un tableau d'ensemble, comment l'exploration

de l'Afrique centrale a débuté, de quelle manière elle a été poursuivie et comment aujourd'hui la Belgique se trouve être un des principaux agents de civilisation dans cette partie du monde, tel est le but que je me suis proposé.

Dans cette première causerie, je m'en tiendrai à des considérations générales sur l'Œuvre Africaine.

Dans la deuxième, j'exposerai l'état des connaissances géographiques relatives à l'Afrique centrale avant que Stanley eût déterminé le cours du Congo. — Je rappellerai l'histoire des explorations du bassin de ce fleuve. — Je ferai la description géographique de ce bassin. — Je vous parlerai du relief et de l'aspect du sol, des productions végétales, minières et animales.

Ma troisième causerie aura pour sujet les populations du bassin du Congo; l'organisation sociale, les mœurs, les usages, les coutumes, les superstitions des nègres congolais; l'influence arabe et la campagne antiesclavagiste.

Ma quatrième et dernière causerie portera sur l'agriculture, l'industrie et le commerce indigènes, sur l'organisation politique et administrative de l'État Indépendant du Congo.

Ces entretiens seront l'exposé de faits positifs et incontestablement acquis. Ils tendront simplement à vous apprendre ce qui existe et ce qui a été fait par l'État Indépendant dans le centre de l'Afrique.

Cette déclaration m'a semblé nécessaire, parce que vous n'êtes pas sans savoir ou sans supposer que je suis un partisan convaincu de l'Œuvre Africaine.

Or, quand le cœur ou l'esprit est plein, la bouche déborde, dit-on, et vous pourriez bien en inférer que mes causeries seront autant de dithyrambes. Il n'en sera rien.

Je me permettrai tout au plus de profiter ce soir du temps que vous voudrez bien m'accorder, pour vous faire connaître mes vues, toutes personnelles sur la question du Congo.

Ce sera une espèce de profession de foi qui me mettra plus à l'aise avec mon auditoire et sera pour lui une garantie d'impartialité dans mes causeries ultérieures.

Je faisais remarquer tantôt que nos industries voyaient de jour en jour se resserrer le champ d'écoulement de leurs produits et j'ajoutais que dans cette situation menaçante le Congo, comme débouché, pouvait leur être d'un grand secours.

Déjà, en ce moment, notre pays tire du marché congolais des avantages qui ne sont pas à dédaigner.

L'année dernière, il y a fait pour 7,607,560 francs d'affaires (importations et exportations). Il y a supplanté les Pays-Bas et l'Angleterre, qui avaient toujours eu le monopole du commerce dans ces contrées. Or, ce n'est qu'un début. Actuellement, les hautes terres de l'Afrique centrale sont encore difficilement accessibles, à cause des chutes qui obstruent le fleuve et rendent la navigation absolument impossible sur un parcours de 350 kilomètres.

Dans cette région, dite des cataractes, le transport des marchandises se fait maintenant à dos d'homme.

Lorsque le chemin de fer qui doit suppléer à la section innavigable du Congo sera achevé — ce que l'on espère voir se réaliser d'ici à 4 ans — le commerce, délivré des embarras du portage, aura beaucoup plus de facilité et de sécurité pour pénétrer dans le bassin intérieur.

Il s'étendra alors facilement jusqu'aux peuplades établies dans les régions les plus reculées de l'Etat et prendra forcément un essor considérable.

La population de l'Etat Indépendant du Congo a été évaluée à 30 millions d'habitants.

Voilà pour nos négociants, au point de vue numérique, une clientèle respectable et qu'il vaut la peine de visiter d'autant plus qu'elle se compose de consommateurs extraordinairement avides d'articles manufacturés.

L'explorateur anglais Baker rapporte que non loin du lac Albert-Nyanza un indigène lui proposa de troquer son fils contre une tête de bêche, article alors extrêmement rare dans cette région !

Sans parler de leur convoitise, les noirs ont des besoins plus nombreux qu'on le pense.

A l'état sauvage, ils sont naturellement obligés de se contenter de ce que la nature leur offre et de ce que leur industrie primitive leur fournit.

Ils sont privés souvent de choses nécessaires et ils souffrent de leur impuissance.

Quand le blanc muni de marchandises paraît au milieu d'eux, ils trouvent le moyen de se procurer ce qui leur manque.

Comme nous, ils apprécient les avantages d'un vêtement chaud ou d'une couverture pendant les nuits froides de la saison sèche, d'une chaussure protégeant leurs pieds contre les aspérités du sol, d'une coiffure les garantissant contre les effets pernicioeux des rayons brûlants du soleil. Plus tard, ils adopteront sans doute, notre manière de se vêtir. A ce propos, j'ai entendu dire assez souvent : « Mais ces nègres qu'on nous » représente comme de si grands amateurs d'objets manufacturés, étoufferaient dans nos habillements et nos demeures. »

Ceux qui tiennent ce langage ignorent évidemment que, déjà maintenant, l'on peut voir à Boma, dans la capitale de l'Etat du Congo, des nègres employés à l'administration locale se promener correctement vêtus et coiffés à l'européenne avec les allures de parfaits gentlemen.

Les goûts de luxe et d'ornementation qui sont très développés chez les indigènes, les poussent également à acquérir quantité d'objets d'origine européenne.

Le désir de posséder des objets de tous genres les porte même à ne pas vouloir s'en séparer après leur mort. Etre enveloppé à l'état de cadavre dans le plus gros paquet d'étoffes

possible, c'est le dernier souhait de tout personnage africain important.

A part quelques articles spéciaux comme le corail ou la bijouterie fausse, toutes les marchandises qui ont cours en Afrique, peuvent se fabriquer en Belgique à des conditions aussi avantageuses que dans les autres pays, tels sont les tissus de laine et de coton, les armes, les vêtements, la faïence, la verrerie, la coutellerie, la quincaillerie, la ferronnerie, la bimbeloterie, etc.

Vous vous direz peut-être que, nos frères noirs sont prêts à accepter le moindre comme le plus précieux de nos produits, mais que vont-ils nous donner d'utile en échange de ce que nous leur offrons?

Les statistiques publiées par l'Etat Indépendant répondent à cette question pour ce qui est du présent, au moins; elles nous apprennent que les principaux articles d'exportation du Congo sont :

*L'arachide, le sésame, le copal, l'orseille, le camwood, l'ivoire et le caoutchouc*, tous produits qu'utilisent largement les industries et dont nous aurons à reparler plus tard. Enfin, il y a le *ricin, le tabac, le café, la canne à sucre, le palmier à huile*, qui croissent spontanément dans un grand nombre de régions, sans parler des bois précieux tels que *l'ébène, l'acajou, le teck* et quantités d'essences inconnues en Europe.

En 1886, le commerce d'exportation représentait une valeur de 1.700.000 francs; en 1893, il s'élevait à 6 1/2 millions de francs, c'est-à-dire, qu'il a, à peu près quadruplé depuis la fondation de l'Etat Indépendant. Cet accroissement considérable est en grande partie le résultat des efforts des indigènes; il donne la mesure du travail que les noirs peuvent accomplir quand ils en sont sollicités par l'appât d'objets manufacturés.

Jusqu'ici, les congolais se sont contentés d'aller à la recherche des produits naturels que nous venons d'énumérer et que

l'Européen demande en échange des marchandises convoitées.

Ils ne cultivent pas, à proprement parler, pour l'exportation; ils ne font produire au sol que les denrées indispensables à leur subsistance, et cela, parce que leurs besoins sont encore fort limités. A mesure qu'au contact des blancs leur intelligence se développera, des désirs, puis des besoins nouveaux se feront sentir, et bientôt s'imposera la nécessité de travailler davantage pour satisfaire ces désirs et ces besoins. Ils seront ainsi insensiblement amenés à se livrer à l'exploitation régulière du sol. Guidés par le blanc, ils s'adonneront à la production des denrées de haut prix dont les peuples civilisés font une consommation si colossale : le *coton*, le *café*, le *tabac*, le *riz*, le *sucre*, le *cacao*, l'*indigo*, la *muscade*, la *vanille*, tous produits provenant de plantes dont les unes sont indigènes au Congo et dont les autres ont fait l'objet d'essais décisifs quant à leur acclimatement.

On a contesté et parfois assez vivement les aptitudes du nègre au travail, et partant de ces prémisses que le noir est paresseux et indolent, on a conclu que, pour réussir à exploiter le Congo, il fallait remplacer la population du pays par des travailleurs étrangers recrutés soit en Chine, soit en Malaisie, soit ailleurs, nécessité qui irait absolument à l'encontre d'un des buts les plus glorieux de l'Œuvre Africaine : la civilisation de la race indigène. Heureusement, la tare que l'on attribue ainsi aux congolais n'est pas méritée; elle n'est pas d'accord avec les faits.

Comment peut-on oublier que ce sont les noirs d'Afrique réduits en esclavage et transportés au-delà des mers qui ont créé ces splendides plantations qui forment encore aujourd'hui la richesse, je dirai la base de la prospérité des Etats du Sud de l'Union américaine, des Indes occidentales, du Brésil et d'autres colonies intertropicales?

Il n'est d'ailleurs pas nécessaire d'aller chercher si loin des

exemples prouvant l'inexactitude de l'assertion que je relève en ce moment. En Afrique même, le nègre nous montre qu'il n'est pas rebelle au travail. En 1880, Stanley trouvait avec peine 70 hommes pour le transport de ses steamers démontés et de son matériel à travers la région des cataractes. Aujourd'hui, ils sont 40.000 qui transportent l'année durant sur leur dos environ 3.000.000 de kilogrammes.

Peut-on taxer de paresseux des individus qui acceptent d'accomplir un tel labeur pour un salaire de 1 franc et demi par jour ! (1)

Dans l'hypothèse même où le blanc ne recevrait pas de la part des indigènes un concours suffisant pour faire valoir toute la fécondité du sol africain, celui-ci se prête admirablement à l'emploi des instruments aratoires modernes. Des milliers et des milliers d'hectares vacants attendent qu'on veuille bien les exploiter. Ces terres qui, sous l'action successive de la pluie et d'une chaleur intense, rendent au centuple ce qui leur est confié, sont merveilleusement disposées pour la culture industrielle dans laquelle les bras font place à la machine et à l'intelligence directrice.

Serait-il téméraire de supposer que nous trouverons en Belgique des hommes capables de mener à bonne fin des entreprises pareilles ?

Un industriel intelligent, agronome à ses heures, avec qui je causais précisément ces jours-ci de cette question de culture, me disait : « Trouver les hommes entreprenants qu'il » faut pour diriger en Afrique des établissements agricoles, » ce ne sera pas difficile. Mais le climat n'en fera qu'une » bouchée. Leur énergie ira se briser contre les atteintes » de la fièvre et l'ardeur du soleil. » Je ne veux retenir de ce propos que la première partie; quant à l'opinion

---

(1) Dans les factoreries, le noir gagne en moyenne 25 centimes par jour; sa nourriture ou ration lui est fournie par celui qui l'emploie.

pessimiste qu'il contient sur les conditions d'existence en Afrique, je ne la partage nullement.

Le climat du Congo n'est certes pas ce que l'on peut rêver de mieux; mais il a été singulièrement calomnié.

Sa mauvaise réputation lui vient évidemment de la mortalité considérable dont sont frappés à certaines époques ceux de nos compatriotes qui remplissent là-bas la périlleuse mission d'ouvrir les voies au commerce et à la civilisation, soit en pénétrant dans des contrées inexplorées ou en réprimant les opérations de la traite des nègres, soit en consacrant leur activité à des travaux d'utilité publique, comme à la construction de la ligne ferrée sans laquelle, a dit Stanley, tout l'Etat du Congo ne vaudrait pas une pièce de 2 shellings.

N'oublions pas que toutes les grandes entreprises dont l'humanité s'honore ont dévoré des milliers d'existences. Les travaux du Saint-Gothard ont coûté la vie à plus de 400 travailleurs et le Palais de Justice de Bruxelles porte à son nécrologe les noms de 95 ouvriers.

Pour en revenir à l'Afrique, qu'on songe un instant à la vie pleine de soucis et de souffrances que mènent là-bas les vaillants pionniers de l'Œuvre Africaine, et l'on ne s'étonnera pas d'en voir tomber quelques-uns, victimes de leur dévouement.

Exposés, le jour à un soleil torride, ou bien à des pluies diluviennes; imparfaitement garantis contre l'excessive fraîcheur qui règne la nuit, obligés de vivre des semaines, parfois des mois, dans des endroits malsains; n'ayant pour réparer leurs forces épuisées qu'une nourriture insuffisante ou mauvaise, ils souffrent à la fois de privations physiques et morales qui les prédisposent à des maladies souvent mortelles.

Nombreux sont les Belges soumis encore à un semblable régime; mais, au fur et à mesure qu'ils accomplissent leur tâche, ils préparent des conditions d'existence tout autres

aux immigrants qui viendront se fixer plus tard dans les immenses territoires qu'ils auront ouverts au large par leurs persévérants efforts.

En effet, bien différente est, au point de vue de la santé, la vie du commerçant et du planteur de celle de l'explorateur et du chef d'expédition.

On peut affirmer — ceci est ma réponse à l'industriel dont je citais l'appréciation pessimiste tantôt — que le blanc établi à demeure au Congo dans une localité convenablement choisie, a fort peu à craindre du climat. Pour bien se porter, il faut vivre selon les habitudes du pays, prendre une nourriture fortifiante, ne se livrer à aucun excès, éviter les refroidissements comme les trop grandes fatigues et ne s'aventurer au soleil que la tête convenablement protégée. En observant ces précautions fort simples, commandées par la prudence, on peut impunément faire un séjour de plusieurs années consécutives en Afrique. La preuve de ce que j'avance est fournie par de nombreux négociants établis dans le Bas-Congo, c'est-à-dire, dans la région réputée la moins salubre de l'Etat Indépendant.

Il y a là des gérants de factorerie qui depuis trente ans résident sur les bords du Congo.

L'Etat Indépendant a envoyé jusqu'à ce jour 60 agents dans le Bas-Congo, pour y assurer les services de la douane et du cadastre. Ce personnel, qui est astreint à un service très actif au dehors, n'a eu que trois décès à déplorer sur une période de 8 années. Il est vrai qu'il est confortablement logé et convenablement nourri aux frais de l'Etat.

Voilà une mortalité qui n'est certes pas alarmante. Si l'on veut examiner, au point de vue de la salubrité, la situation d'autres pays dits chauds, l'on trouvera que le Congo n'est pas si mal loti qu'on le pense ordinairement. Ainsi, les Antilles, la Guyane hollandaise, qu'on appelait autrefois le tombeau des Européens, et certaines parties des Indes qui nous four-

nissent aujourd'hui des produits dont nous ne saurions plus nous passer, ont un climat beaucoup plus malsain que l'Afrique centrale.

J'ai habité les États-Unis pendant environ cinq ans. La première année de mon séjour en Amérique, en 1878, une épidémie de fièvre jaune a enlevé environ 50,000 personnes dans la vallée du Mississipi. Deux ans plus tard, la variole ravagea la même région. Chaque année, le choléra y fait un grand nombre de victimes; les fièvres paludéennes y règnent d'une façon permanente.

Au Congo, il faut le dire, on n'a pas à se défendre à la fois contre tant d'ennemis perfides. La malaria, dont la dysenterie et la fièvre hématurique représentent la forme la plus pernicieuse, est la seule maladie qui attaque gravement les Européens. Or, il est prouvé qu'en assainissant le pays par le dessèchement des marais, l'endiguement des rivières, la culture des terres, le boisement, on peut arriver sinon à faire disparaître complètement, du moins à réduire à bien peu de chose les effets malfaisants de la malaria.

Permettez-moi maintenant d'aborder un instant le côté philanthropique et humanitaire de l'Œuvre Africaine, l'émancipation et l'éducation de la race indigène. Pour bien des personnes, la civilisation du nègre est une entreprise quasi utopique, dont les résultats seront à peine appréciables au bout d'un siècle, et qui finira tout simplement par justifier le proverbe connu : « A laver la tête d'un nègre, on perd sa lessive ».

Autrefois, avant l'abolition de l'esclavage aux États-Unis, les anciens planteurs américains affirmaient que le développement intellectuel s'arrête chez les noirs avant que le développement physique ne soit achevé et que, devenus hommes, ils restent des enfants.

Aujourd'hui il serait difficile de soutenir encore cette thèse

absolue. Profitant de la supériorité du nombre et de l'avantage que leur procurait le suffrage universel, les noirs sont parvenus à s'emparer du pouvoir dans plusieurs États de l'Union Américaine, et c'est ainsi que le monde a eu le spectacle extraordinaire de parlements où les esclaves émancipés imposaient la loi à leurs anciens maîtres. Je confesse que ce bouleversement est déplorable à plus d'un point de vue; mais, en laissant de côté les inconvénients graves qu'il présente dans la situation politique d'une partie des États-Unis, ce nouvel état de choses a mis en relief la remarquable faculté d'assimilation et partant l'avenir de la race africaine.

Beaucoup de jeunes gens de couleur auxquels des maîtres intelligents et généreux — il n'en manquait pas en Amérique, c'est justice de le dire — avaient donné un fond sérieux d'instruction, sont devenus, après leur émancipation, des orateurs distingués et des politiciens aussi intrigants que la plupart de leurs confrères de la race blanche, ce qui n'est pas peu dire chez les Yankees.

Dans les colonies françaises et anglaises d'Afrique, au Sénégal, à Lagos, à Sierra Leone, l'on rencontre des indigènes en grand nombre exerçant avec succès des professions libérales diverses. L'administration de l'État Indépendant à Boma compte, parmi son personnel, plusieurs commis noirs qui parlent et écrivent le français avec aisance et dont elle n'a qu'à se louer au point de vue de l'intelligence, du zèle et de l'activité.

Bref, il n'est pas à contester que le nègre peut s'élever dans l'échelle sociale à la hauteur où atteignent la généralité des individus de l'espèce blanche.

Peut-être l'avenir nous apprendra-t-il que sa puissance cérébrale, en tant que créatrice, n'est pas égale à la nôtre; mais il n'y aura jamais là qu'une question de plus ou de moins, et les peuples de l'Afrique ne seront pas déçus à nos yeux parce

qu'ils auront été reconnus incapables de produire un Rubens ou un Newton, un Goëthe ou un Pasteur. L'essentiel, c'est que la race noire soit en état d'apporter sa part d'action au mouvement général du progrès et que le patrimoine intellectuel amassé par les nations civilisées ne soit pas dans l'avenir lettre close pour elle.

Ces faits étant acquis, la solidarité humaine ne nous fait-elle pas une obligation morale d'attirer et d'élever à nous ces hommes plongés dans l'ignorance et la barbarie!

Il ne s'agit évidemment pas, à l'heure actuelle, de jeter en pâture aux pauvres Congolais l'amas de connaissances que nous avons acquises dans toutes les branches du savoir depuis des milliers de générations; l'éducation d'une race primitive doit avant tout avoir pour objet l'amélioration de son état physique et social.

L'homme est un être qui subit éminemment l'influence du milieu où il vit. Aussi longtemps que nous n'aurons pas modifié les conditions d'existence du nègre, ses mœurs, ses coutumes, ses croyances mêmes, au point de les rapprocher des nôtres, une instruction plus ou moins étendue ne sera pour lui d'aucun profit réel. On aura beau policer l'Africain, chercher à former son esprit, à élever son âme; si sa position matérielle reste la même, si le milieu où il se meut demeure inculte, il retombera dans la sauvagerie, malgré la teinte de civilisation qu'il aura reçue. L'histoire nous montre, au surplus, que la culture intellectuelle d'un peuple est en raison directe de sa prospérité matérielle.

Pour régénérer le noir, il faut donc le rendre apte au travail et lui donner le moyen d'accumuler des richesses.

Civilisation, dans le présent état de choses au Congo, veut dire, pour le natif, diminution de souffrances, augmentation de bien être.

L'indigène congolais est privé de tout; il est la proie de

toutes les misères. — Ignorant les règles les plus élémentaires de l'hygiène, les soins du corps lui sont inconnus, ce qui fait qu'il n'est pas rare de le voir couvert de plaies et d'ulcères; incapable de maîtriser ses passions, il abuse des liqueurs spiritueuses, au point de s'en abrutir complètement; mal protégé contre les intempéries de l'air, il est fréquemment affligé de maladies mortelles; livré à toutes les superstitions, il est le jouet du féticheur, espèce de médecin-sorcier qui lui impose les épreuves les plus cruelles; insuffisamment nourri dans certaines régions, il va jusqu'à manger son semblable pour satisfaire son appétit féroce; obligé de par sa faiblesse de fléchir devant le plus fort, il est réduit en esclavage et fait l'objet d'un trafic infâme.

Grâce aux trois puissants facteurs de la civilisation au Congo — l'État, les missions religieuses, le commerce — on peut espérer voir le nègre se relever rapidement de la misérable condition dans laquelle il a vécu jusqu'ici.

Une des calamités du pays nègre, c'est l'état d'hostilité permanent dans lequel se trouvent les diverses tribus. Les luttes qu'elles se livrent entre elles et qui ont pour objet non seulement le vol de biens matériels, mais aussi le rapt de femmes et de jeunes gens, empêchent absolument le développement normal du bien être de ces populations primitives.

Tout en ne s'immisçant pas directement dans les affaires intérieures des tribus, l'État intervient aussi souvent que possible comme conciliateur entre chefs indigènes, et cherche à soustraire, autant qu'il le peut, les natifs aux maux de la guerre et du pillage qui en est la conséquence naturelle. Il ne laisse échapper aucune occasion de réprimer un abus, d'extirper une coutume sauvage ou cruelle.

La démoralisation des populations indigènes résultant de l'usage immodéré des liqueurs alcooliques a été prévenue par

la prohibition absolue d'introduire ces boissons dans la presque totalité des territoires de l'État.

L'anthropophagie à laquelle s'adonne un grand nombre de peuplades de l'intérieur disparaît autour des stations sans qu'il soit nécessaire, notez-le, d'employer la violence pour l'empêcher.

Au fur et à mesure de l'occupation du pays et du développement des transactions commerciales, les pratiques du cannibalisme deviennent de moins en moins fréquentes.

Le service médical de l'État s'applique autant qu'il est possible à soulager tous les maux physiques des natifs.

Aux efforts du Gouvernement pour améliorer le sort des populations indigènes vient se joindre l'influence des missions religieuses, catholiques et protestantes.

Le missionnaire est un auxiliaire des plus précieux de l'œuvre de l'émancipation des races africaines.

Son rôle ne consiste pas seulement à enseigner aux noirs les principes et les dogmes de la religion chrétienne ; l'évangélisation se complète par l'instruction et le travail.

Aux établissements religieux sont annexées des espèces d'écoles professionnelles, où les noirs peuvent acquérir les premières notions des métiers manuels. On les y habitue à la vie active en excitant leur curiosité naturelle et leur émulation.

Chaque mission constitue dès lors un foyer d'où rayonne l'influence du blanc ; c'est une étape de plus vers la conquête pacifique des populations indigènes. Les missions, comme les stations de l'État, comme les établissements de commerce, augmentent les points de contact entre les natifs et les Européens ; elles créent entre eux des relations de plus en plus fréquentes.

Il est de bonne politique dans les pays lointains et sauvages de considérer comme liés indissolublement à l'œuvre de la

civilisation les efforts des missionnaires chrétiens. En France, des hommes non suspects, tels que Gambetta et Paul Bert, se sont eux-mêmes inclinés devant cette évidence.

L'esclavage, cette plaie de l'Afrique centrale, est combattu sans relâche et avec la plus grande énergie.

De nombreuses mesures ont été prises pour arrêter et circonscrire la traite.

L'État a notamment créé des milices composées de soldats noirs dans le but de combattre cet odieux commerce.

On peut dire que la chasse à l'homme est aujourd'hui définitivement enrayée. Il se vendra peut-être encore des esclaves clandestinement, vu la rapacité des chefs de tribus auxquels ce trafic procure des bénéfices faciles et la passivité de leurs malheureux sujets.

Mais, quand on aura remplacé ce commerce par un autre, et créé chez les indigènes des intérêts et des besoins nouveaux, l'esclavage disparaîtra tout naturellement.

La multiplication des échanges entre les Européens et les Africains constitue donc aussi un puissant modificateur des idées et des habitudes des peuplades nègres, qui sont les victimes de l'esclavage. A ce point de vue, les commerçants rendent, en Afrique, de grands services à la cause de l'humanité.

Il est un point qui dans toute entreprise coloniale commande une sérieuse attention, à cause de l'importance qu'il présente pour le développement et le succès final de l'œuvre ; je veux parler de l'attitude des populations indigènes envers les occupants du pays.

Quand on lit l'histoire de certaines colonies, telles que les Indes britanniques, les établissements de Cochinchine, Java, l'Algérie, le Tonkin, je pourrais ajouter la plupart des pays d'Amérique que l'Europe a si rapidement peuplés, on est frappé des difficultés énormes que la mère-patrie a dû vaincre

pour prendre pied dans ces pays, où les indigènes ont opposé une résistance désespérée. Que d'efforts n'a-t-il pas fallu déployer pour obtenir la soumission de ces populations belliqueuses et opiniâtres ! La guerre y a coûté des sommes folles et le maintien de la paix et de l'ordre, pour lequel une armée coloniale importante et disciplinée est nécessaire, continue à grever lourdement le budget d'un grand nombre de ces colonies.

Quel contraste ces conquêtes à main armée ne présentent-elles pas avec la prise de possession des contrées de l'Afrique centrale, où les habitants sauvages, poussés par une vraie passion de négoce, cherchent à nouer des relations avec tous ceux qui se présentent à eux les mains pleines d'articles d'échange !

Sait-on qu'en moins de quatre années les agents de l'Association internationale du Congo, dont l'État Indépendant est issu, ont conclu, sans coup férir, plus de mille traités avec les chefs nègres des bassins du Congo et du Kwilu-Niadi, par lesquels ceux-ci cédaient volontairement leurs droits de souveraineté à ladite société ?

Pendant toute cette période de négociations, pas un acte de violence n'a été signalé ; pas un blanc n'est mort de la main d'un natif.

Jusqu'aujourd'hui, d'ailleurs, aucun conflit sérieux entre les populations propres du pays et la force armée ne s'est produit.

Il y a, il est vrai, la question arabe dont je me propose de vous entretenir spécialement plus tard (1).

Des assauts violents ont dû être livrés dans ces derniers temps à un groupe de Musulmans établis sur le Congo supérieur. Les troupes de l'État ont, comme on le sait, vaillamment marché contre les marchands d'esclaves sous la

---

(1) Voir la troisième conférence.

conduite d'officiers volontaires belges qui, en plus d'une occasion, se sont conduits en véritables héros. Dans ces engagements les peuplades indigènes se sont alliées spontanément avec l'armée de l'État pour combattre leurs cruels ennemis.

9 Ces expéditions entreprises dans le but de débarrasser pour toujours le Congo, des Arabes, instigateurs des meurtres d'Émin Pacha, de Debruyn, Hodister, Lippens et d'autres belges, sont des événements extraordinaires et passagers, dont l'issue favorable n'est pas douteuse et qui profiteront finalement à tous égards aux habitants propres du pays (1).

Quant aux Congolais mêmes, ils ne sont pas, en général, de mœurs fort belliqueuses.

De plus, leur organisation sociale leur ôte tout moyen de créer plus tard une résistance ou un soulèvement sérieux.

L'autonomie est la règle générale chez eux. Le pays entier est formé de petites communautés. Quelques villages composent un royaume. Il n'y a pas de chef qui ne jalouse son voisin, et ne cherche à s'enrichir à ses dépens.

Au point de vue politique, il n'existe donc aucune cohésion parmi les tribus congolaises; la religion même, qui n'est qu'un grossier fétichisme, divise au lieu d'unir. Cette situation est une garantie sérieuse de sécurité.

9 Dès aujourd'hui, en outre, il est certain que la métropole n'aura jamais à fournir d'armée au Congo.

L'avenir au point de vue de l'occupation complète du Congo et de nos relations futures avec les noirs est donc très rassurant.

Vous savez tous, Messieurs, que l'Acte Général de la Conférence de Berlin impose à l'État du Congo certaines obligations quant au régime commercial auquel ses territoires sont soumis.

1) Les faits ont donné raison au conférencier. On sait que l'expédition commandée par le baron Dhanis a anéanti la puissance arabe et rallié à l'autorité de l'État Indépendant les populations auparavant soumises à la domination musulmane.

Une des stipulations de cet Acte interdit tout traitement différentiel à l'égard des navires comme des marchandises et toute concession de monopole ou de privilège en matière commerciale. Les Belges sont donc placés au Congo sur un pied d'égalité absolue avec les nations étrangères. Cette situation a inspiré des appréhensions assez vives à certains de nos compatriotes.

On a été jusqu'à dire que la Belgique, si elle reprenait le Congo, ferait un marché de dupe, qu'elle préparerait tout simplement le terrain aux étrangers et qu'elle ne tarderait pas à se voir enlever un marché créé, en grande partie, par son travail, par ses capitaux, voire même par son sang.

C'est une erreur de croire que des mesures protectionnistes sont nécessaires pour développer dans une colonie le commerce avec la métropole.

On sait qu'autrefois la Grande Bretagne avait établi avec ses possessions d'Amérique, tout un système de réglementation, connu sous le nom d'Acte de Navigation. Elle limitait les marchandises qui pouvaient y être importées ou exportées, fixait le nombre de navires qui pouvaient transporter ses produits, désignait les personnes qui pouvaient les vendre et les pays avec lesquels on pouvait en faire le trafic, tout cela en vue de s'assurer un monopole absolu. Eh bien, en examinant les statistiques anglaises relatives à ce commerce, nous voyons que, dans les dernières et les plus fructueuses années où cette réglementation fut appliquée, de 1771 à 1773, la moyenne annuelle des exportations d'Angleterre vers l'Amérique était de 76,500,000 francs, tandis qu'en 1784, malgré les bouleversements et les ruines survenues dans cette période de dix années, les exportations étaient déjà de 84 millions et qu'elles ont atteint, en 1806, 310 millions de francs; de sorte qu'elles ont quadruplé au bout de 35 ans. Or, les chiffres officiels montrent d'un autre côté que, pendant cette même période de

temps, le total des exportations anglaises vers le reste du monde, y compris les colonies fidèles, a été à peine doublé.

Vous voyez que l'abolition des privilèges en faveur du commerce avec l'Amérique n'a fait que donner un essor plus grand aux transactions commerciales de ce pays avec l'Angleterre.

Aujourd'hui, l'Angleterre applique à toutes ses possessions le principe de l'égalité de pavillon; elle est restée le principal importateur dans son immense empire d'outre-mer.

La France, par contre, qui a institué un tarif différentiel dans un grand nombre de ses colonies, notamment en Indochine, à l'île de la Réunion, à la Guadeloupe, à Saint-Pierre et Miquelon, voit généralement le commerce étranger introduire plus de marchandises dans ces pays qu'elle même. De plus, les mesures douanières ont eu pour effet de diminuer le commerce des colonies. Les colonies françaises importaient, en 1891, pour 211,690,600 francs de marchandises, contre 246,707,666 francs en 1885; les exportations s'élevaient respectivement à 188,842,353 et à 228,029,192 francs pendant les mêmes années.

Ces exemples prouvent qu'un régime de faveurs pour la métropole n'assure pas infailliblement à celle-ci la prépondérance dans le mouvement commercial de ses propres établissements coloniaux, et qu'un traitement égal pour tous ne lui fait aucun tort; au contraire.

Sans jouir de privilèges et de monopoles, la nation qui possède et qui administre une contrée neuve et inexploitée profite *ipso facto* de bénéfices qu'il lui serait impossible de recueillir ailleurs.

Ainsi, au Congo, le premier des avantages dont jouiront nos compatriotes qui s'y établiront, c'est de se sentir chez eux.

On dit que le Belge est timide en affaires, qu'il craint de s'intéresser à des entreprises dans des contrées lointaines dont il ne connaît ni la langue ni les mœurs, ni les lois ni les habitants.

Au Congo, il ne doit pas avoir ces craintes. Il y retrouvera des institutions et des lois semblables aux nôtres; il y pourra compter sur une justice impartiale; il sera sûr d'y rencontrer un accueil favorable de la population et un traitement équitable de la part de l'administration.

Le capitaliste belge si fort en peine de trouver un placement pour son argent courra moins de risques au Congo, qui sera en quelque sorte le prolongement de la Belgique et où il sera à l'abri de toutes vexations et de toutes surprises, que dans mainte autre contrée lointaine.

Tous, nous connaissons pas mal de pays qui, après s'être outillés et équipés avec les capitaux d'autrui, en ont pris plus tard fort à l'aise avec eux et leur ont imposé des réductions très préjudiciables, avec une facilité d'autant plus grande, qu'eux-mêmes en tiraient profit. Un économiste français, qui fait cette remarque, a estimé à près de deux milliards, en capital, les sommes dont la France, en moins de dix ans, a été spoliée par les réductions imposées, les subterfuges, les tracasseries des gouvernements étrangers.

Les Anglais, qui sont les plus habiles de tous les capitalistes, se méfient généralement des placements hors de chez eux. Aussi n'ont-ils pas moins de 800,000,000 de livres sterling engagées dans leurs seules colonies.

Jusqu'ici le public belge n'a pas pu s'intéresser dans beaucoup d'affaires fructueuses au Congo.

Les sociétés qui opèrent actuellement là-bas et qui luttent courageusement contre les difficultés du début, s'occupent presque exclusivement de commerce; elles achètent les produits naturels des indigènes, surtout l'ivoire et le caoutchouc, deux marchandises de valeur élevée, pouvant supporter les frais de transport, qui sont actuellement considérables.

L'industrie agricole n'a encore pris aucun développement au Congo; les terres propres à la grande culture étant situées

dans le Haut-Congo, leur exploitation ne deviendra facile et rémunératrice que le jour où le chemin de fer les rendra aisément accessibles et effectuera le transport des produits dans des conditions avantageuses de sécurité et de prix.

A partir de cette date, la situation économique du Congo changera rapidement de face. Il se formera sans doute alors des compagnies et des syndicats importants, ayant pour but la mise en valeur des territoires intérieurs de l'Afrique, soit par l'exploitation forestière, soit par l'élevé du bétail, soit par l'établissement de plantations de produits divers, tels que le café, le cacao, le coton, la canne à sucre, le riz, le tabac, etc. (1) Ces associations à la tête desquelles se mettront, comme en Angleterre, en Hollande, des hommes travailleurs, intelligents, honorablement connus dans le monde du commerce ou des finances de nos grandes villes, offriront toutes les garanties désirables de bonne gestion et de sécurité. Dans ces conditions, l'épargne belge trouvera, au Congo, pour ses capitaux un placement d'une production beaucoup plus grande que dans notre pays.

Le même capital qui donnerait ici trois ou quatre pour cent dans une exploitation agricole rapportera 10 pour cent, peut-être 20 pour cent dans une entreprise agricole en Afrique.

On a fait observer, avec raison, que l'épargne transportée dans des terres inexploitées et fertiles, rend non seulement des services plus intenses, mais elle crée en outre une nouvelle demande pour les produits manufacturés de la métropole, en lui offrant comme contre-partie les produits bruts qui pourraient lui manquer.

La Belgique pourra ainsi, au moyen des matières premières

---

(1) Il existe actuellement sept sociétés ayant pour objet l'exploitation des produits naturels et l'établissement de cultures au Congo, savoir : l'Anglo Belgian India Rubber and Exploration C<sup>e</sup>, la Compagnie des Produits du Congo, la Nieuwe Afrikaansche Handels Vennootschap, la Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut-Congo, la Société Anversoise du Commerce au Congo, la Société Anonyme des Produits végétaux du Haut-Kassaï et le Syndicat des Tabacs.

tirées du Congo, développer à l'infini sa production industrielle; en même temps les objets manufacturés, les instruments et les outils expédiés par nous au Congo, permettront aux planteurs d'étendre de plus en plus leurs cultures.

Rien n'est plus certain que l'importance des échanges qui se font entre une métropole et ses colonies. Une preuve mémorable en a été donnée par Burke dans un discours prononcé devant la Chambre des communes sur la *Conciliation avec l'Amérique*. « Le lord chancelier Bathurst, que j'ai en « face de moi, disait-il en substance, est né en 1707, et nous « voici en 1775. Eh bien, en 1775, le seul commerce que nous « entretenons avec les colonies d'Amérique est aussi important « que tout le commerce que nous faisons en 1707 avec le « monde entier. Ainsi, en un espace de temps qui tient dans la « vie d'un seul homme, nous avons conquis autant de terrain « que dans les dix-sept cents années qui avaient précédé. »

Certes, il serait téméraire de supposer que le Congo procurera à notre commerce un essor aussi rapide et aussi colossal que celui dont Burke donnait un exemple en Angleterre, il y a plus d'un siècle. Ce n'est pas tant d'ailleurs sur le développement dont le commerce colonial est susceptible que sur la réalité même de ce commerce que je désire attirer votre attention. Il y a lieu de remarquer encore qu'outre nos relations extérieures avec l'Afrique, nous aurons la direction et les bénéfices du trafic et de l'industrie intérieurs.

La Belgique fournira au Congo les chefs d'exploitation et les directeurs d'usines, les employés, les courtiers, les commis. Les cadres principaux des administrations publiques et des professions libérales seront remplis par nos compatriotes.

Ce mouvement d'émigration, auquel participeront toutes les classes de la société, ne pourra manquer d'avoir une influence considérable sur l'esprit du peuple en général qui deviendra naturellement plus entreprenant, embrassera des horizons

plus vastes, acquerra une expérience plus sûre des hommes et des choses.

Pensez-vous, que sans la possession de colonies ces avantages matériels et moraux nous seraient acquis ?

Sans nier que les possessions d'outre-mer puissent avoir un côté utile, des hommes — éclairés d'ailleurs et de bonne foi — restent résolument hostiles aux entreprises coloniales, qu'ils qualifient d'aventures ruineuses et dangereuses. Tirant argument de la situation obérée de certains vieux pays colonisateurs, principalement l'Espagne et le Portugal, ils disent que les colonies n'empêchent pas la métropole de s'appauvrir et de déchoir de son rang et de son crédit. Se souvenant des guerres désastreuses que la cupidité et la jalousie ont allumées à une époque où la force primait absolument le droit, et où les nations européennes écrasaient les populations de leurs colonies sous le poids de l'esclavage et des exactions, ils appréhendent des conflits sanglants et des embarras internationaux dans toute tentative d'extension territoriale au loin.

Ces vues pessimistes naissent d'une confusion que l'on fait de la politique coloniale avec les fautes énormes, inexcusables dont la mère-patrie s'est rendue coupable envers ses colonies et qu'elle a expiées plus tard de la façon la plus cruelle. Ainsi, pour ce qui regarde l'Espagne, les causes de sa décadence sont multiples ; elles se trouvent principalement dans sa politique intérieure, dans ses persécutions religieuses d'autrefois contre la partie la plus laborieuse de sa population, dans son amour du faste, dans la déconsidération qu'elle a jetée pendant des siècles sur des arts utiles, dans ses révolutions et ses guerres civiles.

Son système colonial consistait avant tout dans l'exploitation des colonies au profit du Trésor, et plaçait en seconde ligne les intérêts manufacturiers et commerciaux de la métropole.

L'agriculture, les fabriques ne prenaient aucune part au mouvement colonial. L'industrie de l'Espagne était hors d'état de fournir aux besoins de la métropole, loin de pouvoir, par conséquent, suffire aux consommations des colonies.

Est-il étonnant que, se trouvant dans de pareilles conditions économiques et imbu de principes aussi contraires à l'esprit commercial, le peuple espagnol ne soit pas parvenu à tirer parti de ses magnifiques possessions d'outre-mer, qui se sont d'ailleurs presque toutes soustraites à sa domination par des révolutions effrayantes ?

Pour ce qui est du Portugal, le déclin de sa puissance, de son commerce, de sa marine, date de la perte de ses colonies qui toutes, les unes après les autres, tombèrent entre les mains des Hollandais, à la grande joie de l'Espagne, sa rivale et sa conquérante sous Philippe II.

Après s'être épuisés dans une guerre terrible pour reconquérir leur liberté, les Portugais se jetèrent dans les bras de l'Angleterre, qui les étrangla complètement en se rendant maîtresse absolue de leur commerce extérieur et intérieur. Le Roi Joseph-Emmanuel réussit dans une certaine mesure à affranchir son pays de la domination commerciale étrangère. Néanmoins, aujourd'hui, à un siècle d'intervalle, le pays n'est pas encore parvenu à se ressaisir et sa situation financière est des plus critiques.

Cet aperçu rapide des vicissitudes par lesquelles ont passé l'Espagne et le Portugal dans ces derniers siècles, nous montre que les colonies de ces puissances, loin d'avoir été la cause de la décadence de la mère-patrie en ont été les malheureuses victimes et que si, aujourd'hui, ces pays ne retirent guère d'avantages et de ressources des possessions qui leur restent encore, c'est qu'ils n'ont pas les moyens de les mettre en valeur et qu'ils les soumettent souvent à un régime incompatible avec les besoins du commerce moderne.

S'il fallait maintenant faire la démonstration contraire, prouver que les colonies ajoutent à la prospérité, à la puissance et au prestige d'un peuple, il suffirait, je pense, de citer l'Angleterre et la Hollande. Ces deux nations doivent incontestablement à leurs possessions d'outre-mer l'éclat qu'elles jettent dans le monde, le rang qu'elles tiennent parmi les nations civilisées.

Pour conquérir et surtout pour défendre leur empire colonial, elles ont dû déployer des efforts inouïs, dépenser des sommes colossales. Ces durs sacrifices ne les ont pas empêchées de développer les vastes champs de production et les importants marchés qu'elles ont créés au loin et dont leur commerce tire de nos jours de considérables bénéfices.

Si elles ont réussi à mener à bien ces grandes entreprises, c'est qu'elles ont mis au service de leurs affaires coloniales une persévérance à toute épreuve, une activité et une énergie sans pareille, un parfait esprit d'ordre et d'économie; c'est qu'elles ont su s'enrichir sans tomber dans l'inertie, sans se jeter dans un luxe désordonné.

Nous pouvons à peine nous représenter aujourd'hui les conditions extraordinaires dans lesquelles l'exploitation des colonies a débuté et s'est longtemps continué.

En comparant ces conditions à celles où nous nous trouvons à présent pour entreprendre la mise en valeur du Congo, on se rend compte des immenses avantages dont nous jouissons sur les peuples qui nous ont devancés dans la voie de la colonisation.

Autrefois, la mère-patrie soumettait ses colonies à une réglementation sévère. La production de certaines denrées, qui se faisait presque exclusivement au profit de l'exploitant, était limitée d'avance à une quantité déterminée. L'esclavage était une institution généralement existante et s'appliquait surtout aux travailleurs noirs; dans les régions où les nègres

ne furent pas introduits, le travail forcé prenait la place de l'esclavage proprement dit. Ces abominables abus de pouvoir ont disparu insensiblement depuis le commencement de ce siècle, sous la pression de l'opinion publique réveillée par de généreux philanthropes et par certains hommes d'État éminents. Mais que de ruines, que de désastres financiers ces réformes humanitaires radicales n'ont-elles pas causés dans les colonies et dans leur métropole ! L'œuvre du Congo a été créée heureusement dans un temps où un nouvel état de choses la met à l'abri, pour l'avenir, de ces crises douloureuses dont certaines nations colonisatrices ont tant souffert et souffrent encore.

Cette naissance tardive lui vaut de plus la bonne fortune d'échapper à cet esprit de sauvage convoitise qui animait autrefois les peuples de l'Europe et qui fut la source de conflits sanglants et interminables.

Sous le vieux régime colonial, les diverses nations de l'ancien monde se faisaient au loin une concurrence sans scrupule, se tendaient réciproquement les pièges les plus indignes, recouraient à toutes les ruses pour abaisser l'influence de leurs rivaux. Ces procédés peu courtois amenaient souvent des guerres épouvantables dans lesquelles plus d'une nation a vu sombrer ses colonies.

La Hollande a perdu de la sorte ses établissements de l'Amérique du Nord et de l'Afrique australe; le Portugal, ses comptoirs en Asie et dans les îles de la Sonde; la France, ses possessions au Canada et en partie aux Indes.

Depuis le commencement de ce siècle, un grand pas a été fait vers la voie de l'apaisement des anciennes rivalités.

Des mœurs internationales nouvelles se sont établies, et une tendance incontestable se manifeste de nos jours à trancher par des moyens pacifiques les différends qui peuvent s'élever

entre nations civilisées. La création de l'État Indépendant est la preuve la plus éclatante de cet esprit nouveau qui anime les gouvernements européens. Qu'on se rappelle que, dans la question de l'occupation et du partage de l'Afrique centrale, une simple société privée se trouvait en compétition avec plusieurs vieilles puissances colonisatrices. L'Association internationale du Congo réclamait la reconnaissance de sa souveraineté sur la majeure partie des territoires qu'elle avait explorés et occupés dans le bassin du Congo et dans celui du K̄wilu-Niadi. Pour faire respecter ses droits, elle ne disposait d'aucune force brutale. Elle n'avait ni un soldat ni un canon. Au siècle dernier, il n'eût pas été possible d'imaginer une solution équitable et pacifique à une situation aussi précaire. De notre temps, l'entente a pu se faire, sans violence ni récrimination, grâce à l'accord des grandes puissances et à la condescendance des intéressés.

Réunis solennellement à Berlin, en vue de régler de concert toutes les questions relatives au régime commercial et aux occupations futures dans le Bassin du Congo, les représentants des principales nations du monde ont salué, comme un événement heureux, la création d'un nouvel organisme politique au centre de l'Afrique. L'État Indépendant, en se constituant, s'est proclamé perpétuellement neutre ce qui oblige les autres puissances à ne pas le mêler à leurs querelles. Il s'est engagé, en outre, et ses voisins aussi, pour le cas où un dissentiment s'élèverait entre eux, à recourir à la médiation d'un ou de plusieurs gouvernements amis. Comme on le voit, toutes les précautions possibles ont été prises pour épargner au Congo les horreurs et les maux de la guerre.

Aujourd'hui d'ailleurs que l'État Indépendant existe et fonctionne avec une vitalité réellement surprenante, aucun colosse, si puissant qu'il soit, n'oserait porter la main sur l'œuvre qui a été consacrée par l'aréopage des nations à Berlin. Un tel acte

de violence serait le signal d'une conflagration générale en Europe.

Mieux que toutes les forteresses, l'intérêt même des puissances européennes place ainsi l'Etat Indépendant dans une position de sécurité absolue.

A tous les points de vue donc, le Congo se présente à la Belgique sous les auspices les plus favorables.

A nous, d'en prendre virilement possession, de tirer parti de ses inépuisables richesses naturelles, de la fertilité de son sol, des aptitudes commerciales de ses habitants. Puisons dans notre glorieux passé l'énergie et la volonté nécessaires pour nous préparer un glorieux avenir ! Rappelons-nous que du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle jusqu'à notre écrasement par le régime espagnol, notre pays a occupé dans le monde civilisé la position qui fait aujourd'hui la grandeur et la force de l'Angleterre. A cette époque, nos vaisseaux apportaient dans les bonnes villes flamandes, Damme, Bruges, Gand, Anvers, les produits du Levant et ceux de l'Europe septentrionale.

Ce commerce des transports par mer, si profitable à tous égards, nous devons chercher à le faire revivre avec nos hommes et nos capitaux. La possession d'une colonie nous aidera à ressusciter cette rude école de la marine marchande où se trempe le caractère, s'aiguise le courage, se raniment les forces morales et physiques d'une nation.

Notre jeunesse, réduite souvent à végéter péniblement dans des carrières encombrées, trouvera sur l'immensité des mers un domaine nouveau ouvert à son activité.

Mais je m'égare dans le champ des conjectures et j'oublie un instant que le Congo n'est pas encore une colonie belge.

Espérons qu'il le deviendra, et qu'ainsi, nous n'aurons pas la peine de voir d'autres bâtir sur les assises établies par nos efforts, cimentées de notre sang. Quoiqu'il arrive, nous garderons, nous Belges, la gloire sans partage, l'éternel honneur

d'avoir ouvert au monde des territoires grands comme le quart de l'Europe, d'avoir amené à la lumière de la civilisation des millions de malheureux, par des voies purement pacifiques, sans autre violence que celle dirigée contre les Arabes, leurs seuls ennemis.

A ce point de vue, l'Œuvre Africaine, créée et si opiniâtement poursuivie et développée par notre Roi, est impérissable.



## DEUXIÈME CONFÉRENCE

---

MESDAMES, MESSIEURS,

C'est en 1485 que Diego Cam, envoyé par le roi Jean II de Portugal en expédition sur les côtes de l'Afrique occidentale, découvrit l'embouchure du Congo ou du Zaïre, comme disent les Portugais, sur la rive gauche duquel il érigea une colonne dédiée à St-Georges, en commémoration de cet événement.

Durant 400 ans environ, on ne connut de ce grand fleuve que sa partie inférieure à une très faible distance de la mer.

Le cours du Congo à travers le continent africain ne fut révélé au monde qu'en 1877 par H. M. Stanley.

Comment se fait-il qu'un aussi long espace de temps se soit écoulé entre la découverte du fleuve et la détermination de son immense bassin ?

La cause première de cette lacune, qui a existé pendant des siècles dans la géographie de cette partie du monde, réside dans les obstacles physiques contre lesquels se sont butées les explorations vers l'intérieur.

Des cataractes infranchissables barrant le Congo à environ 200 kilomètres de l'Océan, il n'a pas été possible de pénétrer au cœur du pays par la route fluviale. Le voyage par terre,

le long du Congo, n'a guère réussi davantage, à cause du manque de bonnes routes, de l'hostilité des indigènes, de l'insuffisance des porteurs et des vivres.

Ces difficultés d'accès ne sont pas seulement propres au bassin du Congo; elles constituent le trait caractéristique de toute l'Afrique intérieure qui, contrairement aux autres continents, ne possède pas des moyens de pénétration directs par les voies fluviales; le pays s'élevant en terrasses, les grands cours d'eau, le Niger, le Nil, le Zambèze et d'autres moins importants tels que le Sénégal, l'Ogoué, l'Orange, sont, tout comme le Congo, fermés à la navigation en maints endroits par l'existence de chutes et de rapides dangereux. A ces conditions physiques particulières sont venus s'ajouter des faits d'ordre économique qui expliquent l'isolement dans lequel la terre africaine s'est trouvée pendant si longtemps.

La découverte de l'Amérique et l'ouverture d'une route plus facile vers les pays de l'extrême Orient, attirèrent à la fin du XV<sup>e</sup> siècle tout le courant commercial dans ces directions lointaines.

Les riches contrées qui fournissaient les épices, le tabac, le café; les beaux marchés d'où l'on tirait l'or, les diamants, les perles, les étoffes précieuses, les porcelaines et tous les objets de luxe de Chine et autres marchandises asiatiques, firent négliger les entreprises commerciales sur le littoral de la Sénégambie, de l'Angola, du Mozambique. On ne songea plus sérieusement à ces colonies que le jour où il fallut des bras pour activer la production des denrées de haut prix, et l'extraction des métaux précieux dans le sol fécond de l'Amérique.

Les nègres furent les instruments de travail dont on dota le nouveau monde, et les esclaves, fournis par les chefs indigènes établis sur les côtes, devinrent et demeurèrent jusqu'au commencement de ce siècle, l'article principal d'exportation de l'Afrique intertropicale.

Si nous sommes à même de dresser aujourd'hui la carte presque complète de cette vaste région, ce n'est pas à des expéditions organisées dans un esprit de lucre, ni à des entreprises militaires que nous le devons : des hommes de courage, mêlés par l'ardeur scientifique, l'amour de l'humanité, le zèle religieux, ont accompli cette œuvre.

Ils nous ont appris que la patrie des noirs n'est pas la terre stérile, désolée, sans avenir, dont l'Europe s'est détournée si longtemps avec indifférence. La description enthousiaste qu'ils ont faite des espaces fertiles et admirablement arrosés parcourus par eux, a excité l'intérêt des nations civilisées. Et aujourd'hui les Gouvernements européens se disputent vivement la moindre parcelle du sol africain.

L'ère des grandes explorations s'est ouverte vers la fin du siècle dernier, par la fondation de la célèbre Association Africaine de Londres, qui donna aux investigations une tournure scientifique, traçant, en quelque sorte, aux voyageurs tout un programme relatif aux renseignements à recueillir sur les mœurs, les langues, les croyances des peuples indigènes.

A partir de cette époque, les expéditions se suivirent de près, et se multiplièrent sur tous les points de l'Afrique.

Je ne m'arrêterai pas à faire l'historique de ces nombreux voyages. Le sujet est pourtant fort attrayant par les côtés dramatiques qu'il présente ; mais, il m'entraînerait absolument trop en dehors du cadre que je me suis imposé.

Je me bornerai donc à résumer les explorations faites exclusivement dans la partie du bassin du Congo que comprend l'Etat Indépendant.

C'est en 1877, comme je le rappelais tout à l'heure, que le cours du Congo fut déterminé sur la plus grande partie de sa longueur. Avant cette date, nombre de voyageurs s'étaient avancés assez loin dans les régions centrales de l'Afrique. Ils

avaient atteint le Congo à différents endroits, exploré avec soin certains de ses affluents, visité les lacs qui se rattachent à son réseau supérieur et cela sans se douter que ces rivières et ces nappes d'eau faisaient partie d'un unique système hydrographique dont les ramifications innombrables finissent par s'unir en une seule puissante artère, débouchant dans l'Océan Atlantique, celle-là même que Diego Cam avait découverte quatre siècles auparavant et baptisé du nom de Zaïre. Ce fut, coïncidence assez curieuse, également un Portugais, José de Lacerda, qui, chargé de reconnaître l'intérieur du Mozambique, visita le premier, en 1798, le Congo près de ses sources, où il n'est qu'une insignifiante rivière connue sous le nom de Tshambesi.

En 1857, lorsque les capitaines Burton et Speke, de l'armée anglaise de l'Inde, allèrent par la côte orientale à la recherche des sources du Nil, l'Afrique Centrale figurait encore sur les cartes par un espace en blanc, vierge de la moindre indication géographique.

Le reste du continent avait été parcouru un peu dans tous les sens, et le système général des eaux en était connu.

Ce fut au commencement de l'année 1858 que Burton et Speke, partis de Zanzibar, découvrirent le lac Tanganyika. Disons, en passant, que Speke, poussant vers le Nord, atteignit le premier le lac Victoria-Nyanza, et que, six ans après, Samuel Baker trouva le lac Albert-Nyanza; deux grands réservoirs où le Nil puise ses eaux.

Livingstone, qui depuis 1840 parcourait comme missionnaire les contrées situées entre le Zambèze et la colonie du Cap, avait rencontré, non loin de ses sources, la rivière Kassai, un des principaux tributaires du Congo. En 1866, il partit de Zanzibar et pénétra jusqu'aux lacs Moëro et Bangwelo, que relie le Luapula, important cours d'eau dans lequel l'illustre explorateur anglais crut reconnaître la branche

orientale du Nil et qui, au contraire, est la ramification supérieure du Congo. Il toucha le Congo à Nyangwe.

En 1868, le botaniste allemand Schweinfurth se rendit de Suakim, sur la mer Rouge, à Kartum. Il remonta de cette dernière localité la vallée du Nil, détermina la ligne de faite qui sépare les eaux de ce fleuve de celles du Congo et déboucha en 1870 sur les rives de l'Uellé, qu'il identifia erronément avec le Shari, affluent du lac Tshad.

Peu de temps après, Junker explora la même rivière jusqu'au 23°12' de longitude de Greenwich; il pensait, comme Schweinfurth, que l'Uellé portait ses eaux vers le Nord.

Ce fut le capitaine Vangele qui résolut, comme nous l'expliquerons tantôt, ce problème hydrographique. Junker leva également, en partie, le cours du Bomokandi et du Nepoko supérieur.

De 1873 à 1875, un voyage remarquable fut effectué par le lieutenant de marine anglais Verney-Lowett Cameron. Parti de la côte orientale, il atteignit le Congo à Nyangwe. Arrêté en cet endroit par les prétentions des chefs du pays, il ne voulut pas entreprendre la descente de la rivière et il tourna vers le Sud, toucha au lac Kassali, passa près des sources du Zambèze et de celles du Kassai et, marchant vers l'Ouest, il arriva à Katumbela, petit port au Nord de Benguela. Il avait parcouru 5,500 kilomètres, dont 1,900 en pays non exploré avant lui.

Enfin, Stanley qui cinq années auparavant avait retrouvé au lac Tanganyika, Livingstone, que l'on croyait perdu, partit à son tour de Zanzibar, en septembre 1874, vers l'intérieur.

En 1876, il se trouva au Congo, un peu au-delà de Nyangwe; laissant aller ses embarcations au fil de l'eau, il descendit vers l'inconnu. Il traversa de la sorte tout le centre de l'Afrique, au milieu de dangers incessants que lui présentaient le fleuve et l'hostilité des populations indigènes et après avoir parcouru,

en deux ans et huit mois, par terre et par eau, une distance de 11,517 kilomètres, il arriva à l'embouchure du Congo le 12 août 1877.

Depuis cette date mémorable, une légion de voyageurs, la plupart commissionnés par le roi Léopold II, ont achevé l'exploration du bassin du Congo, en étudiant le cours du fleuve dans ses détails et en remontant les grands affluents jusqu'à leur point extrême de navigabilité.

Stanley, de retour en Afrique, en 1882, explora les lacs Matumba et Léopold II. Pogge fit connaître, en 1883, le Kassai jusqu'à son confluent avec la Lulua.

Deux ans après, le lieutenant Wissmann, qui était parti de Saint-Paul de Loanda à travers les terres, descend en partie la Lulua puis le Kassai jusqu'à son confluent avec le Congo.

A la même époque le missionnaire Baptist Grenfell reconnaît les rivières Tshuapa et Bussera, Ikelemba, Lulongo, Mongalla et Rubi et remonte jusqu'un peu au-delà des chutes de Zongo, le puissant Ubangi, dont le capitaine Hanssens avait signalé l'embouchure.

A la fin de 1885, les lieutenants allemands Kund et Tappenbeck, partis du Stanley Pool, croisent le Wamba et le Kwilu et découvrent le Lukenye, qu'ils descendent jusqu'à son confluent avec le Kassai.

Au commencement de 1886, le docteur Wolff visita le premier le Sankuru, affluent du Kassai et son sous-affluent, le Lubefu.

A la fin de la même année, Grenfell remonte le Kwango.

En 1887, le capitaine Vangele reprend l'exploration de l'Ubangi; franchissant les chutes de Zongo, il remonte la rivière jusqu'au 22°12' de longitude. Junker ayant atteint sur l'Uellé la longitude de 23°12' sur une latitude à peu près identique, il n'y avait pas de doute que l'Uellé se jetât dans l'Ubangi et se rattachât par cet affluent au bassin du Congo.

Dans un voyage subséquent, le capitaine Vangele vérifie complètement cette hypothèse; il reconnaît en même temps le cours de plusieurs importantes rivières : le M'Bomu, le M'Bili, etc..

La rivière Aruwimi a été suivie, il y a à peine six ans, dans presque toute sa longueur, par Stanley, lorsqu'il se rendit au secours d'Émin Pacha.

A la fin de 1888, M. Alexandre Delcommune entreprend un voyage dans le Lomami, qui était alors à peine connu dans son cours inférieur. Il remonte cette rivière jusque près des rapides de N'Gongi. Le même explorateur effectua, en 1891 et 1892, un trajet remarquable à travers le pays de Katanga, pendant lequel il poussa plus loin l'exploration du Lomami, releva le chenal connu sous le nom de Lukuga, par où le lac Tanganyika déverse le trop plein de ses eaux dans le Congo, et suivit la section du Congo qui s'étend entre le confluent de la Lukuga et le point de jonction des deux grandes branches supérieures du Congo, le Luapula et le Lualaba.

Le Lualaba est connu depuis ses sources jusqu'au lac Kassali. Les officiers belges Bia et Franqui l'ont suivi sur ce parcours. La rivière ne forme qu'une succession de rapides et de chutes.

Quant au Luapula, il prend naissance dans les vastes marécages de la partie méridionale du lac Bangwelo, d'où il sort entre deux murs de roseaux pour aller rejoindre, à 275 kilom. au Nord, le lac Moëro.

A l'issue de cette dernière nappe d'eau, la rivière coulant vers le Nord-Nord-Ouest, se précipite de cascade en cascade à travers un pays fort accidenté jusqu'à son confluent avec le Lualaba et s'appelle le Congo.

De cet endroit, le fleuve se dirige vers le Nord, ensuite vers le Nord-Ouest jusqu'à Nyangwe. Un peu en aval de cette localité, il s'élargit considérablement, mais son cours est assez

agité et ne se prête guère à la navigation, surtout pas à celle des steamers. Sous l'Equateur, le Congo rétréci entre des blocs de granit, descend en rapides infranchissables aux barques; sept cataractes qui se suivent, obligent les bateliers à traîner à travers les forêts leurs pirogues d'un bief tranquille à un autre bief. A partir de ces chutes, qui ont reçu le nom de Stanley Falls en l'honneur du voyageur qui les a découvertes, le fleuve coule pendant 350 kilomètres vers le N.-O.; puis, sur une distance à peu près égale, il suit une direction franchement Ouest, tourne ensuite au Sud, franchit l'Equateur une deuxième fois et continue son cours vers le Sud-Ouest jusqu'à la mer.

Pendant les 1000 kilomètres qu'il parcourt, au Nord de la ligne équinoxiale, la différence de niveau de ses eaux n'est que de 81 mètres, l'altitude de la station des Stanley-Falls étant de 490 mètres, et celle d'Equateurville de 409 mètres. Sur cette pente insensible, le courant est peu rapide, et c'est au milieu d'une végétation extraordinairement exubérante que le Congo, parsemé d'innombrables îles, dont l'une ne mesure pas moins de 100 kilomètres de longueur, charrie ses eaux tranquilles entre deux rives généralement basses, distantes à certains endroits de 35 kilomètres. Passé l'Equateur, des chaînes de hauteurs s'accusent de plus en plus à droite et à gauche; aux environs de M'Suata, le Congo roule ses eaux entre des rives à pic, élevées parfois de 200 mètres et couvertes de forêts, alternant avec d'immenses pelouses vertes. Puis le fleuve s'épanche brusquement, à une altitude de 300 mètres, en une sorte de lac connu sous le nom de Stanley Pool d'une superficie d'environ 250 kilomètres carrés. Sur la rive droite s'élèvent des falaises aux aspérités blanches que Stanley a nommées Dover Cliffs à cause de leur ressemblance avec les roches de la côte anglaise de Douvres. Immédiatement après son issue du Stanley Pool, le fleuve arrive à la chaîne

côtière et s'engage dans une gigantesque gorge, à travers laquelle il roule impétueusement ses eaux en formant trente-deux chutes, sur une étendue de 350 kilomètres et sur une pente dont la différence de niveau est d'environ 300 mètres. Ce sont ces cataractes, connues aujourd'hui sous le nom de rapides de Livingstone, qui ont, pendant quatre siècles, barré le passage à toutes les explorations ayant pour but d'atteindre le bassin intérieur du fleuve, c'est-à-dire le Haut-Congo. Bientôt un chemin de fer, établi sur la rive gauche, contournera cet obstacle et mettra cette région élevée en communication directe avec la partie basse du pays, connue sous le nom de Bas-Congo. Dans le district tourmenté des cataractes, le fleuve, quoique large à certains endroits de 200 mètres, est très tortueux ; il emprunte un aspect de sauvage grandeur à ses rives abruptes, dénudées, presque inaccessibles, formées de roches stratifiées rougeâtres, qui dominent ses eaux rugissantes d'une hauteur moyenne de 200 mètres.

A l'exception d'un bief navigable de 175 kilomètres entre Issangila et Manyanga, tout son cours est obstrué par des blocs de rochers immenses.

En aval de la dernière cataracte, appelée chute de Yellala, le Congo redevient navigable et le demeure jusqu'à Banana, où il se jette dans l'Océan par une bouche large de 12 kilomètres entre deux longues pointes : la pointe française, à droite et la pointe des Requins, à gauche. Le volume d'eau qu'il verse à la mer a été évalué à l'époque des crues, à 100,000 mètres cubes par seconde. A l'embouchure, la force du courant est si grande, qu'à trois lieues en mer on recueille encore de l'eau douce. La profondeur du fleuve est telle que les bâtiments de mer peuvent sans difficulté remonter le Congo jusqu'à Matadi, point de départ du chemin de fer en voie de construction qui doit aboutir au Stanley-Pool. D'après M. Thompson, les sondages opérés démontrent claire-

ment que le vaste chenal du fleuve se prolonge au fond de l'Océan, jusqu'à une distance de 550 kilomètres. De chaque côté du courant, il s'est formé deux hautes montagnes sous-marines, composées de débris et de vase, qui atteignent actuellement une hauteur moyenne de 1640 mètres.

Le Congo a deux crues : l'une, en septembre et octobre, provenant des pluies tombées au nord de l'Équateur ; l'autre, en mars et avril, due à la montée des affluents coulant au sud de la ligne équatoriale.

Le nombre exact des affluents que reçoit le Congo depuis sa source jusqu'à la mer n'est pas encore connu. J'ai cité tantôt les plus importants et vous ai dit par qui et comment ces rivières ont été découvertes. On calcule que la ligne totale du cours navigable du fleuve et de ses tributaires, atteint 1300 kilomètres, sans porter en compte le lac Tanganyika, dont la superficie représente 31,400 kilomètres carrés et qui déverse ses eaux directement dans le Congo par la rivière Lukuga, un peu en deçà de la jonction du Lualaba avec le Luapula. L'explorateur et missionnaire Baptist Grenfell a dit qu'il n'y a probablement pas un seul endroit du bassin du Congo qui se trouve à plus de 160 kilomètres d'une escale quelconque accessible par eau.

Après l'Amazone, c'est le Congo qui, de tous les fleuves de la terre, présente le développement de voies de navigation le plus considérable. Mais ces grandes facilités de voyage dans l'intérieur sont des avantages perdus en partie, aussi longtemps que les régions du Haut-Congo ne seront pas rattachées au littoral par de bonnes routes d'accès. Il est impossible de songer à une exploitation sérieuse des richesses du bassin, avant qu'une voie ferrée permette de contourner les rapides.

Comme je le disais il y a un instant, cette voie est actuellement en construction.

Au point de vue de la configuration, le bassin du Congo

ressemble assez exactement à une calebasse ou à une immense dame-jeanne vue en coupe. En traçant, même grossièrement, le contour du réseau fluvial, on aperçoit tout de suite cette figure : la partie renflée représente tout le territoire intérieur parcouru par le fleuve et ses innombrables embranchements, et le goulot, la bande étroite de terrain à travers laquelle il coule depuis ses chutes jusqu'à la mer. Voici comment les géologues expliquent cette curieuse structure : aux époques secondaire et tertiaire, un vaste lac s'étendait sur tout le centre équatorial de l'Afrique, où se concentraient les eaux de cette immense région ; ce lac était fermé, du côté de l'Atlantique, par un barrage relativement peu élevé. Comme les eaux pluviales tombent plus rapidement qu'elles ne s'évaporent, le niveau de ce gigantesque réservoir, dont on évalue la superficie à 2 1/2 millions de kilomètres carrés, a monté sensiblement jusqu'au moment où, atteignant la crête des hauteurs côtières, la masse d'eau s'est précipitée dans l'océan en énormes cascades (les chutes de Livingstone d'aujourd'hui), par une gorge de cette crête, qui, grâce à la force du torrent, est allée s'élargissant et s'approfondissant pendant des siècles. Au fur et à mesure de l'écoulement des eaux, l'ancien lac s'est asséché ; et, aujourd'hui, nous le voyons sillonné par un grand réseau de rivières qui en draine les fonds et les abords. Le bassin intérieur du Congo est devenu un vaste plateau auquel son origine lacustre a donné une grande fertilité. La couche d'alluvion doit s'y trouver en une épaisseur considérable, puisque, d'après le dire des voyageurs, on peut y marcher des semaines entières sans trouver un seul caillou. Les lacs Bangwelo, Moëro et d'autres, sont les restes, les bas-fonds du grand lac primitif, que les bouleversements des premiers âges ont reliés entre eux par des cours d'eau et qui très probablement se videront au fur et à mesure que leurs voies d'écoulement se creuseront par l'érosion.

Un trait qui caractérise spécialement la situation physique du bassin du Congo au point de vue orographique, c'est l'absence complète de chaînes centrales. Contrairement à ce qui existe en Europe et dans d'autres continents, les montagnes sont principalement côtières.

Au nord et au sud du Congo, se profilent, parallèlement à la côte, une rangée de hauteurs qui atteignent à peine 700 mètres. Au delà, à l'intérieur, s'étend le plateau dont je viens d'expliquer la formation. D'une altitude de 300 mètres près du Pool, ce plateau s'élève graduellement jusqu'à 400 mètres dans les régions australes. En s'éloignant vers le Sud, la différence de niveau au-dessus de la mer s'accroît et atteint aux limites extrêmes du bassin, à un pas des sources du Zambèze, soit à 1,100 kilomètres du centre, la moyenne de 1,500 mètres; ce qui fait que, en son ensemble, le pays s'exhausse par une rampe de 1 mètre par kilomètre. Dans la direction du nord, la différence de niveau est encore moins sensible; elle n'est que de 50 centimètres par kilomètre pour toute la région qui s'étend du centre jusqu'au seuil de la vallée du Nil.

Cette disposition du sol explique une des particularités les plus curieuses du système hydrographique de l'Afrique centrale, à savoir que les trois grands fleuves du continent africain, le Congo, le Nil et le Zambèze, dont les eaux se déversent dans trois mers différentes, enchevêtrent les branches de leurs affluents supérieurs au point qu'il est presque impossible au voyageur de s'apercevoir, à moins d'étudier attentivement la direction des rivières, qu'il passe d'un bassin dans un autre.

Schweinfurth, venant du nord, ne remarqua ainsi que plusieurs semaines après son passage de la ligne de faite des eaux du Nil et du Congo, qu'il avait quitté l'un bassin pour entrer dans l'autre.

Dans le Sud, la crête de partage entre les eaux du Zambèze

et du Kassaï, affluent du Congo, est tout aussi peu marquée. On y voit le petit lac Dilolo épancher ses eaux, d'un côté, dans le bassin du Congo par le Kassaï et, de l'autre côté, dans le bassin du Zambèze par le Liba.

Cette absence de relief montagneux bien tranché ne doit pas vous porter à croire cependant que l'Afrique centrale est partout unie comme une glace.

A part les ondulations plus ou moins fortes du sol que l'on rencontre même dans beaucoup de pays plats, il existe, dans les régions méridionales de l'État, principalement au Katanga, des accidents de terrain fort importants, que les géologues attribuent au ravinement exercé par les eaux depuis des siècles. Les Monts N'Zilo, par lesquels passe le Lualaba; les chaînes des Kwandelungu, à travers lesquelles la Lufira, la Luapula et d'autres rivières ont creusé leur lit, forment une rangée de hauteurs qui atteignent jusque 700 et 800 mètres. A l'est, entre le Tanganyika et le Victoria Nyanza, se dressent, isolées, trois cimes bleues d'origine volcanique, connues sous le nom de M'Fumbiro. En mentionnant encore au sud de l'Ubangi un groupe de montagnes peu importantes, nous avons fait connaître à peu près tout ce qu'il y a à dire de remarquable sur le relief du sol dans le bassin du Congo.

Quelques mots maintenant sur l'aspect du pays au point de vue de la nature végétale, pour compléter la description physique des territoires congolais.

Dans le Bas-Congo, le voyageur qui part de Boma et se dirige vers le nord, traverse d'abord une zone montueuse d'une cinquantaine de kilomètres de profondeur, parsemée de petits marais que bordent des bouquets de palmiers, où pousse, sur les coteaux, le baobab solitaire, mais qui dans son ensemble est dénudée, d'apparence triste et pauvre.

A cette contrée ouverte succède, jusqu'aux bords de la rivière Tshiloango, limite naturelle de l'État, sur un espace représen-

tant environ 400 kilomètres carrés, un pays boisé et fortement peuplé, où les villages sont à peine distants d'une demi-heure de marche. C'est le Mayombe, nom qui, en langage congolais, veut simplement dire, forêt. La végétation sylvestre y est très variée. La plupart des essences, que les indigènes désignent par des noms particuliers, fournissent d'excellents matériaux de construction. Un certain nombre d'entre elles possède des propriétés tinctoriales où dominent les couleurs amarante, violet et lie de vin. — Le palmier élaïs, ce grand producteur d'huile, se trouve partout, dans les dépressions du sol, comme au sommet des collines.

Si nous nous engageons maintenant sur les routes qui serpentent à travers la région dite « des cataractes », et mènent vers le haut-fleuve, nous parcourons des districts excessivement tourmentés, fort monotones d'aspect, au sol rocheux, peu peuplés et presque pas cultivés, à l'exception de certaines vallées où l'humus s'est accumulé en une couche suffisante pour permettre la culture et le développement d'une végétation arborescente. Les croupes des montagnes drainées constamment de leurs eaux de pluie qui s'échappent vers les gorges dont elles sont entourées, ne peuvent nourrir ni arbres, ni arbustes. Elles sont couvertes d'herbes géantes, au milieu desquelles disparaît complètement le piéton et qui entravent sérieusement la marche des caravanes, à cause des coupures douloureuses qu'occasionne leur gaine tranchante et aussi par suite de l'excessive humidité dont elles sont chargées et qui transperce, au bout de peu de temps, les habillements les plus épais. Ces hautes savanes se prolongent, vers le sud, par les montagnes bordières du territoire portugais et s'étendent sur toute la zone qui longe le versant septentrional de la crête de partage des eaux du Congo et du Zambèze. Elles existent d'ailleurs, un peu partout dans le bassin du Congo, là où la terre n'est pas couverte de bois ou livrée à la culture.

Tous les ans, à la saison sèche, les indigènes mettent le feu à ces immenses masses de graminées, afin de détruire les reptiles et les insectes nuisibles, mais surtout en vue d'atteindre plus facilement le gibier et en général les animaux dont ils recherchent la dépouille. Ils livrent ainsi aux flammes des millions de tonnes de combustible, dont la plus grande partie est dispersée dans l'atmosphère.

Entre le Kwango et le Kassai s'étendent à perte de vue des prairies qu'ombragent, de distance en distance, des bouquets d'arbres peu élevés. Les rivières fort nombreuses qui arrosent ces territoires sont bordées de bois, que les explorateurs ont désignés sous le nom de galeries, à cause de leur disposition particulière. Grâce à l'humidité de la terre, des arbres énormes de 60 à 70 mètres de hauteur se sont développés sur les rives de ces cours d'eau, en ligne épaisse. A l'ombre de ces géants, croissent des essences moins élevées dont les cimes forment comme un dais de verdure en dessous de la voûte suprême qui l'abrite. Le sol est couvert, en outre, de buissons et de broussailles de tous genres, parmi lesquels le caféier sauvage se trouve abondamment. L'explorateur Wissmann vante beaucoup la fertilité de la terre dans ces parages qu'il a parcourus à plusieurs reprises.

Au delà du Kassai, tout le pays jusqu'aux affluents méridionaux de l'Uellé, et jusqu'à la frontière est de l'Etat n'est qu'une forêt immense, interrompue çà et là par des marais, des savanes et des clairières de villages; l'ancien fond lacustre s'est recouvert de la puissante végétation intertropicale.

Stanley, dans son voyage au secours d'Emin Pacha bloqué sur le Nil, a dû traverser la partie septentrionale de cette sylve formidable. Voici la description qu'en donne l'illustre explorateur : « Représentez-vous un des bois épais de l'Ecosse » ruisselant de pluie, et constituant la basse futaie d'une forêt » dont les grands arbres atteindraient de 50 à 60 mètres de

« hauteur; représentez-vous un amas inextricable de ronces  
« et d'épines, ne recevant jamais la lumière du soleil, des  
« ruisseaux serpentant paresseusement à travers les profon-  
« deurs de la jungle; parfois, un affluent profond. Représentez-  
« vous cette merveilleuse végétation dans les différentes  
« périodes de fougueuse croissance ou de morne décomposition,  
« des jeunes lianes dans leur développement exubérant entou-  
« rant le cadavre de quelque géant de la forêt.

« Le murmure incessant d'insectes ailés de toutes formes et  
« de toutes grandeurs, accompagne le cri des singes et des  
« oiseaux; de temps en temps une troupe d'éléphants se  
« montre et disparaît aussitôt dans la profondeur des bois.  
« Des pluies torrentielles, une atmosphère impure engendrant  
« la fièvre et la dysenterie, et la nuit, toujours la nuit nous  
« enveloppant comme dans les plis d'un manteau..... »

Au nord et au sud de cette forêt sombre et sauvage, s'ouvrent  
comme par un contraste voulu de la nature, des contrées  
superbes que les voyageurs nous ont dépeintes sous les cou-  
leurs les plus éclatantes. Schweinfurth, parlant du pays des  
Mombuttu, qui forme au nord la province extrême de l'Etat  
Indépendant, s'exprime ainsi : « Dans ce district, entre les  
« champs de céréales et les plantations de manioc, le sol, d'une  
« fertilité merveilleuse, est cultivé non seulement avec un soin  
« remarquable, mais sur une étendue exceptionnelle. Les  
« plaines sont arrosées par des rivières innombrables perdues  
« dans l'ombre de pittoresques galeries, dont les lianes font  
« d'immenses tentures de tissus verdoyants et chatoyants. »

« Le paysage édénique de cette région est à jamais gravé  
« dans ma mémoire. Les plantations de bananiers s'y mêlent  
« à des groupes d'élaïs avec une telle harmonie, que la contrée  
« tout entière ressemble à un jardin. Des fougères sans  
« nombre couvrant les tiges des palmiers rehaussent le charme  
« de ces bouquets des tropiques; devant chaque maison,

« d'énormes figuiers déploient leurs cimes que ne traverse pas  
« un rayon du soleil. Cette contrée, on ne se lasse pas de le  
« dire, produit sur le voyageur l'effet d'un paradis terrestre. » —  
L'italien Casati, ancien compagnon d'Emin Pacha, visitant  
dix ans après le même pays, en fait une description tout aussi  
enthousiaste, qu'il termine par ces mots : « Enfin, le climat est  
« doux, excessivement salubre, avec un air balsamique sans  
« miasmes délétères, sans chaleur exagérée. Sous ce ciel privi-  
« légié, les enfants s'élèvent pour ainsi dire seuls, l'amour de  
« l'art est instinctif et la passion de la musique générale. Il  
« n'y manque que l'homme sachant tirer parti de tous ces  
« dons de la nature, pour en rendre sa propre existence plus  
« douce et plus agréable, l'homme civilisé ! »

Au sud de la grande forêt, entre le Congo et le lac Tanganyika, se trouvent les hauts plateaux mamelonnés du Manyema et du Marungu, dont le sol argileux est d'une excessive fertilité. Les grands bois d'une à deux lieues de large y alternent avec des champs de maïs, de manioc, de millet, de tabac, de patates douces, de haricots, que les indigènes cultivent avec une rare activité. — Plus au sud encore, est situé le vaste pays de Katanga, qu'arrosent les ramifications supérieures du Congo et dont plusieurs expéditions belges ont fait l'exploration, il y a deux ans, dans tous les sens. — Toute la surface de ce territoire n'est qu'une suite de prairies boisées, semblables à celles qui existent entre le Congo et le Kassai, et où les antilopes, les buffles et les zèbres vivent en bandes nombreuses. L'agriculture est fort en honneur parmi les populations indigènes, et la contrée bien cultivée est riche en denrées de tous genres.

Pour être complet, il nous faut signaler encore, entre les sources du Lomami et la frontière extrême de l'État, un coin de pays appelé Samba ravissant d'aspect, parsemé de petits lacs et dont le paysage, d'après Paul Le Marinel, ne

présente rien d'africain; il rappelle plutôt, paraît-il, nos sites de prédilection des contrées civilisées : de grands arbres au feuillage épais, une herbe courte et fraîche, une belle pièce d'eau.

Après ce coup d'œil d'ensemble jeté sur la nature végétale du Congo, voyons quels sont les plus importants spécimens de la flore de cette immense région.

En tête de la liste des principaux végétaux africains se place l'*élaïs guinéensis* ou *palmier à huile*. Cet arbre croît à profusion, sans culture, depuis la côte jusqu'au Tanganyika, sur toute l'étendue du territoire de l'État; et, constatation intéressante, au delà du faite de partage du Congo avec le Nil et le Zambèze, on ne le rencontre plus. Il atteint une hauteur de 8 à 10 mètres. Presque tous les villages abritent leurs huttes dans ses massifs et reçoivent de lui, outre son ombre, l'huile qui les éclaire et le vin qui les réjouit.

Les fruits du palmier à huile sont suspendus en régimes, dont un seul pèse parfois jusqu'à 50 kilos. Chaque fruit, qui a le volume d'une petite noix, se compose d'une pulpe et d'un noyau appelé coconote ou *noix palmiste*.

L'année dernière, plus de 4 millions de kilogrammes de noix palmistes originaires de l'État Indépendant ont été expédiées en Europe.

Pour obtenir l'huile du fruit de l'élaïs, la pulpe est écrasée par les indigènes, puis soumise à l'ébullition. Après le refroidissement, elle a la consistance du beurre et est recueillie dans des pots de terre. Exportée en grande quantité en Europe, elle y sert à la fabrication des savons, des bougies et au graissage des machines. L'amande que contient la noix palmiste fournit également une huile comestible excellente. En 1893, cet article figurait au tableau du commerce spécial d'exportation de l'État du Congo pour 1,300,000 kilogrammes.

Le vin de palme, désigné sous le nom de *malafu* par les

habitants du Bas-Congo, se recueille en pratiquant une incision dans l'arbre, à la naissance des premières feuilles. Pour effectuer cette opération, l'indigène fait usage d'un cercle de liane, dans lequel il se trouve enserré en même temps que l'arbre. Appuyant la plante des pieds contre le tronc de l'élaïs, il s'élève par soubresauts successifs. L'incision étant faite, il y introduit un morceau de feuille de palmier, qui, formée en entonnoir, laisse couler lentement le jus dans unealebasse ou une bouteille solidement fixée en-dessous.

Le vin de palme, très rafraîchissant, d'un goût ressemblant assez à l'orgeat, constitue la boisson favorite des noirs ; c'est aussi un cadeau de bienvenue que tous les chefs de villages offrent aux blancs de passage.

Le *raphia vinifera*, espèce de palmier improprement appelé bambou en Afrique, croît en masses touffues dans les criques du Bas-Congo. Ses fibres, connues dans le commerce sous le nom de piassava, servent en Europe à la fabrication des grandes brosses à balayer. Les indigènes les emploient comme cordes à leurs instruments de musique et les utilisent pour la confection d'ustensiles et de meubles. La tige même du raphia sert à la construction de maisons et de magasins à l'usage des blancs.

Le *borassus* est une espèce de palmier que l'on rencontre beaucoup entre le Stanley-Pool et le Kassaï, sur le Kwango et dans le Manyema. Les noirs en obtiennent un assez bon vin, mais ils n'utilisent ni ses fibres, ni ses feuilles, lesquelles sont employées à de multiples usages dans d'autres pays où cette plante existe.

L'*arbre à beurre* est une essence du Haut-Congo. Les indigènes en font du bois de charpente. De sa noix, ils tirent le beurre végétal employé dans la préparation des aliments.

L'*oba*, espèce de manguier ayant l'aspect des chênes de nos contrées, porte un fruit (*iba*) dont on fait le pain de dika, qui

rappelle la saveur du cacao. L'amande de ce fruit, soumise à l'ébullition, forme une huile facilement saponifiable et pouvant donner de très belles bougies.

Le *cocotier*, qui appartient aussi à la famille des palmiers, a été introduit il n'y a pas longtemps dans le bassin du Congo. Le fruit, composé d'un brou fibreux, contient un liquide blanchâtre, appelé lait de coco, fort agréable à prendre, ainsi qu'une amande qui, séchée, porte le nom de *coprah*, et fournit une excellente huile. Les fibres du brou servent à la confection de tapis, de cordages, etc.

Le *baobab*, ce géant des végétaux, se trouve surtout en deçà du Stanley-Pool. On cite des spécimens de cet arbre que dix-sept nègres parviennent difficilement à entourer de leurs bras étendus; son écorce sert à la fabrication du papier d'emballage.

Le *bananier*, aux régimes dorés, est le compagnon d'habitat de toutes les tribus africaines. Il est aussi précieux pour elles que le froment pour nous; son fruit parfumé constitue, avec la *Chicouangue* (pain de manioc) et la patate douce, la nourriture principale des indigènes. On en tire aussi une boisson alcoolique appelée vin de bananes. La tige fournit des fibres textiles employées à la fabrication de cordes, d'étoffes et du papier. Les feuilles servent à couvrir les huttes, à nourrir le bétail. Un hectare de terre planté de bananiers donne 184,300 kilos de substances alimentaires.

La *landolphia florida* ou liane à caoutchouc, liane puissante qui enlace les plus grands arbres jusqu'à leurs cimes, pourrait être appelée le boa végétal des forêts congolaises. Le suc de cette plante, d'un blanc grisâtre, solidifiable à l'air, s'obtient par incision. Il constitue le caoutchouc.

Pour le recueillir rapidement et sans grand travail, l'indigène coupe tout simplement la liane et laisse couler le liquide dans une espèce d'aiguère qu'il place au pied de la plante; souvent même, il n'emploie aucun récipient pour récolter le

caoutchouc. Mettant à profit sa nudité, il reçoit la sève dans ses mains et se l'applique sur le corps. Exposée à l'air, la substance fluide dureit et reste collée à la peau. Arrivé au village, le noir s'enduit les mains de sable et s'arrache le caoutchouc du corps. Ces procédés primitifs d'exploitation présentent de sérieux inconvénients dont le plus grave est la destruction de la plante. Aussi, l'État Indépendant a-t-il pris des mesures pour empêcher les noirs de couper la liane au lieu d'y pratiquer des incisions.

En 1887, les exportations de caoutchouc du Congo s'élevaient à une centaine de mille francs environ; l'année dernière, elles atteignaient le chiffre d'un million, de sorte que, en une période de six ans, elles se sont réellement décuplées. Anvers reçoit la plus grande partie de ce produit dont le prix, en vente publique, s'est graduellement élevé de 4 à 7 francs le kilogramme.

Le caoutchouc constitue une des principales richesses du bassin du Congo; sa production y est inépuisable, car tout le pays est, à la lettre, couvert de vignes à caoutchouc. Il y a là d'immenses récoltes à faire, et sans peine : il ne s'agit que d'apprendre aux indigènes à extraire le caoutchouc sans détruire la liane et sans gâter la sève par des mélanges impurs qui la déprécient.

Tout le monde connaît les applications nombreuses du caoutchouc dans l'industrie et l'on peut dire que chaque jour cette substance trouve encore des emplois nouveaux. L'Europe consomme actuellement environ 9 millions de kilogrammes de caoutchouc. En Amérique, les Etats-Unis seuls en utilisent 30 millions.

Parmi les végétaux dont le sol est le plus prodigue se range le *kola*. Le fruit, d'une teinte brune à maturité, ressemble à la prune et est extrêmement amer au goût. Il n'a fait jusqu'à présent l'objet d'aucun commerce important avec l'Europe. Le

kola donne 50 kilos de noix par année moyenne en deux récoltes. Son fruit contient de la caféine et un principe tonique très abondant qui a, paraît-il, la propriété de soutenir et de ranimer les forces.

L'*arbre à pain*, introduit au Congo, donne un fruit charnu que l'on mange cuit, coupé en tranches.

L'*arbre à copal* se trouve dans le Haut-Congo. Il présente l'aspect de nos acacias et procure une gomme utilisée en Europe dans la fabrication du vernis. La consommation en est considérable. La couleur du copal du Congo varie entre le blanc eau et le rouge; il est de qualité supérieure.

L'*arbre à coton* est une malvacée qui croît spontanément depuis Boma jusqu'à Nyangwe. Les noirs s'en servent pour faire l'amadou.

La *Nulla Panza* ou *Pontaclethra macrophylla*, légumineuse arborescente, très commune dans le Bas-Congo, fournit un bois de bonne qualité. Elle est surtout précieuse par ses graines qui, très grosses, noirâtres, aplaties, contiennent environ 50 % d'une huile bonne à manger et susceptible d'applications industrielles : fabrication de bougies, de savon, de tourteaux alimentaires, graissage des machines, etc.

La *canne à sucre* (*calamus indicus*) croît à profusion dans le Haut-Congo. Écrasée dans d'immenses récipients, elle donne un jus qui, après avoir bouilli avec un mélange d'eau et fermenté, constitue une boisson très agréable et saine.

Le *sorgho*, qui pousse dans tout le bassin du Congo, fournit aux natifs une farine dont ils fabriquent un pain excellent et un jus qui leur procure une bière rafraîchissante et nutritive.

Le *maïs* et le *riz* poussent très bien dans un grand nombre de régions; le *millet* se cultive dans les territoires de l'est.

Le *tabac* croît partout sans grand soin. Il fait l'objet de petites cultures dans presque tous les villages. Les noirs fument le tabac dans de petites pipes dont le foyer peu profond

est de terre cuite et le tuyau droit et court, en bois et le plus souvent en cuivre. La femme fait de ce produit une consommation plus grande que l'homme. Elle fume sans cesse, soit qu'elle pioche son champ de manioc, soit qu'elle allaite son enfant ou boive le malafu. Les indigènes sèchent mal la feuille et ne lui font subir aucune fermentation. Malgré ces mauvaises conditions de récolte, les minimes quantités de tabac congolais importées en Belgique ont été très favorablement appréciées par les fabricants qui s'en sont servis soit pour la coupe soit pour la confection des cigares.

Des plantations ont été commencées en vue de l'exportation.

Le *sésame*, dont la graine nous fournit une huile très bonne à manger, et l'*orseille*, espèce de lichen, employé en teinturerie, se trouvent en abondance dans les districts du Congo inférieur.

Parmi les plantes fournissant des matières colorantes, signalons encore : l'*héritier* qui, lorsqu'il tombe en vétusté, procure aux indigènes une poudre appelée takula, dont ils se servent pour se peindre le corps et le visage et pour teindre leurs étoffes en rouge ou en couleur lie de vin, par le mélange de noir; l'*arbre à nkula* ou *camwood*, très répandu, dont l'écorce, bouillie et pulvérisée, procure une poudre fine d'un cramoisi éclatant; le *rocou*, élégant arbuste aux semences rouges, dont on extrait une matière colorante jaune rougeâtre; le *bafia laurifolia*, qui fournit une substance colorante rouge; divers *acacias* dont les écorces astringentes donnent des teintures brunes ou noires, et plusieurs espèces d'*indigotiers* qui produisent des couleurs bleues variées.

Le *ricin*, le *piment*, le *eubèbe*, l'*oranger*, la *vanille*, la *vigne* et le *caféier* croissent à l'état sauvage. Les indigènes, n'ayant pas encore appris à apprécier l'infusion de la fève du caféier, ne s'adonnent guère à la culture de cet arbuste qui est cependant très productive. Un pied de café peut fournir jusqu'à 6 kilos de fèves par an, et donne généralement des

produits pendant vingt à vingt-cinq ans. Les courtiers en café d'Anvers, qui ont été appelés à se prononcer sur la valeur du café congolais, l'ont assimilé au meilleur « Santos » et à certaines qualités de Java et de Haïti. L'Etat a entrepris de grandes cultures de caféiers dans le Haut-Congo, notamment à Lukungu, à Léopolville, à l'Equateur, à Nouvelle-Anvers, à Basoko et à Luluabourg. Actuellement, le nombre de caféiers sur pied dans ces localités, s'élève au chiffre de 100,000 dont le rendement brut, d'ici à quatre ans, représentera environ 500,000 francs. Des contrats ont été conclus par les représentants de l'Etat avec les sultans et les chefs indigènes des districts du Haut-Uellé, du Haut-Ubangi et des Stanley-Falls, à l'effet d'assurer tous les ans la plantation d'un nombre considérable de ces arbustes.

L'Etat s'est également occupé de la culture du *cacaoyer*. On sait que les graines de cet arbre, réduites en poudre, constituent la farine de cacao employée pour la fabrication du chocolat. On en extrait aussi une huile blanchâtre, qui s'épaissit naturellement et qui est connue dans le commerce sous le nom de *beurre de cacao*. Cette huile a la propriété de se conserver longtemps sans rancir : on l'emploie en médecine comme adoucissant et comme antidote contre les poisons corrosifs.

Les fruits du Congo sont abondants et savoureux. Ce sont, outre la banane et la noix de coco dont il a déjà été parlé : l'orange, la papaye, la mangue, la goyave, la poire d'avocat, l'ananas, le citron, l'aubergine, la barbadine, la datte, la tomate, la pomme de cannelle, la pomme d'acajou, le cœur de bœuf, le tamarin, le gombo, la dorendake, le safou, etc.

Les forêts renferment, entre autres arbres : le *teck*, le *bois de rose*, le *hêtre*, l'*ébène*, l'*acajou*, le *cèdre africain*, l'*acacia*, le *cotonnier sauvage*, le *santal*, le *calamus*, le *pandanus*, de nombreux bois de teinture et quantité d'essences inconnues, désignés par des noms indigènes.

## TROISIÈME CONFÉRENCE

---

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans ma dernière causerie, je vous ai parlé de la géographie, de l'aspect général, et des ressources naturelles de l'État Indépendant.

Ce soir, je me propose de vous entretenir des populations indigènes, c'est-à-dire de la force vive, de l'instrument humain qui est appelé à transformer et à mettre en valeur les immenses régions de l'Afrique centrale sous l'impulsion et la direction des blancs.

En vous racontant la manière de vivre des Congolais, j'aurai à vous rapporter plus d'un trait de mœurs étranges, plus d'une coutume singulière, qui excitera très probablement et votre rire, et votre pitié pour ces pauvres noirs; mais ce côté plaisant de leur vie sociale n'empêche pas les indigènes d'avoir, comme nous le verrons, des aptitudes commerciales et industrielles sérieuses et qu'il sera facile de développer.

La naïveté de ces tribus sauvages, leur propension à croire au surnaturel ne doit pas être considérée comme l'indice d'un irrémédiable abaissement moral, ni comme un manque absolu d'intelligence.

Quand on étudie les faits et gestes de ces tribus primitives, il est bon de se souvenir de l'origine des peuples civilisés.

Les Celtes et les Germains, nos ancêtres, vivaient aussi au milieu des bois. Ils se couvraient de peaux de bêtes et d'étoffes grossièrement tissées.

Leur culte était fréquemment souillé de sacrifices humains, et les produits de leur industrie ne valaient pas mieux que les articles sortant des mains des anthropophages congolais.

Ceux-ci possèdent, à l'état rudimentaire, toutes nos qualités. Ils sont, il est vrai, affligés aussi de tous nos vices. Les souffrances physiques les accablent autant, si pas plus, que nous, et à ce point de vue, je ne pense pas que nous puissions augmenter beaucoup leurs misères.

Quant au bien que le nègre peut attendre de ses rapports avec le blanc, il est immense, et comme le dit un géographe illustre : « Les visages pâles leur enseigneront des arts nouveaux, des vérités ignorées et peut-être, quelque jour, une compréhension plus haute de la justice et de la liberté. »

Dans l'accomplissement de cette tâche, l'État a un rôle aussi noble qu'utile à remplir. Chargé de la tutelle de ces populations primitives, il doit veiller à ce qu'elles ne tombent pas victimes de l'esprit de lucre qui, dans d'autres parties du monde, a poussé le commerce à de si déplorables agissements envers les peuplades sauvages.

L'établissement et l'application de lois sévères en vue de protéger les indigènes contre tous les abus dont ils pourraient pâtir, s'imposent donc absolument.

Nous verrons, dans ma prochaine et dernière causerie, comment l'État Indépendant a compris sa mission à cet égard. Déjà, ce soir, je vous parlerai des efforts qu'il a tentés pour abolir la traite et arracher les noirs aux maux de l'esclavage. Mais n'anticipons pas, faisons d'abord plus ample connaissance avec nos frères noirs.

Les indigènes du bassin du Congo appartiennent à la race Bantou dont le siège primitif fut très vraisemblablement la région située entre le Shari et l'Ubangi qu'occupent actuellement en partie les Niam-Niam, les Mombuttu et d'autres nations classées parmi les Africains de famille Nouba. Le type pur du Bantou, que l'on rencontre encore parmi certaines peuplades de l'intérieur, est admirable par le développement et la pondération des formes. Sa couleur de peau est plus pâle que celle de ses congénères de la côte, et son corps ne dégage pas cette odeur désagréable, qu'on a dit, à tort, être propre aux nègres. Il a les mains et les pieds petits, les jambes à jarrets puissants, bien modelés, et la chevelure extraordinairement abondante.

Ces hommes, dit M. Johnston, dans leur nudité, ressemblent à des statues antiques coulées en bronze.

Bien que les 30,000,000 d'habitants que comprend le bassin du Congo appartiennent à la même race et possèdent une organisation sociale identique, leurs mœurs et leurs coutumes diffèrent plus ou moins selon les régions qu'ils occupent. Toutefois, cette différence n'est pas assez notable pour que nous entreprenions de décrire spécialement chacune des nombreuses tribus répandues dans le vaste territoire de l'Etat Indépendant. Cette étude relèverait plutôt de l'anthropologie et de la science ethnographique.

Je me bornerai à vous énumérer brièvement les principales peuplades congolaises en indiquant certaines particularités qui les distinguent.

A l'embouchure du Congo, sur les deux rives, vivent les *Musscrongo* qui se livrent au commerce et à la pêche.

Les *Kakongo* sont établis dans le Mayombe, c'est-à-dire la partie boisée de la région qui s'étend au nord du bas fleuve; ils sont chasseurs et s'occupent d'agriculture.

Les *Basundi* peuplent le territoire sur toute l'étendue de pays

comprise entre la rive droite du Congo, dans la région des Cataractes, et la frontière septentrionale de l'Etat jusqu'au Mayombe à l'ouest; ces indigènes énergiques et fiers, s'adonnent à la chasse et à la pêche.

Les *Bakongo-Makuta* résident sur la rive sud, depuis Matadi jusqu'au Stanley-Pool. Cette tribu se reconnaît à un signe distinctif : l'absence de deux dents de devant de la mâchoire supérieure. C'est chez elle que l'Etat et le commerce se procurent en grande partie les porteurs dont ils ont besoin pour le transport de leurs charges vers le Haut-Congo, à travers la région des Cataractes.

Les *Batéké* et les *Bayanzi* occupent toute la contrée comprise entre le Stanley-Pool et le lac Matumba.

Ces peuples diffèrent des tribus du Bas-Congo en ce qu'ils sont naturellement très poilus; mais ils s'épilent la face, les cils et sourcils, ne conservant de cheveux qu'au sommet de la tête.

Ils se couvrent tout le corps de peintures multicolores, avec infiniment de goût, au moyen de la chaux, de l'ocre, du camwood et du charbon de bois.

L'ornementation de la figure est l'objet de soins particuliers.

Dans les circonstances ordinaires, ils se bornent à recouvrir les paupières de l'un ou l'autre de leurs yeux, d'une couche de couleur blanche faisant de loin l'effet d'un monocle à large garniture d'argent. Mais, dans certains cas particuliers : mort d'un chef, départ pour la guerre, première visite aux blancs, etc., la face est couverte de dessins multiples les plus variés.

Dans les bassins du Lopori et de la Maringa habitent les *Ngonzi* aux têtes allongées. Comme chez les têtes plates de l'Amérique du Nord, ces peuplades compriment la tête de leurs jeunes enfants entre deux planchettes.

Ils ont un cri de guerre : *ya ha ha!* qui ressemble, dit Stanley, au hennissement des chevaux. Dans maints endroits de cette

région, les villages sont construits sur pilotis comme ceux des anciens lacustres.

Les *Bangala* établis au grand tournant du fleuve, à l'endroit où il prend sa direction vers le sud-ouest, sont de beaux hommes à la superbe carrure, intelligents, rusés même, souvent cruels, en proie à toutes les passions qui dominent dans la race blanche. Bien que cannibales, ils sont très susceptibles d'être civilisés. Ils fournissent à l'État Indépendant d'excellents soldats et de bons travailleurs.

Dans le bassin de la rivière Mongalla vivent deux peuplades bien différentes : l'une, les *Bussu Kapo*, qui forment un type à part de nègre, grand, bien proportionné, au nez aquilin, aux lèvres peu épaisses, au geste aisé et élégant. Leur coiffure est un pur chef-d'œuvre et demande des mois à être exécutée.

L'autre, les *Ngingali*, sont sales, couverts de vase, les cheveux embroussaillés. Ce sont de véritables castors et leurs villages semblent plutôt des cités de ces animaux que des habitations humaines. Ils construisent dans les grands arbres, à l'entrée et à la sortie de leurs villages, des plates-formes couvertes d'un toit, espèce d'observatoire aérien où se tiennent les guerriers en cas d'attaque.

Les *Elomba* et les *Bapoto* qui sont une des plus belles races du Haut-Congo, se trouvent établis entre la Mongalla et le Rubi.

Les *Ababua*, peu connus, sont cantonnés dans la région comprise entre le Haut-Rubi et l'Uelle-Makua. Au nord de cette rivière, jusqu'au pays arrosé par le Bomu, se rencontrent les *Bandjia*, qui ne sont plus de race bantou mais nigritienne ; ils se distinguent par leur tatouage qui comporte une ligne de pois allant d'une oreille à l'autre par le front.

Les *Basoko* vivent à l'embouchure de l'Aruwimi ; ils sont fort industriels. Leurs habitations se caractérisent par des toits pointus en forme d'éteignoir et leurs pirogues de guerre

sont remarquables par le soin avec lequel elles sont construites et montées. Ces embarcations atteignent jusqu'à 16 mètres de longueur sur une largeur d'un mètre.

Les *Mabode* occupent les districts situés au nord de l'Aruwimi supérieur.

Aux sources de l'Uelle habitent les *Mombuttu*, connus encore sous le nom de *Gourou-Gourou* ou *Percés*, à cause de leur habitude de se percer l'oreille pour y introduire des bâtonnets. Ces nègres portent la barbe assez longue et la plupart d'entre eux ont les cheveux crépus, d'un blond pâle cendré qui rappelle le ton de la filasse de chanvre. Ils ont des traits sémitiques fort prononcés et leur peau est moins foncée que celle de la plupart des peuplades connues de l'Afrique centrale.

Les Mombuttu ignorent l'art du tissage, qui est pratiqué par nombre de tribus au Congo. Ils ne portent donc pas, comme la généralité des congolais, ce que l'on appelle le *pagne*, une espèce de tablier d'étoffe retenu par une ceinture tressée. Leur vêtement consiste en un morceau d'écorce de figuier, qui couvre l'homme depuis la poitrine jusqu'aux genoux et est serré autour de la taille par une cordelière.

Les femmes Mombuttu n'ont pour tout habillement qu'un morceau de feuille de bananier ou de feutre d'écorce, grand comme la main, qu'elles posent sur leurs genoux lorsqu'elles s'asseyent.

Les dames des chefs et des notables, n'ayant point d'étoffes pour satisfaire leur instinct de coquetterie inné, ont trouvé moyen de se peindre le corps de dessins qui varient à l'infini : ce sont des étoiles, des croix de Malte, des abeilles, des fleurs, des lignes, etc. L'une est rayée comme un zèbre, l'autre tachetée comme un léopard, une troisième ressemble à un parquet composé de carrés réguliers à trois couleurs.

D'après Schweinfurth, ces espèces de peintures sont aussi

sujettes à la mode que les toilettes de nos mondaines. Dans une fête, c'est à qui aura un nouveau dessin ; celui-ci est porté pendant deux jours, puis soigneusement enlevé et remplacé par un autre. Ce peinturage du corps exige, paraît-il, beaucoup de temps et le concours d'une quantité de servantes.

Les femmes Mombuttu passent également de longues heures à entasser, selon les règles de l'art, leurs toupets, hauts de 25 centimètres et davantage.

Les hommes s'enduisent le corps de pommade faite de graisse et de bois rouge pulvérisé. Ils portent, comme les femmes, un chignon élevé, qu'ils couvrent d'un bonnet de paille cylindrique, orné d'un panache de plumes d'aigle ou de perroquet.

Dans l'Afrique centrale, les tribus les plus importantes et les plus remarquables, à plus d'un point de vue, sont anthropophages. D'aucuns prétendent que cette coutume barbare a pris son origine dans le manque de nourriture animale, d'autres y voient le dernier vestige d'un ancien culte disparu.

On sait, d'ailleurs, que la plupart des peuplades sauvages, aussi bien en Amérique qu'en Océanie, s'adonnent à l'anthropophagie.

Quoi qu'il en soit, cette pratique abominable tend graduellement à disparaître ; la présence seule du blanc suffit pour l'enrayer. Certains voyageurs ont signalé même plus d'un chef noir qui, au milieu de peuplades cannibales, témoigne son dégoût pour la chair humaine.

Chez les Mombuttu, les cadavres d'enfants en bas âge constituent encore un mets favori, presque une friandise. Ils dévorent également les prisonniers de guerre.

Malgré ce cannibalisme, dit Schweinfurth, ce peuple forme une noble race et ce sont des hommes bien autrement cultivés que leurs voisins, à qui leur régime fait horreur.

Ils ont un esprit public, un orgueil national, ils sont doués

d'une intelligence et d'un jugement que possèdent peu d'Africains, et savent répondre avec bon sens à toutes les questions qu'on leur adresse. Leur industrie est avancée, leur amitié est fidèle.

Ceux qui ont résidé chez eux n'ont pas assez d'éloges pour vanter la constance de leur affection, l'ordre et la sécurité de leur vie sociale, leur supériorité militaire, leur adresse, leur courage.

Au nord-ouest du territoire des Mombutu, vivent les *Niam-Niam*, à la tête ronde et large, à la figure presque féminine.

Chez ce peuple, l'affection conjugale est poussée très loin; les hommes n'y achètent pas les femmes, comme cela se pratique chez presque toutes les tribus africaines.

Ils se couvrent de peaux de bête et se nourrissent communément de gibier et de substances végétales.

Leur amour pour la musique est excessif; ils tirent, paraît-il, de leur mandoline des sons qui retentissent jusqu'au plus profond de leur être: — Piaggia a dit qu'un *Niam-Niam* jouerait de son instrument pendant vingt-quatre heures sans le quitter d'une seconde, oubliant de boire et de manger.

Les indigènes de la contrée des Stanley-Falls appartiennent à la tribu des *Bakumu*. Ils se livrent presque exclusivement à la pêche.

Au sud de la région des chutes de Stanley, habitent les *Vua-Regga*, dont les mœurs sont encore peu connues.

Entre le Congo et le lac Tanganyika, à la hauteur de Niangwe, sont établis les *Manyema*, « mangeurs de viande » qui, malgré leur goût pour la chair humaine, forment une population douce et bienveillante. — Les femmes, à la chevelure abondante flottant sur leurs épaules, sont réputées belles et étaient fort recherchées par les Arabes.

Les *Marungu*, voisins des *Manyema*, sont rangés parmi les

moins beaux nègres; bien qu'ils aient les jambes courtes, ils grimpent sur les arbres et les rochers avec une agilité de singe.

Les *Urua* occupent le territoire compris entre le Lomami supérieur et le Luapula, en aval du lac Moëro. Ils sont industriels et se livrent à l'agriculture. Leurs habitations construites avec art ont fait l'admiration de tous les voyageurs qui ont parcouru la contrée.

Ce peuple est soumis à un roi, dont la résidence est à Kilemba et qui passe pour être d'origine divine. Kassongo, le monarque actuel, est d'une sévérité draconienne. Dans son royaume, le vol est puni de l'ablation de la main, la lâcheté devant l'ennemi de celle du pied; un de ses sujets est-il surpris écoutant une conversation royale, on lui coupe une oreille. Malgré ces rigueurs effrayantes, Kassongo est aimé et respecté de son peuple.

Au sud du pays des *Urua*, est situé l'ancien royaume de Garenganje (comprenant le pays de Katanga), peuplé par les *Baluba-Bayeke*, chasseurs et cultivateurs, que gouvernait le redoutable Msiri résidant à Bunkeya. Ce potentat, qui infligeait des cruautés inimaginables à ses sujets, par pur caprice, pour le plaisir de voir souffrir et couler le sang, et dont le palais était orné de pyramides de têtes humaines, périt par la main du capitaine Bodson au moment où le tyran, traître à ses promesses, donnait au moyen de son sabre, le signal à ses suivants de coucher l'officier belge en joue. Le coup de revolver qui tua Msiri, coûta, presque au même instant, la vie à notre vaillant compatriote. La fin violente de ce Neron africain amena le morcellement de son royaume, qui fut partagé entre différents chefs indigènes, dont l'État Indépendant a obtenu la soumission complète.

Dans le massif des *Kwandelungu*, qui s'étend de Bunkeya au lac Moëro, des galeries creusées par l'homme servent de logement à une population farouche et craintive, dont le puis-

saut Msiri ne parvint pas à faire la conquête : ce sont les *Balamoto*. Ces troglodytes, dont il existe des branches dans les hauteurs du Lualaba, ne reconnaissent aucun chef ; ils vivent par familles, à l'état tout à fait patriarcal.

Les *Lunda*, qui occupent la région des sources de la Lulua et du Kassai jusqu'au Zambèze, sont un peuple pacifique et hospitalier. Leur organisation politique peut être comparée à celle d'un État féodal européen du moyen âge. Le Lunda ou empire de *Muata-Yamvo* est divisé en plusieurs principautés, à la tête desquelles sont placés des rois plus ou moins puissants. Avec Muata Yamvo règne une femme célibataire, appelée Lukoksha « la mère des rois et du peuple », dont l'assentiment est nécessaire pour donner force de loi aux décisions du chef de l'État. A chaque nouveau règne, la résidence du roi est autre ; elle ne peut toutefois être établie ailleurs que dans la grande plaine comprise entre les rivières Kalandje et Luiza, toutes les deux affluents de la Lulua ; c'est dans ce district que le premier Muata-Yamvo a vécu et que tous ses successeurs ont été enterrés.

Les *Bassonge*, dont le territoire est compris entre le Lubilash et le Lomami, sont des nègres de forte ossature qui, contrairement à la plupart des autres peuples africains, se livrent alternativement au travail des champs et à la chasse, laissant à leurs femmes le soin du ménage. Pogge rapporte que, par le visage, ils ressemblent au dogue. Leur population qui, il y a peu d'années, était d'une densité extraordinaire, a été décimée par les chasseurs d'hommes.

Les *Baluba* et *Bashilenge*, originaires des vallées du Lualaba, ont pris possession de tout le pays limité au nord par la Lulua inférieure, à l'est et à l'ouest par le Loange et le Lubilash. Ce sont des peuples courageux et intelligents, qui s'adonnent à l'agriculture et à la récolte du caoutchouc dont la qualité est excellente.

Il s'est formé parmi eux une secte religieuse connue sous le nom de Bena Riamba « fils du chanvre ». D'après les rites de cette religion, tous les fumeurs de chanvre se disent frères et se donnent mutuellement l'hospitalité. Des maladies mortelles résultent de l'abus que font les Baluba de ce produit.

Les *Bakuba* se trouvent répandus dans le territoire borné au nord et à l'est par le Sankuru-Lubilash, à l'ouest par le Kassai, au sud par la Lulua. Cette tribu douce et industrielle, qui travaille le fer et tisse les étoffes dans la perfection, a l'horreur de la chair humaine. Leur nourriture consiste en gibier et poisson. Le grand chef *Lukenge* a seul le droit de manger le mouton, le porc et le pigeon. Les Bakuba n'adorent pas les fétiches; ils sont néanmoins superstitieux à l'excès. Pour qu'un contrat soit valable entre eux, les deux parties doivent au préalable rompre une petite branche d'arbre en signe de consentement.

Les *Bassongo Mino* occupent la rive droite du Sankuru. Ce sont des indigènes fort belliqueux, qui se distinguent par des dents tranchées en pointes.

Les *Bassengie*, dont le pays s'étend entre le Kassai et le Lukenye, présentent un type spécial; d'une taille élevée, ils ont le torse très petit et les jambes longues. Ils portent trois incisions à la naissance du nez et n'ont guère de tatouage. Ils ont le front élevé, les traits intelligents. On dirait, rapporte le lieutenant Kund, que ces gens se sont livrés, leur vie durant, à un travail intellectuel intense.

Les *Mayakka* sont établis sur la rive droite du Kwango. Tous les villages composant cette peuplade relèvent d'un roi important nommé Muene Putu Kassongo, auquel ils payent tribut et qui désigne leur chef.

Au milieu de ces populations fortes et imposantes, au point de vue physique, dont l'énumération précède, se trouve répandue un peu partout dans le territoire de l'État Indépendant et

notamment dans les bassins de l'Uellé, de l'Aruwimi, du Tshuapa, du Lubilash et du Lomami, une race de nains ayant de 0<sup>m</sup>.90 à 1<sup>m</sup>.50 de taille.

Ces pygmées, appelés, selon leur lieu d'habitation, *Akka*, *Tikli-Tikli*, *Batua*, ou *Watshua*, proviennent incontestablement de la même souche, et tous les voyageurs sont d'accord pour dire qu'ils ne présentent aucun signe d'état maladif ou de dégénérescence. Malgré leur petite taille, ils ont les formes bien prises et n'offrent rien de grotesque ni de ridicule dans leurs traits.

Leur teint n'est pas noir comme celui du nègre, mais il se rapproche de la couleur café au lait. Ils sont d'une habileté étonnante au tir à l'arc et poursuivent le gros gibier, le buffle, l'antilope, avec une hardiesse incroyable. Ils s'attaquent à l'éléphant lui-même, rapporte Casati. Après lui avoir crevé les yeux, ils tombent en nuées sur le colosse et l'abattent à coups de lance. Puis ils campent sur le champ de bataille, jusqu'à ce qu'il ne reste plus un morceau de l'énorme animal; ils mangent comme on ne peut se l'imaginer, et l'explorateur italien, qui a vécu au milieu d'eux, fait remarquer plaisamment qu'il faut les avoir vus à l'œuvre pour se douter de la contenance de ces semblants d'abdomen. Ajoutons que ces lilliputiens ont paru à tous ceux qui les ont vus, très perfectibles et intelligents.

Après avoir passé en revue les traits saillants des principales tribus congolaises, examinons quels sont les caractères généraux communs qui les distinguent. En ce qui concerne les croyances religieuses, on peut dire que les nègres du Congo ont une vague idée de l'existence d'une divinité suprême, mais ils ne font ni prière ni invocation. Ils ne croient pas à la mort naturelle, toutefois, ils ne doutent pas de la vie future. Beaucoup ont des idées de métempsycose.

Dans les régions du Bas-Congo, les indigènes adorent des

fétiches, dont les deux principaux sont le bon génie ou créateur et le mauvais génie ou diable. C'est ce dernier qui cause la mort de l'être humain.

Les fétiches sont des idoles grossièrement sculptées et affublées de lambeaux d'étoffes et d'autres objets servant d'ornements, qu'on invoque en cas de maladie, de guerre, pour obtenir une nombreuse progéniture, pour avoir une bonne récolte, de la pluie, etc.

Quand le noir souhaite la réalisation d'un vœu, il enfonce un clou dans le fétiche, pour que la sensation rappelle à celui-ci la demande. Chez certaines tribus, on agit de même chaque fois qu'un événement important se produit.

Presque chaque village possède plusieurs huttes renfermant l'une ou l'autre de ces statuettes (M'Kissi ou Kitekass), auxquelles sont faites de nombreuses offrandes. Outre ces fétiches publics, chacun en a une quantité de particuliers, qu'il porte à la ceinture et au cou et dans lesquels il a confiance pour la réussite de n'importe quelle entreprise.

Parfois le noir tient chez lui un récipient rempli d'eau, dans lequel il trempe certaines plantes et racines. Lorsqu'il se prépare à faire un voyage long et important, il se lave au moyen de cette eau fétiche et se croit, dès lors, préservé de tout malheur.

Le féticheur, espèce de médecin-sorcier, peut être considéré comme le ministre du culte. C'est lui qui, à la naissance d'un enfant, se promène autour de la case du nouveau né avec les fétiches, pour empêcher le mauvais esprit de prendre l'âme de l'enfant; c'est lui aussi qui, en cas de crime ou de mort d'une personne, consulte les fétiches pour connaître le coupable et administre l'épreuve.

Lorsque les idoles ont désigné le criminel, le féticheur oblige ce dernier à manger la casque, poison très violent. Si le patient parvient à expectorer la drogue, il est déclaré innocent; dans le cas contraire, il meurt empoisonné. Il y a

lieu de remarquer que le prévenu riche et en état de faire de beaux présents au féticheur, échappe d'ordinaire à l'épreuve de la casque. Le recrutement des féticheurs est entouré de pratiques mystérieuses très peu connues. Dans le Bas-Congo, il existe une véritable société secrète (N'Kimbas), où les jeunes gens sont initiés à la profession de féticheur. Pendant le temps de leur initiation, qui comprend la plupart du temps deux saisons de pluie, ils demeurent dans les forêts, éloignés de tout contact avec les femmes et les enfants, se revêtent d'un jupon en feuilles de palmier et se barbouillent le corps au moyen d'une terre argileuse blanche. Dans le Haut-Congo les indigènes n'ont pas d'idoles proprement dites. Ils croient aux mauvais sorts et consultent les oracles.

A part quelques personnages considérables — comme Muene Putu et Muata Yamvo dans le sud, Munza et les Sultans Semio et Djabbir dans le nord — qui règnent sur une étendue de pays assez grande, les populations du bassin du Congo vivent en tribus indépendantes sous le commandement d'un chef, dont le pouvoir ne s'étend pas, en général, à un nombre de sujets aussi considérable que celui d'un bourg européen. La plupart des villages indigènes ne comprennent pas plus de cinquante cases, ce qui correspond à une population de 200 à 250 habitants ; mais il est vrai de dire que, dans certaines régions, les agglomérations se touchent presque sur une étendue de plusieurs kilomètres.

La souveraineté du chef est, le plus souvent, héréditaire ; la transmission de l'hérédité se fait par la voie des femmes, c'est-à-dire que le fils de la sœur aînée lui succède à sa mort. Si la sœur aînée du chef n'a pas de fils, on prend celui de la sœur puînée. Si le chef n'a pas de sœur, on procède à une élection. Le chef a des attributions étendues ; mais, dans la plupart des tribus, son pouvoir est limité par l'assemblée des hommes libres, que les Européens ont désignée sous le nom

de *palabre*. Celle-ci est convoquée pour toutes les affaires importantes, et toujours avec solennité. Elle se tient communément le matin et, pour être correct, tout le monde doit être à jeun et sans armes ; car, disent les Congolais, « est tenté de frapper celui qui discute un bâton à la main. » La procédure suivie dans les palabres varie selon les endroits, mais elle est toujours scrupuleusement observée. La règle est de laisser la plus entière liberté de langage aux orateurs : « On ne tue pas avec la bouche, on ne doit pas se fâcher pour une parole » disent les noirs. La palabre se tient entre tribus différentes, ainsi qu'entre Européens et indigènes. Le chef ne prend pas souvent la parole dans une palabre. Quand il veut exprimer lui-même son avis, c'est en dernier lieu qu'il parle. Généralement, il charge un orateur, nommé *Manilombe* dans le Bas-Congo, du soin de parler en son nom. Lorsque, dans une palabre, l'assemblée veut marquer son approbation au sujet de ce qui est dit, tous les nègres répètent ensemble les derniers mots de la phrase prononcée et se frappent les mains avec bruit. Les blancs, lorsqu'ils veulent sceller solennellement un accord avec les indigènes, pratiquent ce que l'on appelle l'échange du sang.

Je ne puis mieux vous faire comprendre en quoi consiste cette coutume qu'en rapportant textuellement le compte-rendu que donne Coquilhat d'une palabre tenue à l'Équateur entre le capitaine Haussens et le roi Makuentcho pour la cession d'une parcelle du sol à cet endroit.

L'officier belge prenant la parole dit : « Je suis N'Sassi, « frère de Boula Matari (c'est-à-dire de Stanley). Boula Matari « n'a jamais pu s'arrêter chez toi ; il le regrette. Une maladie « cruelle le tient loin d'ici au M'Poutou (en Europe). Il m'a « chargé de le remplacer pour quelques lunes et d'aller « t'assurer de ses sentiments d'amitié »

Makuentcho répondit :

« Boula Matari est un grand chef ; il est riche et fort. J'étais

« peiné de le voir passer devant mon village sans jamais venir  
« s'y reposer. Ses compliments me rendent heureux. Si tu es  
« sincère, faisons l'échange du sang, qui nous créera frères  
« pour toujours. »

« — Ta proposition, réplique Hanssens, me réjouit et je  
« l'accepte..... Un mot, pourtant. Je désirerais obtenir dès  
« maintenant un terrain, afin d'y bâtir un village pour le  
« délégué que Boula Matari placera chez toi. »

« — Toute la colline est à toi, fit Makuentcho. Mais, puis-  
« je voir les présents qui me sont destinés ? »

« — Tu les verras demain, à midi. »

« — Non, pas en plein jour ; mais la nuit. Mes sujets seraient  
« trop jaloux, s'ils voyaient ce que tu me donneras : Je devrais  
« leur distribuer presque la moitié de ce que j'aurais reçu. »

Le capitaine Hanssens acquiesça au désir du chef d'être gratifié dans l'ombre. Makuentcho était l'un des chefs les plus promptement persuadés. Mais tout n'était pas fini ; il restait à lui faire apposer une marque tenant lieu de signature au bas d'un traité destiné à nous mettre en règle aux yeux des pouvoirs européens.

Or, là gisait la difficulté.

Ignorant la signification du papier et de l'écriture, nous craignons, dit Hanssens, que le chef ne prit notre écrit pour un fétiche et ne refusât de le signer. Makuentcho paraissait d'ailleurs fort imbu d'idées surnaturelles.

Le moment de l'échange du sang est venu. Le chef, accompagné de sa femme favorite et d'un conseiller intime, vient s'asseoir en face du capitaine. Celui-ci retrousse sa manche droite. A l'aide d'un couteau, une incision de 3 millimètres de longueur est faite dans la peau de chacun des futurs frères, près du coude droit. Une poudre mystérieuse est versée sur la gouttelette de sang qui apparaît. Puis, les incisions sont frottées l'une contre l'autre, de manière à amener le mélange des

sangs dans les deux plaies. Makuentcho énonce en même temps les obligations qu'Hanssens contracte avec lui. L'interprète Omari énumère ensuite les engagements auxquels sera soumis désormais le chef natif envers N'Sassi et son Roi. Et tous deux se félicitent de cet heureux événement.

Là-dessus Hanssens signe le traité et passe la plume au chef nègre. Celui-ci la prend avec une extrême précaution, du bout des doigts, et la contemple avec satisfaction. Torturé par des pensées superstitieuses, il désire savoir s'il ne mourra pas après avoir mis la plume sur le papier sacré et déterminé lui-même le contact de ces deux fétiches inconnus. L'interprète Omari le rassure et Makuentcho, éclatant de rire, s'écrie : « Les blancs ont des coutumes fort drôles » et il dessine résolument une croix fantastique sur le traité.

Les chefs indigènes exercent la police et ont droit de vie et de mort. Les peines sont fort rigoureuses pour les esclaves ou les noirs qui ne possèdent rien ; car, en principe, toute infraction est rachetable par le paiement de prestations en nature au profit du lésé. Le meurtre, le viol, l'adultère et souvent le vol sont punis de mort. Quand l'offense est commise au marché, les peines sont aggravées.

Quant à l'organisation sociale, la tribu se divise en trois classes : les nobles ou riches, comprenant les membres de la famille des chefs, les hommes libres et les esclaves qui sont les serviteurs ou ouvriers.

L'esclavage domestique est la dernière condition sociale de l'Africain vivant en tribus ; il ne doit pas être confondu avec la traite, qui consiste dans la vente et l'achat de l'individu noir pour l'exportation. Dans tous les actes de la vie courante, il est difficile de distinguer l'homme libre de l'esclave. Ce dernier partage les repas de la famille et participe à toutes les réjouissances. Le travail qu'on exige de lui n'est pas fatigant ; rarement il est battu, mais il est exposé à avoir la

tête tranchée lors des funérailles de son maître.

Les décès donnent lieu à des pratiques étranges. Aussitôt morts, les chefs du Bas-Congo sont suspendus dans une habitation au-dessus d'un feu de bois; quand le corps est fumé, il est entouré d'étoffes qui forment souvent un paquet atteignant plusieurs mètres de hauteur. Le cadavre est parfois gardé pendant des mois, même des années. Enfin, c'est au son des tambours et des trompettes qu'on le mène au lieu de sépulture. La cérémonie d'enterrement dure d'ordinaire tout un jour et une nuit, pendant lesquels on tire des coups de fusil, on bat le tambour, on danse, on pleure et on crie. Tout ce que possédait le défunt en alcool est bu à cette occasion; il ne lui est laissé qu'un fond de bouteille que l'on met sur sa tombe. La famille y dépose aussi des jarres en terre, des pots, des assiettes, des casseroles, etc., car les Congolais croient que la mort n'est qu'un long voyage pendant lequel il faut fournir au décédé de quoi préparer ses repas en route. Ces objets sont d'ordinaire rendus impropres à tout usage en les détériorant légèrement, et cela, afin de ne pas susciter la convoitise des voleurs. Des sacrifices humains accompagnent souvent les funérailles. Cette coutume barbare a pour objet de procurer au défunt une escorte de femmes et d'esclaves qui puissent, comme de son vivant, l'aider et le servir.

*La polygamie* existe généralement; elle est pratiquée surtout par les chefs et par les notables qui sont assez riches pour entretenir plusieurs femmes. L'indigène se marie dans la classe à laquelle il appartient. Le mari achète toujours sa compagne, c'est-à-dire, qu'il paye aux parents de celle-ci une certaine somme en étoffes, produits ou objets quelconques.

Lorsque les jeunes mariés sont dans l'aisance, ils font présent au féticheur de moutons, de chèvres, de poules, pour invoquer l'appui des divinités, et le mariage donne lieu à des fêtes et à des danses nocturnes, pendant lesquelles le vin de palme et les

boissons spiritueuses portent invariablement l'ivresse parmi les invités.

Les femmes achetées comme esclaves n'ont pas la même position que les femmes libres. Elles peuvent être échangées contre d'autres, tandis que les dernières sont maîtresses d'elles-mêmes. Malgré cette distinction essentielle, ni les unes ni les autres ne se laissent traiter par leur époux comme un être sans volonté ; au contraire, elles se réservent toutes une certaine liberté. D'ailleurs, la femme est presque partout l'objet de beaucoup d'égards de la part de son mari. Il est fort rare d'entendre que des femmes ou des enfants aient été maltraités. Dans l'intérieur du ménage, la femme dirige sans partage : c'est elle qui surveille la préparation des aliments et est chargée de tous les travaux manuels. Lorsqu'elle nourrit son enfant, elle ne le quitte jamais et le porte au côté gauche suspendu par une espèce de courroie et ayant une jambe sur le dos et l'autre sur le ventre.

Pour ce qui regarde les biens meubles, ils passent, par succession, aux enfants et descendants, la part des fils étant toujours plus grande que celle des filles. Quant aux fonds de terre, il faut distinguer entre le champ et le terrain bâti. La terre arable est au chef comme représentant de la communauté. Si le nègre possède individuellement le champ qu'il cultive, cette possession n'a aucun caractère de permanence. Le sol appartient en fin de compte à la collectivité des habitants. La case ou chimbeck forme, avec le terrain où elle est construite, une propriété privée et héréditaire. Elle ne peut cependant être cédée à un étranger sans le consentement du chef.

La nourriture du nègre consiste en manioc, maïs, fèves, haricots, arachides, patates douces, ignames et fruits. Il mange aussi du poisson, de la volaille, du gibier, de la viande de mouton, de chèvre, de porc. Beaucoup raffolent de petits

rongeurs, de singes et de serpents. — Le plat favori, décoré du nom de *moamba* dans le Bas-Congo, est une espèce de bouillon d'huile de palme auquel on ajoute de la farine, des tranches de manioc, de bananes, des arachides et des morceaux de poisson et de volaille fortement épicés. Les indigènes prennent les aliments avec les doigts, avec des écailles ou avec des cuillers en bois ou en ivoire. Les boissons les plus communes sont le malafu ou vin de palme, le massanga ou vin de canne à sucre, le pombé ou bière de maïs et la bière de sorgho.

La hutte du nègre est généralement de forme rectangulaire avec un toit de feuilles de palmier à deux pentes projetantes, de façon à former véranda sur le devant et le pourtour. L'entrée est formée par une toute petite porte, élevée à deux pieds au-dessus du sol et que l'on prendrait, à première vue, pour une fenêtre. C'est la seule ouverture pratiquée dans l'habitation. Dans certaines régions du Haut-Congo, la case est conique et fermée de côté; l'habitant y entre par une ouverture pratiquée dans le toit. Cette construction a l'air d'un gigantesque éteignoir. Mentionnons encore les habitations d'herbes sèches de la vallée du Sankuru, qui ont l'apparence d'une énorme ruche d'abeilles, et celles du pays des Mombuttu, construites en forme de gobelet.

La couche du nègre ne se compose généralement que d'une ou de plusieurs nattes étendues par terre. Une espèce de claie en bambou, étroite, de la longueur d'un homme, placée sur des piquets fourchus, constitue un excellent lit chez beaucoup de tribus.

Dans le Haut-Congo, beaucoup d'indigènes font usage d'un oreiller en bois ayant la forme d'un petit piédestal légèrement creusé à sa partie supérieure et dont le dé consiste parfois en une figurine sculptée.

La nuit, les Congolais se couvrent souvent le visage d'une

sorte de masque pour se mettre à l'abri des moustiques.

Comme éclairage, les indigènes brûlent des résines, qu'on trouve partout en abondance. Ils savent en faire des torches, en mêlant la résine à des fibres de plante. Pendant le jour, on fait du feu sous la véranda qui précède la façade; la nuit, on entretient un brasier à l'intérieur. Le costume des nègres consiste dans un simple pagne, morceau d'étoffe retenu par une ceinture tressée. Le pagne des hommes va des hanches aux genoux; celui des femmes descend du dessous des bras jusqu'aux genoux. Les jeunes filles le portent à la manière des hommes. Beaucoup de peuplades sont moins vêtues encore et vivent presque à l'état de nudité. L'armement de l'indigène se compose, selon les régions, de fusils à silex ou de lances, de harpons ou de couteaux, de javelots et de sagaies, d'arcs et de flèches, du bouclier, de l'épieu durci au feu.

Le tatouage est très répandu dans le Haut-Congo : il constitue presque une marque nationale; il se fait principalement sur la figure et sur la poitrine, en pratiquant des incisions profondes que l'on injecte de substances irritantes, ou bien en formant, avec des épines ou une fine aiguille, les dessins les plus capricieux. Lorsque le tatouage s'effectue sur un jeune noir, il sert de prétexte à de grandes cérémonies et réjouissances pour sa famille et ses proches. Les deux sexes s'enduisent parfois la figure et la poitrine de rouge, de blanc et d'autres couleurs. Ils portent à la cheville et aux poignets de pesants anneaux en fer ou en cuivre sur lesquels se trouvent gravées d'innombrables figures, et au cou une variété infinie de colliers dont les uns sont de perles, d'incisives humaines, de lamelles de dents d'hippopotame, les autres de grains, de fruits, de crin de queue d'éléphant, ou de cuivre massif pesant jusqu'à 25 kilogrammes. Chez certaines tribus, les femmes se passent à travers les oreilles, les lèvres et même le cartilage du nez, des bâtonnets auxquels elles attachent des perles et du

corail. — Les indigènes Congolais donnent des soins tout particuliers à leur chevelure. Dans le Bas-Congo, hommes et femmes portent les cheveux courts, et se les graissent avec de l'huile de palme. Quelques-uns se rasent en ménageant des touffes de cheveux formant des dessins divers. La plupart des peuplades de l'intérieur laissent pousser les cheveux naturellement; elles les tordent en tresses plates et étroites entremêlées d'épingles en ivoire et en cuivre ou de perles de couleur, ou bien elles les échafaudent en chignons hauts de 25 centimètres parfois et qui, purs chefs-d'œuvre d'imagination et de patience, demandent des mois à être exécutés.

La salutation entre noirs consiste à incliner la tête en se frappant la paume des mains l'une contre l'autre, puis en se serrant les phalanges. Ce dernier mouvement est suivi souvent du claquement du pouce contre le médium. Dans le Bas-Congo on prononce en même temps le mot *mbote* qui exprime la satisfaction. Dans la région du Kassaï et de ses affluents, *moio*, *malengele*, *foho*, sont les paroles de bienvenue. — *Malamou* est le bonjour des tribus de l'Équateur et des Bangala. Les populations des Stanley-Falls, de l'Aruwimi et du Lomani pratiquent le *shake hands* et s'abordent en disant *sénéné*. — Les Mombutu se présentent la main droite et se prennent le doigt du milieu, qu'ils font craquer en disant *jessi gghi*.

Les nègres charment leurs nombreux loisirs par la danse et le chant en s'accompagnant d'instruments de musique fort primitifs, dont le principal est le tambour.

Il n'est pas de concert, pas de cérémonie, pas d'acte quelconque de la vie qui ne soit, au Congo, accompagné du tambour. Cet instrument revêt les formes les plus diverses; il atteint jusqu'à 5 ou 6 mètres de longueur. Il a souvent une sonorité prodigieuse; des voyageurs l'ont entendu à 10 kilomètres de distance.

Quand le nègre se voit menacé d'un danger, ou qu'il croit, pour une raison quelconque, devoir se préparer à la guerre, c'est au moyen du tambour qu'il avertit ses voisins ou alliés.

Stanley parle souvent de l'horrible tambour, dont le bruit l'accompagna, des semaines durant, le long des rives du Congo, quand il descendit ce grand fleuve pour la première fois.

Le tambour est également un des moyens les plus usuels dont se servent les féticheurs pour en imposer aux pauvres noirs.

Coquilhat raconte le traitement extraordinaire qu'il a vu infliger un jour à Bangala, à un jeune homme, qui était à toute extrémité. Le sorcier avait organisé des danses chantées et des batteries de tambours assourdissantes autour de la hutte du moribond, en vue de le sauver. Et le croirait-on, le malade guérit.

Bien que l'étude des mœurs des peuplades indigènes soit féconde en renseignements intéressants, je ne puis m'y arrêter davantage; car je voudrais vous dire encore un mot de la population arabe qui s'est trouvée établie dans les régions du Congo supérieur et qui a donné à l'État Indépendant de si graves soucis.

Il y a à peine 25 ans que les premiers Arabes, originaires de Zanzibar et d'autres points de la côte orientale, ont passé le Tanganyika et se sont établis sur les bords du Congo supérieur, dans le but de s'y procurer de l'ivoire et des esclaves et de vivre, pour le reste, de vols et de rapines.

Déjà en 1871, lorsque Livingstone atteignit le Congo à Nyangwe, il fut témoin des horreurs commises par les chasseurs d'hommes qui s'étaient établis parmi ces populations douces et industrieuses.

L'illustre voyageur raconte qu'un jour, en plein marché de Nyangwe, plus de 400 inoffensifs indigènes, principalement

des femmes, accourus avec leurs marchandises des villages voisins, furent tués sur place à coups de mousquets ou, voulant fuir, furent noyés dans le fleuve. Le reste fut capturé. Après quoi, la bande d'incendiaires et de meurtriers, reprenant son œuvre de destruction, mit en moins de 2 jours, 27 villages à feu et à sang.

Depuis cette date, les dévastations des trafiquants arabes se sont étendues ; ils ont élargi le théâtre de leurs razzias jusqu'aux Falls et au delà, au Lomami et vers le Katanga.

Wissmann nous a fait le tableau de ces malheureuses contrées d'où disparaissent, les uns après les autres, les centres paisibles des travaux utiles et dont la population est systématiquement exterminée ou dispersée.

Stanley disait, à la conférence antiesclavagiste de Bruxelles :  
« Pour dix pointes d'ivoire, c'est un district entier qui est anéanti. Chaque défense, chaque débris, la moindre parcelle d'ivoire en possession d'un arabe, est teinte de sang humain. »

La précieuse marchandise violemment acquise est expédiée à Zanzibar à des banquiers qui trouvent facilement à l'écouler et en gardent le prix de vente à la disposition de leurs mandants, après s'être remboursés de l'argent qu'ils ont généralement avancé en approvisionnements de poudre et d'armes.

Quant aux esclaves, ils vont peupler les sérails musulmans et servent, pour le reste, au transport de l'ivoire volé vers la côte ; on les emploie aussi dans les plantations de café, de maïs, de riz et d'autres plantes de culture que l'Arabe a créées et qu'il entretient avec soin.

Pour se procurer un point d'appui dans le pays, les chefs arabes ont employé un procédé bien simple.

Mieux armés que les indigènes, grâce aux munitions et à la poudre qu'ils recevaient de la côte orientale, ils commençaient par terroriser les villages sur lesquels ils s'abattaient ; ils s'en-

tendaient avec les chefs nègres, dont ils exigeaient généralement un ou plusieurs enfants en otage ; ils leur promettaient une certaine part du butin de la guerre, en échange de quoi ils demandaient des hommes ; ils laissaient au village un représentant, qui gouvernait d'accord avec le chef indigène. Mais ce représentant dressé à bonne école diplomatique, plus souple, plus insinuant que le chef et aussi plus ferme, ne tardait pas à prendre beaucoup d'influence et bientôt c'était lui qui était le maître.

A son appel, les populations étaient en tout temps prêtes à aller en guerre, et d'autant plus volontiers, que munies d'armes supérieures aux flèches et aux lances dont se servaient les tribus contre lesquelles elles marchaient, elles étaient pour ainsi dire sûres de la victoire et escomptaient les profits qui en étaient la conséquence naturelle.

Il n'est donc pas étonnant que les Arabes aient pu s'appuyer sur des milliers de noirs qui vivaient comme eux de vols et de rapines.

Pendant les premières années de son existence, l'État Indépendant ne disposait pas de moyens suffisants, ni de forces militaires assez considérables pour empêcher les chasseurs d'esclaves de se livrer à leurs abominables opérations. Il subit même, sans se livrer à des représailles, une attaque violente que ces Musulmans dirigèrent contre la station des Stanley-Falls.

Usant de diplomatie, il chargea Stanley de traiter un *modus vivendi* avec le fameux Tippo-Tip, le plus important des chefs arabes, surnommé parfois l'*ami des blancs* à cause des services rendus par lui aux voyageurs qui ont parcouru les contrées où il trafiquait.

D'après ce traité Tippo-Tip s'engage à empêcher ses coreligionnaires à dépasser la rivière Aruwimi et à leur défendre de se livrer au commerce des esclaves.

L'État, tout en comptant sur l'influence et le prestige de

Tippo-Tip envers ses amis, crut néanmoins prudent de créer une barrière contre les envahissements des Arabes en établissant les camps de Basoko sur l'Aruwimi et de Lusambo sur le Sankuru, deux positions solidement fortifiées au point d'être inexpugnables.

Bien lui en prit. Tippo-Tip, fidèle en ce qui le concernait personnellement à la foi de son traité avec l'État Indépendant, ne sut cependant pas retenir la fougue dévastatrice de ses coreligionnaires. Les Arabes franchirent les limites de la zone admise par leur grand chef; ils se rendirent en outre coupables de meurtres prémédités sur la personne de nos compatriotes.

Dans ces circonstances, l'État, qui avait eu le temps d'organiser et de discipliner des milices noires et d'armer les populations indigènes non terrorisées par les Arabes, n'hésita plus. Ses troupes marchèrent bravement de l'avant et firent merveille.

Elles délivrèrent en premier lieu la région de l'Aruwimi et du Bomokandi du joug des marchands d'esclaves; puis s'attaquèrent aux positions arabes de Nyangwe, Kassongo, Faki, Riba-Riba, qu'elles enlevèrent les unes après les autres.

Devant ces défaites successives, le chef arabe Rumaliza, surnommé le « Ravage-tout » par les indigènes, et qui était établi à Udjidji, dans les possessions allemandes, passa la frontière pour essayer de rallier ses coreligionnaires débandés et de prendre sa revanche sur les milices de l'État. Cette tentative a complètement avorté. Il y a à peine quelques jours, nous avons appris que les hordes de Rumaliza ont été dispersées et que leur commandant n'a dû son salut qu'à la fuite.

L'on peut dire qu'aujourd'hui les districts du Far East congolais sont à la veille d'être définitivement purgés des Arabes trafiquants de chair humaine (1).

---

(1) Lire note à la page 24.

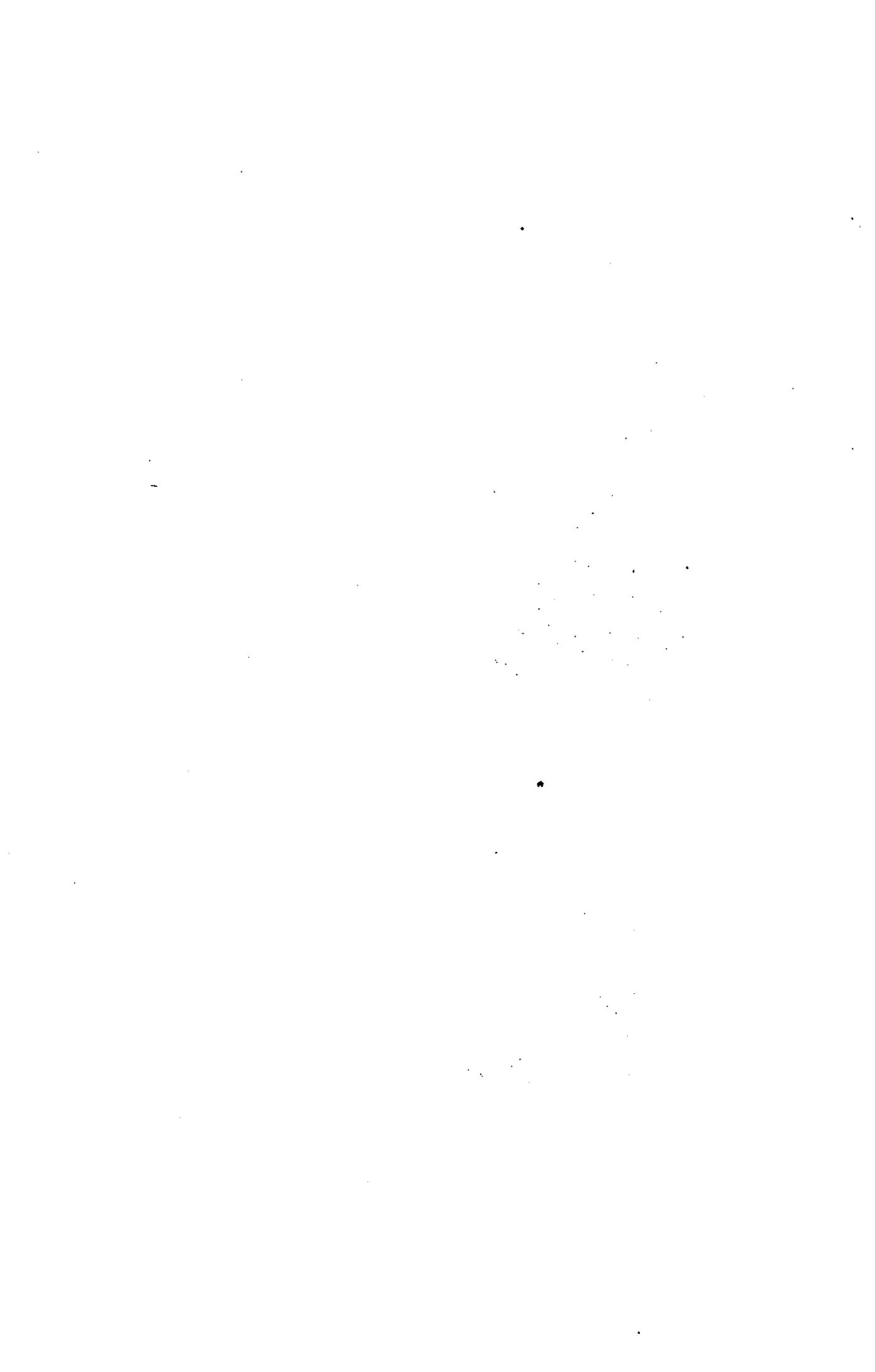
Ce résultat remarquable n'a pas été obtenu sans de durs et pénibles sacrifices. Dans la lutte contre les Arabes, la milice congolaise a été cruellement frappée par la perte de plus d'un de ses valeureux commandants sortis des rangs de notre armée nationale.

Ces épreuves sont douloureuses, mais elles ne doivent pas nous pousser à plaindre les disparus. Abstraction faite de la défense du sol natal, je ne pense pas qu'il y ait pour un soldat de cause plus noble et plus digne de verser son sang que celle où les intérêts de l'humanité sont en jeu, dont le but final est l'affranchissement de toute une race d'hommes. D'ailleurs, ces glorieux morts connaissaient tout le péril de leur tâche ; le sacrifice de leur vie a été volontaire, presque cherché.

L'on peut dire que la campagne antiesclavagiste constitue le côté généreux, élevé, chevaleresque, si je puis m'exprimer ainsi, de l'Œuvre Africaine, dont le germe s'est d'ailleurs trouvé fécondé dès le début par une grande idée philanthropique.

Ceux qui conduisent cette campagne et qui sauront la mener à bonne fin sans que la Belgique, en tant que nation, ait à y intervenir, jetteront sur la patrie, par le fruit de leurs efforts, un éclat, une splendeur, que rien, dans les temps futurs, ne saurait ternir ni diminuer.

---



## QUATRIÈME CONFÉRENCE

---

MESDAMES, MESSIEURS,

J'ai promis de vous entretenir ce soir de la situation économique et politique de l'État Indépendant.

C'est par l'examen de ce côté de la question congolaise que je terminerai la série des causeries que j'ai eu l'honneur, et permettez-moi d'ajouter le plaisir de donner à cette place.

Parlant des produits naturels du bassin du Congo, je vous ai fait connaître toutes les plantes utiles dont l'industrie peut tirer un si grand parti : le palmier à huile, l'arbre à copal, la liane à caoutchouc, le kola, les acacias à résine, les bois de teinture, de construction, les bois précieux pour la confection de meubles, etc.

A côté de ces végétaux importants, que la nature fournit spontanément au commerce, il existe dans l'Afrique centrale un certain nombre de produits qui forment la base de l'alimentation des indigènes, et font, de leur part, l'objet d'une culture sérieuse. Ce sont, entre autres, le manioc, l'arachide, le maïs, le sorgho, le riz, le millet, la patate douce, l'igname, le cajan, les haricots, les fèves, les tomates, les choux, le pourpier, les oignons, etc.

Toutes ces plantes, à l'exception du cajan, ont été importées de l'Amérique, de l'Asie ou de l'Inde, et l'on peut dire que, si la vente des fusils, de la poudre et des boissons alcooliques dans certaines régions a été préjudiciable aux noirs, l'introduction des espèces nourricières est l'un des grands bienfaits que le blanc leur a procurés à tous.

Il y a quatre siècles, les tribus du Congo ne pouvaient guère vivre que du produit de la pêche et de la chasse à la bête et à l'homme. Aujourd'hui, elles obtiennent leur principale nourriture par le travail du sol. Tout établissement de culture commence par un défrichement qui est opéré par les esclaves.

La plantation est ensuite faite et d'ordinaire entretenue par les femmes.

Il y a des contrées où l'homme libre partage ce labeur avec les femmes, et l'on cite dans le Katanga des chefs qui conduisent eux-mêmes leurs sujets aux champs et surveillent les longues files de travailleurs qui bêchent le sol.

Lorsqu'une forêt commence à être mise en culture, on en défriche successivement des parties, en laissant souvent, sur les confins, des rideaux de bois d'une certaine épaisseur.

Il se forme ainsi une suite de clairières et de massifs boisés qui donnent au pays l'aspect d'un vaste parc, nom souvent donné à des régions du Congo par des voyageurs anglais.

De l'Océan au Tanganyika, du Katanga au pays des Niam-Niam, tous les explorateurs ont rencontré des champs de manioc. La culture de cette plante est fort simple. Elle se propage par jets, qui verdissent rapidement et peuvent donner, par pied dans les dix-huit mois, quinze à vingt-cinq kilogrammes de tubercules. Ceux-ci fournissent aux indigènes la farine dont ils fabriquent leur pain, qui, tout en ayant un goût aigrelet, n'est pas mauvais à manger. Voici comment ils procèdent pour obtenir la pâte. On laisse séjourner pendant

3 à 4 jours la racine de manioc dans un ruisseau, afin de la rendre molle ; séchée, on la réduit en farine au moyen d'un pilon en pierre ; avec la farine pétrie on forme ensuite des boulettes semblables à celles des fromages de nos campagnes, que l'on entoure de feuilles de la plante pour les tenir fraîches ; elles constituent le pain de manioc ou « chicouangue ».

Il existe deux variétés de manioc, l'une douce à tige verte, l'autre amère à tige rouge. Cette dernière espèce contient en abondance un suc laiteux très vénéneux, dû à la présence de l'acide cyanhydrique, mais dont les propriétés délétères disparaissent par la cuisson ou par la simple exposition à l'air pendant 36 heures.

Le tapioca ou sagou blanc n'est autre chose que la fécule de manioc séchée sur des plaques chaudes et réduite en grains irréguliers. On fait aussi avec le manioc fermenté diverses boissons ; on en extrait également un alcool apprécié.

L'arachide se récolte trois fois par année dans le Haut-Congo et deux fois dans les régions du Bas-Congo. Les fruits de cette plante, appelés parfois pistaches, viennent sous terre et consistent en une gousse allongée, renfermant deux ou trois semences rouges de la grosseur d'une noisette, à l'intérieur desquelles se trouve une amande blanchâtre ; cette amande fournit une huile comestible, très propre à l'éclairage et dont on se sert dans la fabrication des savons et pour le graissage des machines. Marseille est le grand port d'importation des arachides.

Le maïs est un des produits les plus cultivés. On peut en faire trois récoltes par an sur le même terrain. Les épis se mangent grillés ou bouillis.

Le sorgho se rencontre partout. Le rendement en est considérable. Les indigènes en obtiennent par la compilation et la bouillie, une sorte de pain noir assez lourd.

Le riz vient dans tout le bassin intérieur du Congo, surtout

dans les régions de l'Est où il constitue l'une des bases de la nourriture. De Nyangwe à Kassongo, le pays entier n'est qu'une immense plantation où le riz prédomine.

Le millet croît principalement dans les parages du Tanganyika.

La patate douce ressemble assez à notre pomme de terre ; la racine cuite est farineuse et a un goût sucré. La patate se récolte plusieurs fois par an. On mange aussi les feuilles de cette plante qui rappellent le goût des épinards.

L'igname produit une racine très farineuse et nourrissante qui pèse quelquefois jusqu'à 20 kilogrammes.

Le cajan est un pois arborescent dont les nègres font une grande consommation.

Le sol est généralement d'une remarquable fertilité, et les essais de plantations faits au moyen de végétaux de pays chauds et tempérés, ont prouvé que ces produits peuvent être cultivés avec succès dans l'Afrique centrale.

L'État a entrepris comme nous l'avons signalé précédemment, de grandes cultures de caféiers et de cacaoyers dans le Haut-Congo, qui promettent beaucoup à l'heure actuelle, et seront en plein rapport lors de l'achèvement du chemin de fer.

Plusieurs sociétés commerciales vont suivre cet exemple.

Il me serait facile de faire ici un tableau assez riant de ce que pourra être le Congo dans une vingtaine d'années, par exemple, lorsque son sol aura été livré à une exploitation régulière, que les ressources agricoles du pays auront pris un développement comparable à celui dont plus d'une colonie a été le témoin dans le courant du présent siècle.

Mais je ne veux point m'exposer à être taxé d'optimisme. Qui vivra, verra !

Quant au sous-sol, les produits qu'il contient sont encore fort peu connus.

Les minerais dont on a signalé jusqu'ici les gisements les plus importants, sont le cuivre et le fer.

Dans les districts au nord de Boma, les indigènes exploitent le premier de ces métaux.

Pour en opérer l'extraction, des trous circulaires d'un mètre environ de diamètre sont creusés au fond de la mine jusqu'à hauteur d'homme, au moyen de morceaux de bois dur appointis et durcis au feu. Les terres de déblai sont recueillies dans de petits paniers, que les hommes, formant chaîne sur la pente de la mine, se passent de main en main et vident en dehors.

Une couche de malachite se présente-t-elle, ils la brisent avec de grosses pierres et en recueillent les morceaux. — Le cuivre obtenu par les indigènes n'est pas exporté; il est transporté dans le Haut-Congo, soit martelé sous diverses formes, soit brut et en lingots, et il est échangé contre de l'ivoire.

Dans plusieurs endroits du Katanga, entre autres à Kababi, au Lupuri et au Lualaba, existent des mines très riches où la malachite se présente tantôt en filons, tantôt en blocs isolés.

Les indigènes font avec ce métal de véritables ouvrages d'art. Ainsi, au moyen du martelage, ils réduisent le métal obtenu en fines barres, qu'ils font ensuite passer dans des filières successives et parviennent de cette façon à les amincir jusqu'au point d'en faire des fils d'un millimètre de grosseur, avec lesquelles ils confectionnent quantité de bracelets.

La région du Kassaï est très richement fournie de ce métal, à tel point que d'énormes morceaux de cuivre rouge, en forme de croix de Saint-André, y servent de monnaie courante.

Quant au fer, il abonde partout, dans le Manyema, l'Urua, chez les Bangalas, à l'Équateur, au lac Matumba, dans les vallées du Kassaï, du Lulongo, de l'Ubangi, de l'Uelle et de l'Itimbiri.

Il se rencontre généralement en rognons, sous la forme de limonites ou d'oligistes compactes et fort riches. Le travail de l'extraction auquel se livrent les indigènes, consiste tout simple-

ment à creuser des fosses de 1<sup>m</sup>20 à 1<sup>m</sup>50 de diamètre et dont la profondeur ne dépasse d'ordinaire pas 3 mètres. Ces puits sont parfois réunis par des galeries établies à hauteur d'homme ; lorsqu'il en est ainsi, ils sont creusés moins loin les uns des autres, afin de permettre au jour de pénétrer facilement dans les parties souterraines.

Le minerai de fer est à peu près traité comme la malachite. Lavé dans des paniers de lianes pour le débarrasser de ses matières terreuses, il est placé avec du charbon de bois dans des fourneaux coniques garnis intérieurement de terre glaise. On met le feu à la masse et on active la combustion au moyen de soufflets primitifs. Ces instruments consistent en une caisse en bois comprenant deux — parfois quatre — petites marmites recouvertes d'une peau de chèvre, que l'on soulève et abaisse alternativement pour produire le vent. Il se forme dans la partie inférieure du fourneau de l'acide carbonique qui s'élève et qui, ayant à traverser les couches de charbons incandescents, se change en oxyde de carbone ; c'est ce dernier gaz qui désoxyde le fer. Le métal tombe presque réduit, fondu au fond des trous. Le refroidissement du fer, que l'on laisse s'écouler par un orifice au fond de l'excavation, dure un jour.

Il est plus que probable que dans les immenses territoires de l'État Indépendant la présence de beaucoup d'autres métaux utiles se révélera plus tard. Ce n'est pas seulement des expéditions scientifiques qu'il faut attendre des découvertes importantes à cet égard. Le hasard a mieux servi l'industrie en cette matière que les investigations et les recherches méthodiques.

Voyez ce qui s'est passé dans l'Amérique du Nord. Il y a à peine 50 ans que l'or a été découvert en quantité considérable dans la Californie, bien que le pays eût été parcouru depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

Quelques mots maintenant au sujet de l'industrie indigène.

Les produits du travail manuel des Congolais sont vraiment remarquables, eu égard aux instruments et outils rudimentaires dont ils disposent pour les fabriquer.

Le forgeron, qui fournit les objets les plus dignes d'intérêt au point de vue industriel, a des installations fort primitives. Sa forge consiste en un trou pratiqué en terre, où il entretient au moyen du charbon de bois un feu qu'il active par le jeu d'un soufflet, dont nous avons donné la description au chapitre des productions minérales. Son marteau est une vulgaire masse conique à tête renflée et arrondie. Pour travailler le cuivre, il fait usage d'un marteau spécial en forme d'ermurette. L'enclume est un simple bloc de fer. Le ciseau à froid diffère très peu du nôtre. Les creusets sont en terre réfractaire. Le fer rouge est saisi entre deux baguettes de bois que l'on serre par un anneau de liane. Le métal fondu se coule dans des moules formés dans une couche de sable au moyen de formes en bois.

Cette fabrication élémentaire pourvoit les peuplades du Congo d'armes, de fers de lances qui ont parfois jusqu'à 60 centimètres de longueur, de pointes de flèches acérées, à quatre ou six crocs recourbés, de poinçons de bateliers, de hameçons délicats, de hachettes solides, de houes, de couteaux pour l'agriculture, de clous, de rasoirs, de lances à extrémités en pointes, de lames de poignard, de grands couteaux d'exécution et de parade, d'aspect fantastique et étrange, enfin de colliers, d'épingles à cheveux, de hochets, de clochettes de féticheurs et de grelots de guerre, d'anneaux de cuivre et de fer.

Après l'industrie métallurgique vient le tissage des fibres d'arbres et de plantes, tels que les différentes espèces de palmiers, de baobab, l'ananas et le coton. A l'aide d'un métier qui est, à peu de chose près, le même que celui de nos pères,

les indigènes confectionnent une étoffe très serrée et résistante. Leurs cordes sont d'une solidité à toute épreuve, et les bonnets des chefs sont souvent de véritables chefs-d'œuvre par leurs dessins et leur élégance. Certaines populations du Haut-Congo sont vêtues de fins tissus d'herbes, teints de fort belles couleurs.

La vannerie, qui comprend la confection de nattes, de paniers de toutes espèces et de toutes grandeurs, ornés souvent de dessins multicolores, de boucliers, de tamis et de bibelots divers et innombrables feraient honneur à nos artisans européens.

Les poteries faites à la main au moyen de couteaux et de petites lattes en bois durcies au feu, prouvent une grande habileté ; elles consistent en marmites, pots à bière, assiettes, écuelles, fourneaux de pipes, gargoulettes, vases et cruches à eau agrémentés de figures gravées ou en saillie. Chez certaines tribus de l'intérieur, ces dernières pièces ont une véritable valeur artistique ; leur ornementation et leur forme trahissent une faculté d'imagination extraordinaire.

En fait de meubles, les tabourets de modèles variés, taillés d'une pièce dans un tronc d'arbre, sont les objets les plus courants. Dans certaines régions, on fabrique pour les chefs et les notables des fauteuils sculptés, garnis parfois de clous en cuivre jaune, disposés en dessins réguliers. Près de la côte, là où les indigènes ont sous les yeux les articles d'importation, ils imitent avec succès plusieurs de nos meubles et surtout nos sièges.

Les sculptures en bois du Sankuru et celles en ivoire faites dans le Bas-Congo et représentant des sujets tirés de la vie intime ou un événement quelconque, dénotent une grande adresse et un certain esprit inventif.

Les produits du travail du bois sont principalement les pirogues, les pagayes, les lits, les idoles ou fétiches, les portes

pour chimbecks, les coupes sculptées, les aiguilles à coudre, les sifflets, les tambours ayant jusqu'à 5 mètres de longueur, les caisses de résonance, etc.

L'adresse du luthier s'exerce dans la fabrication de quantités d'instruments de musique, dont le plus primitif est le brin d'herbe tendu sur un arc. Viennent ensuite la marimba, petite boîte en bois formant table d'harmonie, qui porte à sa partie supérieure une demi douzaine de lames en fer fixées sur une tringle au moyen d'un fil de fer; la mandoline, dont le corps est fait de bois creusé et qui porte quatre ou cinq cordes, en boyaux ou en fines lianes très flexibles, tendues au moyen de branches recourbées assujetties à l'arrière de la boîte; la guitare, composée d'une gourde ouverte et d'un manche en bois léger sur lequel se tendent les cordes.

La confection des engins de pêche constitue une industrie assez importante. Les indigènes emploient la nasse, qui tantôt consiste en un panier conique de bambou, à ouverture hélicoïde, tantôt en un grillage léger de lattes de 2 mètres, long de 12 à 20, qui se jette verticalement dans l'eau, puis est roulé rapidement, emprisonnant ainsi les poissons que l'on a chassés vers le treillis. Les filets en cordes sont aussi beaucoup employés.

Dans la construction des ponts de lianes et des huttes, les nègres montrent beaucoup de hardiesse, d'ingéniosité et de goût.

Après cet aperçu de l'industrie indigène, il convient que je vous parle un instant du commerce chez les noirs.

Depuis l'année 1645 jusqu'au milieu de ce siècle, le principal article de commerce exporté du bassin du Congo fut l'homme.

On pense que le nombre d'esclaves transportés de la côte africaine en Amérique s'est élevé à une trentaine de millions.

Après la guerre de succession d'Espagne, en vertu de traités, le noir était transporté au poids : 10,000 tonnes de nègres par année.

Ce n'est que vers 1864, lorsque les croiseurs de diverses nationalités, et principalement les navires anglais et français, exercèrent une surveillance vigilante sur les côtes de l'Atlantique, que les marchands de chair humaine ont cessé leur infâme trafic de ce côté. Les roitelets congolais, frustrés du jour au lendemain des gros bénéfices que leur procurait la traite, durent chercher un autre moyen de satisfaire leurs besoins de lucre, et l'exploitation du sol s'offrit naturellement. On chercha à retirer du palmier tout ce qu'il pouvait produire : l'huile, le vin et les noix ; de certaines plantes et des lianes, le caoutchouc ; des forêts vierges, les bois précieux. La terre fournit l'arachide, la gomme copale fossile ; le règne animal, l'ivoire. Actuellement encore, l'activité commerciale se trouve concentrée dans le Bas-Congo.

Du bassin intérieur on ne retire que le caoutchouc et l'ivoire, deux produits pouvant, comme je l'ai déjà fait remarquer, supporter à la fois les risques et les frais de transport à dos d'homme dans la région des Cataractes.

Dans le Bas-Congo se trouvent répandues une soixantaine de factoreries fondées par des maisons de commerce européennes de nationalités diverses et qui échangent avec les indigènes des marchandises importées contre des productions naturelles du pays.

C'est d'ordinaire par caravanes, ou « chiboucks » en langage congolais, que les nègres, marchant à la file indienne, se rendent aux comptoirs établis le long du Congo et sur les bords de certaines rivières navigables du Mayombe.

Ils transportent leurs produits dans des paniers de forme allongée appelés « mouttètes », qu'ils posent sur la tête.

A chaque factorerie sont attachés un linguister et un comprador.

Le linguister sert d'interprète et est chargé d'aller à la rencontre des caravanes et de les attirer chez son maître.

L'entrée d'une chibouck dans la cour d'une maison de commerce ne se fait jamais sans un certain appareil. Bien avant de franchir les palissades du comptoir, la bande s'annonce par des cris de tous genres. On perçoit alors, dominant le vacarme, ou les sons aigus de la trompe du linguister ou ceux d'un vieil instrument de musique manié, Dieu sait comment, par un des porteurs.

C'est au comprador qu'incombe la besogne d'acheter et de débattre la valeur des produits que les caravanes ont déposés dans la factorerie.

Le prix que le blanc a fixé n'est jamais accepté d'emblée; il faut disputer le terrain pied à pied et souvent pendant des heures entières.

Rien n'est plus curieux que de voir le comprador discuter le marché avec les noirs, souvent intelligents, toujours rusés et retors. Ils savent persuader à l'acheteur qu'ils n'ont retiré aucun bénéfice de leur vente, alors qu'ils en ont pris la plus belle part.

Le fait que le nègre apporte avec empressement ses marchandises aux factoreries et en débat le prix avec acharnement avant de s'en dessaisir, nous prouve combien ses aptitudes commerciales sont vives et déjà développées.

Poussé vers le blanc par le négoce, il s'en rapproche tous les jours davantage et deviendra, sans aucune pression ni violence, son auxiliaire naturel le plus précieux.

Il n'y a donc pas lieu de craindre que l'on voie se renouveler au Congo le triste spectacle qu'ont présenté plusieurs pays du nouveau monde, où les races autochtones ont reculé devant les colons européens, souvent cruels et impitoyables envers les natifs.

A propos de commerce, je crois intéressant de vous signaler l'existence d'un système monétaire primitif chez la plupart des tribus congolaises.

Dans le Bas-Congo, il existe un étalon monétaire appelé « fusil », qui représente une quantité de marchandises quelconques dont le prix de vente varie au Congo entre 3 et 4 francs.

Aux Bangala, l'esclave qui s'échange contre un certain nombre de mitakos, ou fils de laiton de 20 à 40 centimètres de longueur, constitue l'étalon monétaire.

Au nord-ouest de cette région, une pirogue de grandeur moyenne constitue l'unité à laquelle toutes les valeurs sont rapportées.

Dans la région des Falls, un fer immense, en forme de tête de flèche de 1<sup>m</sup>50 de hauteur, sert de monnaie. D'autres unités secondaires existent ; ainsi le mincata, espèce de bague en fil de cuivre, est très répandu depuis l'Équateur jusqu'à Yambuya.

Dans le Haut-Bussira, des chapelets de baies sauvages séchées, de noyaux de fruits et de morceaux de joncs enfilés sur des lianes constituent une mesure de valeur.

Dans le bassin du Kassaï, les mouchoirs, les clous dorés, le cuivre en croisette ou croix de Saint André, les barres de fer en forme de fer à cheval sont employés dans les transactions.

Ailleurs, ce sont des couteaux très larges que l'on emploie comme intermédiaire dans les échanges. Citons encore les cauris, coquillages de l'Océan Indien, et les perles de différentes couleurs.

Afin de donner de la stabilité à la valeur des produits échangés et de faciliter les transactions commerciales, l'État Indépendant a créé un système monétaire dont l'étalon d'or constitue la base, et qui, en ce qui concerne les monnaies d'argent, est absolument identique à celui de l'union latine, et par conséquent de la Belgique. Quant aux pièces de cuivre, elles sont en métal pur, trouées au centre, et représentent les valeurs de 10, 5, 2 et 1 centimes.

La facilité avec laquelle les indigènes se sont familiarisés avec la monnaie de l'État est vraiment étonnante et mérite d'être signalée.

Au commencement de 1888, les premières pièces d'argent congolaises furent mises en circulation. A la fin de cette année, 17,500 francs avaient été écoulés. Trois ans après, ce chiffre était sextuplé, et l'année dernière il a atteint 300,000 francs.

Si cette proportion se maintient dans l'avenir, c'est par plusieurs millions que se comptera bientôt la valeur du numéraire dont les noirs font usage.

Depuis que les natifs connaissent les espèces monnayées, ils ne les demandent pas seulement pour la facilité qu'elles procurent dans les échanges, mais aussi pour les fondre et en confectionner des objets de luxe et d'ornementation, tels que bracelets, anneaux, couteaux, etc.

Il y a lieu de remarquer en outre, que les chiffres cités plus haut, se rapportent à une étendue de pays qui représente à peine la 200<sup>e</sup> partie du territoire entier de l'État Indépendant.

La Belgique trouvera peut-être dans peu de temps au Congo un excellent débouché pour le stock d'écus de 5 francs dont elle risque d'être encombrée un jour!

Cette courte analyse de la situation économique de l'État Indépendant ne serait pas complète, si je n'attirais pas en passant votre attention sur les moyens de communication existant dans le pays.

L'immense réseau fluvial qui s'étend sur tout le bassin intérieur du Congo, constitue actuellement la seule voie de communication entre les différentes parties explorées du Haut-Congo.

Quatre-vingts bateaux, dont quarante steamers, naviguent actuellement en amont des cataractes de Livingstone.

Chacune des embarcations à vapeur a dû être transportée, pièce par pièce, à dos d'homme, à travers la région si accidentée comprise entre Matadi et le Stanley-Pool.

Vous savez qu'une compagnie belge a entrepris la construction du chemin de fer qui est destiné à contourner les cataractes.

La longueur totale de la ligne sera d'environ 350 kilomètres, ce qui représente à peu près la distance d'Anvers à Paris.

Le point de départ dans le Bas-Congo sera Matadi, localité qui peut être atteinte par les plus grands navires de mer et où le transbordement des marchandises sur wagon se fait avec facilité ; le terminus au Stanley-Pool, sera Dolo, un peu en amont de Kinshassa.

Les quarante premiers kilomètres de cette voie ferrée sont livrés actuellement à l'exploitation ; ils comprennent la partie de la ligne qui offrait le plus de difficultés à être construite.

Permettez-moi de passer maintenant, sans transition aucune, à l'exposé de la situation politique et de l'organisation administrative de l'État du Congo.

Je ne rappellerai pas ici la suite des événements qui ont amené la fondation de l'État Indépendant. Ces faits sont trop présents à la mémoire de tous, pour que j'aie besoin de les relater même brièvement.

C'est à la date du 16 avril 1885, comme on le sait, que le roi Léopold II assumait, avec l'autorisation des Chambres belges, la souveraineté du nouvel État africain, dont la Conférence de Berlin avait, environ deux mois auparavant, salué la fondation avec enthousiasme.

Investi sans partage du pouvoir suprême, le Souverain de l'État du Congo exerce ce pouvoir par l'intermédiaire de trois Secrétaires d'État, dirigeant respectivement les Départements de l'Intérieur, des Finances et des Affaires Étrangères qui comprend la Justice (1). À côté du Gouvernement central, et obéissant à son impulsion, se place le Gouverneur général au Congo, qui

---

(1) Cette organisation a été modifiée depuis. Un Secrétaire d'État unique dirige actuellement ces trois Départements.

administre le territoire de l'État conformément aux décrets émanant du Roi-Souverain.

Ce haut fonctionnaire est assisté d'un Vice-Gouverneur général, de plusieurs inspecteurs d'État, d'un secrétaire général et de trois directeurs de services. Ceux-ci forment, avec le juge d'appel et quelques autres membres, un comité consultatif dont le Gouverneur prend l'avis, lorsqu'il s'agit d'adopter ou de proposer au Gouvernement central des mesures d'intérêt général.

C'est à *Boma*, situé à 85 kilomètres de la côte, que réside le Gouverneur général. Boma se divise en Boma-Rive et Boma-Plateau qui sont reliés par un chemin de fer Decauville. Boma-Rive comprend 19 factoreries européennes, un hôtel, un bureau des postes, un bureau de douane, une station de pilotage, la direction des travaux publics et des transports, les magasins, les ateliers et la forge de l'État. L'église et le presbytère, le chalet du Gouverneur général, les bâtiments affectés aux services du secrétariat général, de la justice, des finances, de l'intendance, de la force publique, de la croix-rouge, se trouvent étagés depuis la rive jusqu'au sommet du plateau, qui est occupé par une vaste construction — ancien sanatorium — servant actuellement de logement au personnel blanc.

Les autres centres principaux sont :

*Banana*, à l'embouchure du Congo, bâti sur une langue de terre longue de 2,500 mètres, et n'ayant vers le milieu pas plus de 150 mètres de largeur, possède cinq factoreries, un bâtiment pour le service de la justice, un hôtel vaste et confortable, une belle construction en fer élevée par le Gouvernement portugais pour servir d'habitation au Consul de cette puissance, un phare d'une portée de 22 kilomètres;

*Matadi*, situé à 130 kilomètres de la mer, possède un hôtel avec café et dix établissements de commerce. Les navires de mer peuvent remonter le Congo jusqu'à ce point, qui se trouvera,

dans peu de temps, en communication directe avec le Haut-Congo par la voie ferrée qui doit aboutir au Stanley-Pool.

En fait d'autres localités et stations importantes, en remontant vers l'intérieur, il y a lieu de citer : Issangila, Kimpesse, Euvituku, Manyanga, Lukungu dans le moyen Congo ; Léopoldville, Kinshassa, Coquilhatville, Nouvelle-Anvers, Bumba, Basoko, Stanley-Falls, Kibonge, Riba-Riba, Nyangwe, Kassongo, sur le Haut-Congo ; M'Tumba-Mani, à l'intérieur du district du Stanley-Pool ; Kingunshi, Muene Dinga, Popokabaka, Muene-Pitu Kassongo, sur le Kwango ; Luebo, Inluabourg sur le Lulua ; Lusambo, Lupungu, dans la vallée du Sankuru ; Lulanga et Basankussu sur le Lulongo ; Zongo, Mokoange, Banzyville, sur l'Ubangi ; D'Jabbir, Bomokandi, Suruangu, Amadis, Mai-Munza, Niangara, Dongus sur l'Uelle-Makulu ; Mongwandi, Moboika, Abu-Mumbatti, dans la vallée de la Mongalla ; Ibembo et Unguetra sur le Rubi ; Bena-Kamba sur le Lomami ; Albertville, M'Pala, Beaudouinville, sur le Tanganyika ; Lufoi et Bunkeia dans la vallée de la Lufira.

Les vastes territoires congolais sont divisés, au point de vue administratif, en douze districts ou provinces : les districts de Banana, de Boma, de Matadi, des Cataractes, du Stanley-Pool, du Kwango oriental, du Kassaï, de l'Équateur, de l'Ubangi-Uelle, de l'Aruwimi-Uelle, des Stanley-Falls, du Lualaba, plus la région administrative du Tanganyika (1).

À la tête de chacune de ces divisions territoriales se trouve un commissaire de district qui exécute les instructions de l'autorité supérieure et veille d'une façon générale au maintien de l'ordre et de la protection des personnes et des biens. Ce fonctionnaire visite aussi fréquemment que possible les diverses parties de son district, afin d'en connaître les

(1) Ces divisions territoriales ont été modifiées, quelque peu dernièrement. Au lieu de douze districts, il y en a actuellement quatorze, savoir : Les districts de Banana, de Boma, de Matadi, des Cataractes, du Stanley-Pool, du Kwango oriental, du Kassaï, de l'Équateur, des Bangala, de l'Ubangi, de l'Uelle, de l'Aruwimi, des Stanley-Falls, du Lualaba (voir la carte).

(2) Ces divisions territoriales ont été modifiées, quelque peu dernièrement. Au lieu de douze districts, il y en a actuellement quatorze, savoir : Les districts de Banana, de Boma, de Matadi, des Cataractes, du Stanley-Pool, du Kwango oriental, du Kassaï, de l'Équateur, des Bangala, de l'Ubangi, de l'Uelle, de l'Aruwimi, des Stanley-Falls, du Lualaba (voir la carte).

ressources et de renseigner exactement les populations locales sur le but civilisateur que poursuit l'État et sur les tendances pacifiques à leur égard. Dans le cours de ces tournées, le commissaire de district s'enquiert des besoins des indigènes et reçoit les plaintes qu'ils ont à formuler.

L'action de l'État rayonne et se fait sentir ainsi par l'intermédiaire des districts sur toute l'étendue du territoire. C'est grâce à cette organisation que la population blanche a pu se répandre jusque dans les régions les plus éloignées de l'intérieur. Aujourd'hui, pas moins de 800 Belges vivent au centre de l'Afrique. En 1879, à l'époque où Stanley arriva d'Europe à la tête de l'expédition du Comité d'Études, il n'y avait qu'une cinquantaine d'Européens dans le Bas-Congo, parmi lesquels pas un seul ne résidait au delà de Matadi. Afin de constater le mouvement de la population non-indigène, des bureaux de l'état-civil ont été établis à Banana, Boma, Matadi, Léopoldville, Nouvelle-Anvers et Yakonia. L'État indépendant faisant partie de l'Union postale universelle, les communications entre le Congo et le reste du monde sont des plus faciles. Des bureaux de poste existent à Banana, Boma, Matadi, Zobe et Léopoldville. De ce dernier bureau, les correspondances s'expédient jusqu'aux points les plus reculés du territoire, par les steamers naviguant sur le Haut-fleuve et ses affluents. Un service de mandats et de colis postaux fonctionne entre la Belgique et le Congo.

La justice est organisée de manière à protéger indifféremment indigènes et étrangers.

Un tribunal de première instance, qui exerce son action pénale dans toute l'étendue du Bas-Congo, siège, selon les nécessités, dans les principales localités de cette région. Une juridiction au second degré connaît de l'appel formé contre les décisions de première instance. Ces deux tribunaux s'occupent également des affaires civiles et commerciales et,

à cet égard, leur compétence s'étend sur tout le territoire de l'État. Ils ne connaissent du reste que des contestations où un non-indigène est partie ; on a laissé soumis aux coutumes locales les différends s'élevant exclusivement entre indigènes, de manière à ne rien brusquer et à laisser au temps le soin d'amener une période de transition qui conduira sans secousse les natifs à s'adresser à l'autorité judiciaire légalement établie.

A côté du tribunal de première instance, il a été créé des tribunaux territoriaux, à procédure sommaire, à Lukungu, à Léopoldville et à Nouvelle-Anvers.

Il existe, en outre, dans un grand nombre de localités, des conseils de guerre composés, comme le tribunal de première instance, d'un juge unique, d'un officier du ministère public et d'un greffier.

Au degré suprême de la hiérarchie juridique, se trouve le Conseil supérieur, installé à Bruxelles, et qui exerce les attributions de Cour de cassation et peut connaître — lorsque la valeur du litige dépasse 25,000 francs — des jugements rendus par le tribunal d'appel de Boma. Ce Conseil constitue aussi un corps consultatif et s'occupe de l'étude et de l'élaboration des différents codes de l'État. Il se compose d'un nombre illimité de membres choisis par le Souverain parmi les jurisconsultes belges et étrangers.

Dans une colonie naissante, l'une des branches les plus importantes des services publics, après l'administration de la justice, c'est le régime foncier. — La terre étant, dans les pays neufs, sinon l'unique, du moins la principale source de richesse, il importe que l'appropriation du sol puisse s'y effectuer avec facilité, sécurité et économie. Ce desideratum a été réalisé au Congo par la création d'un système d'enregistrement très simple et peu coûteux, semblable à celui qui existe dans certaines colonies anglaises.

Voici, en deux mots, en quoi consiste ce système :

Toute personne qui désire acquérir une parcelle de terrain au Congo, doit en faire la demande au Gouverneur général. Si la terre dont la concession est demandée n'a pas été réservée pour les besoins publics, le Gouverneur avertit le Conservateur des titres fonciers qu'il peut vendre au prix du tarif, lequel varie selon la situation du terrain, mais est en moyenne de 10 francs l'hectare, lorsqu'il s'agit d'exploitations agricoles ne dépassant pas 5,000 hectares de superficie, et de 100 francs l'hectare lorsqu'il s'agit de parties de sol destinées à la fondation d'établissements commerciaux et religieux n'ayant qu'une étendue de 10 hectares au plus. Pour les terres dont la contenance dépasse les maxima indiqués ci-dessus, le prix est déterminé dans chaque cas particulier.

Dès que l'aliénation a été autorisée, il est dressé un acte de vente. La parcelle est immédiatement mesurée par des géomètres officiels. Sa contenance et sa situation étant exactement établies, le Conservateur délivre un certificat qui constitue le titre de propriété, et où se trouvent inscrites toutes les charges, toutes les obligations qui grèvent l'immeuble. Ainsi, s'il a été fait des conditions particulières pour le paiement du prix de vente, si des obligations ont été imposées pour la mise en valeur du sol, le titre de propriété le mentionne. — Ce titre, ou ce certificat d'enregistrement, comme on l'appelle, doit rester l'image exacte de la vérité. — Aucune opération de nature à changer la situation juridique de la propriété, telle que contrat de bail, hypothèque, servitude, n'est considérée comme valable, si elle n'est mentionnée au dos du certificat délivré au propriétaire et sur la copie que garde le Conservateur de ce document.

Grâce à cette combinaison, le certificat fournit immédiatement aux tiers l'histoire de l'immeuble qui en fait l'objet et leur procure tous les éléments d'une complète sécurité. — Le propriétaire veut-il vendre, il rédige un acte de vente qu'il

remet, en même temps que son certificat, au Conservateur des titres fonciers. Celui-ci annule le certificat qui lui est envoyé, en délivre un autre au nouveau propriétaire, et l'aliénation est réalisée.

Le titre de propriété au Congo est donc aussi maniable, aussi transmissible qu'une action de chemin de fer ou d'entreprise industrielle. Il n'y a pas d'intervention de notaire dans ce système et les actes coûteux, si multiples dans notre législation, sont complètement supprimés. L'État prélève une taxe fixe de 25 francs pour chaque enregistrement.

A part cette législation spéciale qui consacre, en matière foncière au Congo, une réforme dont de nombreux hommes d'État et juristes poursuivent la réalisation en Europe, les lois en vigueur dans l'État Indépendant sont presque toutes en harmonie avec celles qui nous régissent ici.

Il y a lieu de noter toutefois que des mesures législatives particulières ont dû être prises, dans le but de protéger les Congolais contre les abus dont ils pourraient être victimes de la part des non indigènes auxquels ils offrent leurs services ou qui sont simplement en relations avec eux.

En résumant brièvement ces mesures, vous pourrez juger de la manière dont l'État Indépendant a compris sa mission tutélaire envers les populations primitives de l'Afrique centrale.

Dans ma première causerie, j'ai déjà eu l'occasion de vous dire qu'afin d'empêcher la démoralisation des noirs par l'usage immodéré des boissons alcooliques, l'introduction des spiritueux dans la presque totalité des territoires congolais avait été strictement prohibée. Le Gouvernement a interdit également l'importation et le trafic des armes perfectionnées et de leurs munitions, afin d'entraver les opérations des marchands d'esclaves indigènes et musulmans.

D'un autre côté, des précautions multiples ont été prises pour assurer aux noirs la liberté individuelle.

Avant l'établissement d'un pouvoir politique au Congo, les indigènes étaient abandonnés sans merci aux caprices de leur maître. Comme partout où domine exclusivement le règne des intérêts personnels, le bon plaisir de chacun était la seule loi souveraine. En un mot la force primait le droit. — Aujourd'hui que la justice fonctionne régulièrement, des lois sévères punissent tout individu qui, par violence, ruse ou menace, a enlevé ou fait enlever, arrêté ou fait arrêter une personne quelconque ou qui disposerait de personnes pour les vendre comme esclaves. Non seulement le Code punit toute atteinte à la liberté individuelle et tout fait d'esclavage, mais la loi permet au Directeur de la justice et à ses délégués de prendre eux-mêmes en mains la défense des nègres, chaque fois que ceux-ci sont lésés ou qu'ils subissent quelque contrainte ou violence.

Le principe étant établi que tout homme est libre en droit, l'État a tenu par tous les moyens en son pouvoir, à garantir cette liberté en fait. C'est dans ce but qu'il exerce une surveillance particulière sur la conclusion des contrats de louage, afin que ces conventions ne dégénèrent pas pour le noir en esclavage domestique. — Il oblige les parties contractantes de soumettre l'accord écrit au visa de l'autorité, afin que celle-ci puisse s'assurer de la sincérité de l'engagement contracté et soit à même de vérifier si le noir s'est engagé de son plein gré et a connaissance de toutes les conditions de son engagement.

Ces dispositions législatives diverses sont, comme on peut le supposer, scrupuleusement observées par le commerce en général. — Seuls, les Arabes, trafiquants de chair humaine, ont continué à méconnaître les droits des populations natives, et il a fallu recourir à la force des armes pour leur imposer le respect des lois. — Il est toujours dur de devoir en venir à de pareilles extrémités ; mais, dans le domaine de la morale et de la justice, les transactions, les demi-mesures ne sont pas possibles.

N'avons-nous pas vu la Grande République Américaine se jeter dans une guerre fratricide qui n'a pas duré moins de quatre ans, pour abolir l'esclavage, une institution que consacraient les lois mêmes de certains États de l'Union.

La croisade antiesclavagiste, entreprise sur les bords lointains du Congo, au prix de sacrifices considérables d'hommes et d'argent, sera à jamais pour la Belgique un de ses plus beaux titres de gloire.

Si l'Œuvre Africaine, au point de vue moral, est de nature à relever le prestige de notre petit pays aux yeux des autres nations, je pense qu'au point de vue matériel, elle est appelée d'autre part, à lui rendre d'immenses services.

Quand on songe à l'étendue considérable des territoires congolais — 2 1/2 millions de kilomètres carrés —, aux multiples richesses naturelles qui s'offrent au commerce des hommes, à la fertilité excessive du sol, propre à la culture de toutes les denrées coloniales utiles, aux aptitudes commerciales des populations indigènes, au réseau admirable de voies de communications fluviales qui sillonnent le pays et viennent toutes converger en un même point — le Stanley-Pool — que le chemin de fer en construction mettra bientôt en communication directe avec notre métropole commerciale ; quand on songe, dis-je, à tous ces avantages, il est difficile de ne pas admettre que le bassin du Congo est destiné à jouer un rôle important dans le mouvement économique du monde.

Je sais que certains de nos compatriotes sont fort sceptiques, quand on leur parle des avantages qu'une colonie dans l'Afrique centrale pourrait procurer à la Belgique.

L'avenir, disent-ils, c'est l'inconnu. « Beati possedentes » est leur devise.

Qu'est-ce que le Congo coûtera à notre pays ? Combien lui rapportera-t-il ? — Telles sont les questions auxquelles ils demandent des réponses catégoriques.

Ce que le Congo coûte actuellement, nous le savons. Le chiffre des dépenses inscrit au budget de l'État Indépendant pour 1893 est d'environ 5 1/2 millions (1).

Eh bien, voyez ce qui a été réalisé au moyen de ces ressources minimes, pendant une période de sept années, dans un pays sauvage et vierge, qu'il fallait non seulement explorer, mais encore occuper et organiser à la fois politiquement et administrativement.

Ce que le Congo rapportera un jour, s'il est bien géré, on peut s'en rendre compte par l'étude consciencieuse et sincère de sa situation économique à l'heure présente.

Les bénéfices de divers ordres que nous en retirerons seront considérables ; je crois l'avoir prouvé dans ma première causerie. Malheureusement, une entreprise coloniale est une opération de longue durée. — A moins d'un succès exceptionnel, il faut bien des années avant qu'elle soit en état de marcher seule, puis de grandir, de se fortifier et de s'épanouir dans le libre développement de sa force et de son activité. « Il en est, a dit Bacon, d'une colonie comme d'un bois qu'on plante, on ne doit pas espérer d'en tirer aucun profit avant une vingtaine d'années, ni de grands profits avant un temps plus long ».

Cette remarque du philosophe anglais explique parfaitement pourquoi, presque toujours, ces entreprises ont débuté par rencontrer des oppositions vivaces ; elles ont grandi parmi les critiques des uns et les angoisses des autres. — On est à la fois très inquiet de leur avenir, et très sévère dans le jugement qu'on en portera.

Il faudrait des résultats immédiats et grandioses pour ramener les opposants.

Or, comme le fait observer l'économiste Chailley, auquel nous empruntons ces réflexions, en consultant l'histoire coloniale,

---

(1) Par suite de la campagne antiesclavagiste, ce chiffre s'est élevé en 1894 à sept millions trois cent quatre-vingt-trois mille francs.

on voit qu'il faut beaucoup de temps pour que l'on récolte ce qu'on a semé. Il en résulte que ceux qui, au début même ont critiqué une entreprise coloniale, peuvent longtemps maintenir leurs critiques. Ils ne songent pas à ce qui adviendra après eux ; ils mesurent à eux-mêmes la vie et les progrès d'une colonie et d'une nation. Et quand celle-ci atteint l'apogée de sa prospérité, ceux qui l'ont si fort combattue ne sont plus là pour faire amende honorable.

En ce qui concerne le Congo, j'ai la conviction profonde que les prochaines générations verront cette colonie se développer rapidement et atteindre à la plus haute fortune. Témoins de ce résultat que nous ne faisons qu'entrevoir, elles seront mieux à même que nous de constater combien le Royal Promoteur de l'Œuvre Africaine avait vu loin et juste.



# TABLE DES MATIÈRES.

---

## PREMIÈRE CONFÉRENCE.

### Considérations générales sur l'Œuvre Africaine :

Le Congo, débouché pour les articles manufacturés belges . . . .	5
Le Congo, producteur de denrées de haut prix et de matières premières utilisables par nos industries. . . . .	12
Aptitudes du noir au travail . . . . .	13
Le climat du Congo . . . . .	15
Émancipation et éducation de l'indigène . . . . .	17
Influence de l'État, des missions religieuses, du commerce au Congo.	20
Attitude des populations indigènes envers l'autorité et les occupants blancs . . . . .	23
Régime commercial au Congo, tel qu'il résulte de l'Acte de Berlin.	25
Avantages acquis aux Belges au Congo . . . . .	27
Erreurs et fautes commises sous l'ancien système colonial . . . .	30
Conditions actuelles d'exploitation des colonies : travail et commerce libres. — Mœurs internationales nouvelles . . . . .	33
Situation politique et avenir du Congo . . . . .	34

## DEUXIÈME CONFÉRENCE.

### Géographie physique :

Exploration du bassin du Congo. — Sa configuration . . . . .	37
Cours du fleuve. Ses affluents . . . . .	44
Orographie . . . . .	48
Aspect du pays . . . . .	49
Productions végétales . . . . .	54

## TROISIÈME CONFÉRENCE.

### Ethnographie :

Principales peuplades congolaises . . . . .	61
Mœurs. — Superstitions. — Coutumes . . . . .	72
Organisation et vie sociale des indigènes . . . . .	77
Les Arabes sur le Congo supérieur . . . . .	83

## QUATRIÈME CONFÉRENCE.

### Situation économique. — Organisation politique et administrative :

Agriculture indigène . . . . .	89
Exploitation du sous-sol. Minerais . . . . .	93
Industries indigènes . . . . .	95
Commerce indigène. . . . .	98
Unités monétaires indigènes. — Monnaies de l'État Indépendant .	100
Voies de communication . . . . .	101
Organisation administrative de l'État Indépendant . . . . .	102
Principaux centres de la population blanche . . . . .	103
Divisions territoriales . . . . .	104
Organisation judiciaire . . . . .	105
Régime foncier . . . . .	106
Protection légale des indigènes . . . . .	108

# INDEX.

## A

	Pages.		Pages
Ababua . . . . .	65	Arabes . . . . .	23, 83
Abu-Mumbatti . . . . .	104	Arachides . . . . .	91
Acacias . . . . .	59	Arbre à beurre . . . . .	55
Acajou . . . . .	60	» à pain . . . . .	58
Agriculture indigène . . . . .	53, 89 à 92	» à coton. . . . .	58
Akka. . . . .	72	Armée . . . . .	24
Albert Nyanza (Lac) . . . . .	40	Armes indigènes. . . . .	95
Albertville . . . . .	104	Aruwimi . . . . .	43
Amadis . . . . .	104	Association africaine] de	
Ananas . . . . .	60	Londres. . . . .	39
Anthropophagie . . . . .	21, 67, 105	Aubergine . . . . .	60

## B

Bafia laurifolia . . . . .	59	Baluba . . . . .	70
Bakongo . . . . .	64	Baluba-Bayeke . . . . .	69
Bakuba . . . . .	71	Banana . . . . .	103
Bakumu. . . . .	68	Bananier . . . . .	56
Balomoto . . . . .	70	Bandjia . . . . .	65

	Pages.		Pages.
Bangala . . . . .	65	Bayanzi . . . . .	64
Bangwelo (Lac) . . . . .	40, 43	Beaudouinville . . . . .	104
Bantou (Race) . . . . .	63	Bena Kamba . . . . .	104
Banzyville . . . . .	104	Bena-Riamba . . . . .	71
Baobab . . . . .	56	Bia . . . . .	43
Bapoto . . . . .	65	Bodson . . . . .	69
Barbadine . . . . .	60	Bois de rose . . . . .	60
Bas-Congo . . . . .	45, 49, 98	Bois (travail du) . . . . .	96
Basankussa . . . . .	103	Boissons indigènes . . . . .	80
Bashilenge . . . . .	70	Boma . . . . .	103
Basoko . . . . .	65, 104	Bomokandi . . . . .	104
Bassonge . . . . .	70	Borassus (Palmier) . . . . .	55
Bassengie . . . . .	71	Bumba . . . . .	104
Bassongo-Mino . . . . .	71	Bunkeya . . . . .	104
Basundi . . . . .	63	Burton . . . . .	40
Bateke . . . . .	64	Bussera . . . . .	42
Batua . . . . .	72	Bussu-Kapo . . . . .	65

**C**

Cacaoyer . . . . .	60	Chants . . . . .	82
Caféier . . . . .	59, 60	Chanvre ou Riamba . . . . .	71
Cajan . . . . .	92	Chefs indigènes (leurs pou- voirs) . . . . .	74
Calamus . . . . .	60	Chemin de fer . . . . .	102
Cameron . . . . .	41	Chicouangue . . . . .	56, 91
Camwood . . . . .	59	Citron . . . . .	60
Canne à sucre . . . . .	58	Climat . . . . .	15 à 17
Cannibalisme . . . . .	67	Coconote . . . . .	54
Caoutchouc (Landolphia flo- rida) . . . . .	56, 57, 98	Cocotier . . . . .	56
Caravanes . . . . .	98	Cœur de bœuf . . . . .	60
Casati . . . . .	53	Coiffure . . . . .	81, 82
Casque (épreuve de la) . . . . .	73	Colliers indigènes . . . . .	81
Cataractes de Livingstone . . . . .	45	Commerce . . . . .	97 à 99
Id. (région des) . . . . .	50	Congrès de Berlin . . . . .	34
Cèdre africain . . . . .	60	Congo, fleuve (son cours) . . . . .	37, 39

	Pages.		Pages.
Congo, fleuve (son cours) . . . . .	40 à 46	Coquilhatville. . . . .	104
Id. (son débit) . . . . .	45	Costumes des indigènes . . . . .	81
Id. (ses crues) . . . . .	46	Cotonnier . . . . .	60
Id. (ses affluents) 40 à 43, 46		Couche des indigènes . . . . .	80
Id. (son bassin) . . . . .	47	Croyances . . . . .	73
Conseil supérieur . . . . .	106	Cubèbe . . . . .	59
Copal . . . . .	58	Cuivre . . . . .	92, 93

## D

Danses . . . . .	82	Divertissements . . . . .	82
Datte . . . . .	60	Divisions territoriales . . . . .	104
Décès . . . . .	78	Djabbir. . . . .	104
Delcommune . . . . .	43	Dolo. . . . .	102
Diego Cam . . . . .	37	Dongus . . . . .	104
Dilolo (Lac) . . . . .	49	Dorendake. . . . .	60
Districts (Commissaire de) . . . . .	104		

## E

Ébène . . . . .	60	Epreuve (de la Casque). . . . .	73
Échange du sang . . . . .	75 à 77	Equateurville . . . . .	44
Éclairage des indigènes . . . . .	81	Esclavage . . . . .	22, 77, 97, 109
Élais guineensis . . . . .	54	État Indépendant du Congo. . . . .	102
Elomba . . . . .	65	Exportations . . . . .	42

## F

Factoreries . . . . .	98	Forêt . . . . .	51, 52, 60
Fer . . . . .	93, 94	Forge indigène . . . . .	94
Fertilité du sol . . . . .	92	Franqui. . . . .	43
Fétiches . . . . .	73	Fruits . . . . .	60
Féticheurs . . . . .	73, 74	Funérailles. . . . .	78
Fièvre (ou malaria) . . . . .	17		

## G

	Pages.		Pages.
Garenganje . . . . .	69	Grenfell. . . . .	42, 46
Gombo . . . . .	60	Gourou-Gourou ou Percés .	66

## H

Habillement (des noirs). . .	81	Héritier (plante) . . . . .	59
Habitations idem. . . . .	80	Hêtre . . . . .	60
Hanssens . . . . .	42	Huttes . . . . .	80
Haut-Congo . . . . .	43, 44, 51 à 55		

## I

Ibembo . . . . .	104	Industries indigènes. . . . .	95 à 97
Idoles . . . . .	73	Inkimbas (élèves féticheurs) .	74
Igname . . . . .	92	Instruments de musique . . .	97
Ikelemba . . . . .	42	Invocation . . . . .	72
Incendie des savanes . . . . .	51	Issangila . . . . .	45, 104
Indigotiers. . . . .	59	Itimbiri (ou Rubi ou Loïka) .	42
Indigènes (aptitudes, qualités des) . . . . .	13, 62, 64, 70, 93 à 99	Ivoire. . . . .	27, 98

## J

Johnston . . . . .	63	Justice . . . . .	105
Junker . . . . .	41		

## K

Kababi . . . . .	93	Katanga . . . . .	53
Kakongo . . . . .	63	Katumbela. . . . .	41
Kalandje . . . . .	70	Kibonge . . . . .	104
Kassai . . . . .	42, 51	Kilemba . . . . .	69
Kassali . . . . .	41, 43	Kimpesse . . . . .	104
Kassongo . . . . .	86, 104	Kinshassa . . . . .	102, 104

	Pages.		Pages.
Kitekas . . . . .	73	Kwango . . . . .	42, 51
Kola (Noix de) . . . . .	57	Kwilu (sous-affluent du	
Kund . . . . .	42, 71	Kwango). . . . .	42
Kwandelungu. . . . .	49, 69		

## L

Landolphia florida . . . . .	56	Lufira . . . . .	49, 104
Législation civile . . . . .	109	Luiza . . . . .	70
Idem. foncière . . . . .	106, 107	Lukenge . . . . .	71
Lemarinel (Paul). . . . .	53	Lukenye . . . . .	42
Léopold II (lac) . . . . .	42	Lukokessa . . . . .	70
Léopoldville . . . . .	104	Lukuga . . . . .	43
Liba . . . . .	49	Lukungu . . . . .	104
Limonite . . . . .	93	Lulongo . . . . .	42
Livingstone (explorateur) . . . . .	40	Lulua . . . . .	42
Idem. (rapides de) . . . . .	45	Luluabourg . . . . .	104
Lofoi . . . . .	104	Lulungu . . . . .	104
Lomami. . . . .	43, 53	Lunda . . . . .	70
Lopori . . . . .	64	Lupungu . . . . .	104
Lualaba. . . . .	43	Lupuri . . . . .	93
Luapula. . . . .	40, 43, 49	Lusambo . . . . .	104
Lubefu . . . . .	42	Luvituku . . . . .	104
Luebo . . . . .	104		

## M

Mabode. . . . .	66	Manyema . . . . .	53, 68
Maï-Munza. . . . .	104	Mariages (indigènes) . . . . .	78
Maïs. . . . .	91	Maringa. . . . .	64
Maisons de commerce . . . . .	98	Marungu . . . . .	53, 68
Malachite . . . . .	93	Matadi . . . . .	103
Malafu (vin de palmier) . . . . .	54	Matumba (Lac) . . . . .	42
Mangue. . . . .	60	Mayakka . . . . .	71
Manioc . . . . .	90, 91	Mayombe . . . . .	50
Manyanga . . . . .	43, 104	M'Bili . . . . .	43

	Pages.		Pages.
M'Bomu . . . . .	43	Mokoange . . . . .	104
Métallurgie . . . . .	93 à 95	Mombuttu . . . . .	66, 67
Meubles indigènes . . . . .	96	Mongalla . . . . .	42
M'Fumbiro . . . . .	49	Monnaies (de l'Etat). . . . .	100
Millet . . . . .	92	Id. (indigènes) . . . . .	99
Mines . . . . .	93, 94	M'Pala . . . . .	104
Missions . . . . .	21	Msiri. . . . .	69
M'Kissi . . . . .	73	M'Suata . . . . .	44
Moboika . . . . .	104	Muata Yamvo. . . . .	70
Moëro (Lac) . . . . .	40, 43	Musserongo . . . . .	63

## N

Nains . . . . .	72	Nigritiens . . . . .	65
Naissances. . . . .	73	N'Kimbas . . . . .	74
Nepoko. . . . .	41	Noix palmiste. . . . .	54
Ngingali . . . . .	65	Nourriture. . . . .	79, 80, 90
N'Gongi (rapides) . . . . .	43	Nouba (race) . . . . .	63
Ngonzi . . . . .	64	Nulla Panza . . . . .	58
Niam-Niam ou Azandeh . . . . .	68	Nyangwe . . . . .	41, 43, 83, 86, 104
Niangara . . . . .	104	N'Zilo . . . . .	49

## O

Oba . . . . .	55	Organisation politique de l'Etat. . . . .	102
Oligiste. . . . .	93	Organisation sociale des indi- gènes. . . . .	77 à 79
Oracles . . . . .	74	Orseille. . . . .	59
Oranger. . . . .	59	Orographie . . . . .	48 à 49
Oreillers indigènes . . . . .	80		

## P

Pagne . . . . .	66, 81	Palmier à huile (ou élaïs gui- neensis) . . . . .	54
Palabres . . . . .	75		

	Pages.		Pages.
Palmier <i>Raphia Vinifera</i> . . . . .	55	Pomme de cannelle. . . . .	60
Id. <i>Borassus</i> . . . . .	55	Ponts (indigènes). . . . .	97
Pandanus . . . . .	60	Population indigène (chiffre	
Papaye . . . . .	60	de la). . . . .	10
Patate douce . . . . .	92	Portage. . . . .	14
Pêche (engins de) . . . . .	97	Poteries. . . . .	96
Piment . . . . .	59	Prairies. . . . .	51, 53
Pistaches . . . . .	91	Productions minérales. . . . .	93 à 94
Pogge . . . . .	42, 70	Id végétales . . . . .	54 à 60
Poire d'avocat . . . . .	60	Propriété du sol . . . . .	79
Polygamie . . . . .	78	Pygmées . . . . .	72
Pomme d'acajou. . . . .	60		

## R

<i>Raphia vinifera</i> . . . . .	55	Riz . . . . .	91, 92
Régime foncier . . . . .	107	Rocou . . . . .	59
Réseau fluvial. . . . .	101	Rubi (ou Itimbiri ou Loïka) . . . . .	42
Riamba ou Chanvre. . . . .	71	Rumaliza . . . . .	86
Ricin . . . . .	59		

## S

Safou . . . . .	60	Sol (fertilité) . . . . .	92
Sagou . . . . .	91	Sorgho . . . . .	58, 91
Salutations (entre noirs) . . . . .	82	Speke . . . . .	40
Samba . . . . .	53	Stanley . . . . .	41, 43, 51, 84
Sang (Échange du) . . . . .	75, 77	Stanley-Falls. . . . .	44
Sankuru . . . . .	42	Stanley-Pool . . . . .	44
Santal . . . . .	60	Stations de l'État . . . . .	104
Schweinfurth . . . . .	41, 48, 66	Successions (chez les indi-	
Sculptures (du bois). . . . .	96	gènes). . . . .	79
Sésame . . . . .	59	Suruangu . . . . .	104
Shari (rivière). . . . .	41		

## T

Tabac . . . . .	58, 59	Tambour . . . . .	82, 83
Tamarin . . . . .	60	Tanganyika . . . . .	41, 43, 49, 53

	Pages.		Pages.
Tapioca . . . . .	91	Tomate . . . . .	60
Tappenbeek . . . . .	42	Tombes indigènes . . . . .	78
Tatouages . . . . .	81	Travail du fer et du cuivre . . . . .	95
Teck . . . . .	60	Id. du bois . . . . .	96
Terres . . . . . 51, 79, 92,	107	Tribunaux . . . . .	105, 106
Thompson . . . . .	45	Troglodytes . . . . .	70
Tikli-Tikli . . . . .	72	Tshad . . . . .	41
Tippo-Tip . . . . .	85	Tshambesi . . . . .	40
Tissage . . . . .	95	Tshiloango . . . . .	49
Titre de propriété . . . . .	107	Tshuapa (Ruki) . . . . .	42

**U**

Ubangi . . . . .	42	Unguetra . . . . .	104
Uelle . . . . .	42	Urua . . . . .	69

**V**

Vangele . . . . . 41, 42, 43	Victoria Nyanza . . . . .	40, 49
Vanille . . . . . 59	Vigne sauvage . . . . .	59
Vannerie . . . . . 96	Voies de communication	101, 102
Végétation . . . . . 49 à 60	Vua Regga . . . . .	68

**W**

Wamba . . . . . 42	Wismann . . . . . 42, 51, 84
Watshua . . . . . 72	Wolff . . . . . 42

**Y**

Yellala (chutes de) . . . . .	45
-------------------------------	----

**Z**

Zaire . . . . . 37	Zongo (chutes) . . . . .	42
--------------------	--------------------------	----